

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-10

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 29

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET GÉNÉRAL - 7.1.1
 délibérations (DOB, approbation du compte de gestion, affectation des résultats...) ; tarifs des services publics ; régie...

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant la possibilité de présenter un document commun à l'ordonnateur et au comptable publique, se nommant un CFU (Compte Financier Unique) se substituant au compte administratif et au compte de gestion et rendant à lui seul les mêmes fonctions de « rendus de comptes » ;

Considérant que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur ce nouveau Compte Financier Unique ;

Le Conseil communautaire,

Réuni sous la présidence du doyen de ses membres, et en l'absence de Monsieur BUCHOT, Président ordonnateur, qui s'est retiré de l'assemblée pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Président de la Communauté de communes Porte du Jura, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL						
Résultats reportés		1 758 740,35 €	1 247 808,30 €		1 247 808,30 €	1 758 740,35 €
Opérations de l'exercice	8 570 620,89 €	9 229 627,58 €	3 206 813,04 €	2 975 059,69 €	11 777 433,93 €	12 204 687,27 €
Résultat de l'exercice		659 006,69 €	-231 753,35 €			427 253,34 €
TOTAUX	8 570 620,89 €	10 988 367,93 €	4 454 621,34 €	2 975 059,69 €	13 025 242,23 €	13 963 427,62 €
		2 417 747,04 €	-1 479 561,65 €			938 185,39 €
Restes à réaliser			545 600,00 €	595 167,81 €	545 600,00 €	595 167,81 €
Total RAR				49 567,81 €		49 567,81 €
TOTAUX CUMULES	8 570 620,89 €	10 988 367,93 €	5 000 221,34 €	3 570 227,50 €	13 570 842,23 €	14 558 595,43 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 417 747,04 €	-1 429 993,84 €			987 753,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, réuni sous la présidence du doyen de ses membres, et en l'absence de Monsieur BUCHOT, Président ordonnateur, qui s'est retiré de l'assemblée pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 :

- De constater, pour la comptabilité principale, les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-11

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET GÉNÉRAL - 7.1.1 délibérations (DOB, approbation du compte de gestion, affectation des résultats...) ; tarifs des services publics ; régie...

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	-1 247 808,30 €		-231 753,35 €	Dépenses 545 600,00 €	49 567,81 €	-1 429 993,84 €
				595 167,81 € Recettes		
FONCT	3 087 642,23 €	1 328 901,88 €	659 006,69 €			2 417 747,04 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULEAU 31/12 /2025						2 417 747,04 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						1 429 993,84 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						987 753,20 €
Total affecté au c/ 1068 :						1 429 993,84 €
Total affecté au 001 DI						-1 479 561,65 €
DEFICIT GLOBAL CUMULEAU 31/12 /2025						
Déficit à reporter (ligne 002)						0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat comme présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-12

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40 Présents à la séance : 27
 Nombre de pouvoirs : 3 Votants : 29

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 7.1.1 délibérations (DOB, approbation du compte de gestion, affectation des résultats...); tarifs des services publics ; régie...

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant la possibilité de présenter un document commun à l'ordonnateur et au comptable publique, se nommant un CFU (Compte Financier Unique) se substituant au compte administratif et au compte de gestion et rendant à lui seul les mêmes fonctions de « rendus de comptes » ;

Considérant que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur ce nouveau Compte Financier Unique ;

Le Conseil communautaire,

Réuni sous la présidence du doyen de ses membres, et en l'absence de Monsieur BUCHOT, Président ordonnateur, qui s'est retiré de l'assemblée pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Président de la Communauté de communes Porte du Jura, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE						
Résultats reportés		428 989,38	447 316,68 €	- €	447 316,68 €	428 989,38
Opérations de l'exercice	1 003 234,60 €	1 644 084,20 €	973 337,79 €	1 119 263,24 €	1 976 572,39 €	2 763 347,44 €
Résultat de l'exercice		640 849,60 €		145 925,45 €		786 775,05 €
TOTAUX	1 003 234,60 €	2 073 073,58 €	1 420 654,47 €	1 119 263,24 €	2 423 889,07 €	3 192 336,82 €
		1 069 838,98 €	-301 391,23 €			768 447,75 €
Restes à réaliser			26 149,75 €	427 923,00 €	26 149,75 €	427 923,00 €
Total RAR				401 773,25 €		401 773,25 €
TOTAUX CUMULES	1 003 234,60 €	2 073 073,58 €	1 446 804,22 €	1 547 186,24 €	2 450 038,82 €	3 620 259,82 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 069 838,98 €		100 382,02 €		1 170 221,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, réuni sous la présidence du doyen de ses membres, et en l'absence de Monsieur BUCHOT, Président ordonnateur, qui s'est retiré de l'assemblée pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 :

- De constater, pour la comptabilité principale, les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-13

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 7.1.1
 délibérations (DOB, approbation du compte de gestion, affectation des résultats...) ; tarifs des services publics ; régie...

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	-447 316,68 €		145 925,45 €	Dépenses 26 149,75 €	401 773,25 €	100 382,02 €
				427 923,00 € Recettes		
FONCT	455 742,96 €	26 753,58 €	640 849,60 €			1 069 838,98 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2025						1 069 838,98 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						1 069 838,98 €
Total affecté au c/ 1068 :						0,00 €
Total affecté au 001 DI						-301 391,23 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2025						0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)						0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat comme présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,







DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA****DÉLIBÉRATION N°2026-14**

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPJ – COMPÉTENCE FACULTATIVE «
SANTÉ** » - 5.7.1 délibérations prises en matière d'intercommunalité

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L1411-1 du Code de la santé publique disposant que « La politique de santé relève de la responsabilité de l'Etat » ;

Vu l'article L1110-1 du Code de la santé publique précisant que les collectivités territoriales et leurs groupements contribuent à développer la prévention, à garantir l'égal accès de chaque personne aux soins et assurer la continuité des soins et la sécurité sanitaire, « dans le champ de leurs compétences respectives fixées par la loi » ;

Vu les articles L1422-3, L1423-3 et L1424-2 du Code de la santé publique, créés ou rétablis par l'article 126 de la loi 3DS, indiquant que les communes et leurs groupements, les départements et les régions peuvent concourir au financement du programme d'investissement des établissements de santé publics, privés d'intérêt collectif et privés. Les opérations financées dans le cadre du programme d'investissement doivent respecter les objectifs du schéma régional ou interrégional de santé ;

Vu l'article L6323-1-3 du Code de la santé publique qui reconnaît explicitement que les centres de santé peuvent être créés et gérés par les communes ou leurs groupements ou par les départements.

Vu l'arrêté préfectoral n°DCTME-BCTC-20161219-002 du 19 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BRCLE-20171221-005 du 1er janvier 2018 portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2018-07-05-002 du 5 juillet 2018 portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes Porte du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2019-02.11.001 du 11 février 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Porte du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3920210630-00002 du 30 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes porte du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n°39.2022.01.10.00002 du 10 janvier 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes porte du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2025.10.06.00005 du 6 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont de plus en plus, amenés à intervenir en matière de santé. Sollicités par l'État, les professionnels de santé et les populations, les intercommunalités développent de nouvelles compétences dans un domaine initialement dévolu aux communes.

Considérant que l'échelle intercommunale est un niveau idéal pour penser l'organisation de divers domaines, notamment la santé, avec les moyens assurés par la solidarité et la complémentarité entre les communes. L'organisation territoriale amène à penser à l'attractivité, à inciter la complémentarité des acteurs et structures, à soutenir les projets à rayonnement communautaire, à retenir et à attirer les professionnels de santé sur le territoire, à penser l'accès des habitants en faveur d'un système de qualité qui réponde aux besoins de chacun.

Considérant que par conséquent, la santé devient un enjeu local ;

Considérant que de nombreuses actions liées à la santé sont portées au niveau local par l'ARS et le Pays Lédonien dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) ;

Considérant que la Communauté de communes Porte du Jura mène déjà des actions de prévention de la santé au travers de sa compétence sociale ;

Monsieur le Président propose d'ajouter la compétence santé dans ses statuts, au niveau de ses compétences facultatives pour :

- La création et la gestion des Maisons de santé pluridisciplinaires.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du CGCT, la délibération du Conseil communautaire sera notifiée à chacun des maires des communes membres.

Chaque Conseil municipal disposera alors d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement de coopération intercommunale, et définies à l'article L5211-5 du CGCT, à savoir : l'accord exprimé par les deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de moitié de la population totale de la Communauté de communes ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

À défaut de délibération dans le délai susvisé de trois mois, la décision est réputée favorable. Un arrêté préfectoral approuvera enfin cette modification statutaire, arrêté qui vaudra décision effective de modification statutaire de la Communauté de communes Porte du Jura.

La CLECT sera ensuite réunie pour élaborer son rapport de transferts de charges et les nouveaux montants des attributions de compensation selon les conditions réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (5 abstentions : LONGIN Guillaume, COLONOZET Nathalie, MENOULLARD Aline, YONNET Maryvonne, BONGINI Marc et 1 opposition : BLANCHON Daniel) :

- D'approuver la modification statutaire en compétences facultatives, comme présenté ci-dessus ;
- De donner pouvoir au Président pour notifier cette délibération auprès des maires de l'ensemble des communes membres ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,





DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-15

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENOILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES ET MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL - 4.1.1 délibérations relatives au personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique ;

- Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un animateur au sein du pôle enfance, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animations, pour une durée hebdomadaire de service fixée à 10/35^{ème} ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service fixée à 10/35^{ème}, à compter du 19 février 2026 afin de procéder à ce recrutement ;

Monsieur le Président précise :

- Qu'un emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée ;
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'un diplôme et/ou d'expériences reconnus dans la filière animation ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade dans la filière animation. Elle sera assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération ;
- Qu'un contrat peut être conclu par le Président, habilité à cet effet pour l'agent à l'issue de procédures de recrutement conclues dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

- Considérant qu'un agent titulaire occupant un emploi d'adjoint technique à temps non complet sur une durée de travail de 18/35^{ème} au sein du pôle enfance bénéficie d'une pension d'invalidité attribuée par la CPAM ;
Considérant que, pour permettre le versement de cette pension d'invalidité, la CPAM impose que l'intéressé exerce une activité professionnelle limitée à 14,50/35^{ème} ;
Considérant qu'il appartient à la collectivité de procéder sans délai à l'adaptation de la durée de service de l'emploi occupé par l'agent afin de garantir le respect des obligations liées à son état de santé et à sa situation administrative ;
Considérant qu'il convient, en conséquence, de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service fixée à 14,50/35^{ème}, à compter du 19 février 2026 ;
- Considérant qu'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet, d'une durée de service à 20/35^{ème}, est actuellement vacant au sein du pôle enfance ;
Considérant qu'il apparaît nécessaire, pour répondre à l'organisation du service, de modifier la durée hebdomadaire de service de cet emploi à 18/35^{ème} ;
Considérant que cette modification représente une variation inférieure à 10 % de la durée initiale de l'emploi, et qu'elle n'est, de ce fait, pas assimilée à une suppression d'emploi au sens des dispositions applicables aux emplois permanents à temps non complet ;
Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier la durée hebdomadaire de service de cet emploi, en la portant de 20/35^{ème} à 18/35^{ème}, à compter du 19 février 2026 ;
- Considérant que, pour les besoins du pôle social, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent d'agent d'accueil à l'agence postale, relevant de la catégorie C, au grade d'adjoint administratif de la filière administrative actuellement pourvu à temps complet à raison de 35/35^{ème} ;
- Considérant que cette modification implique la suppression de cet emploi permanent de catégorie C, au grade d'adjoint administratif de la filière administrative, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème}, et simultanément la création d'un emploi permanent de catégorie C, au grade d'adjoint administratif de la filière administrative, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service à 25/25^{ème}, à compter du 19 février 2026.

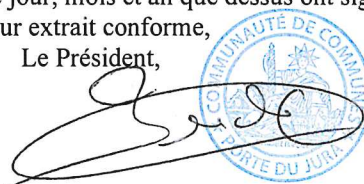
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent à temps non complet sur le grade d'adjoint d'animation, catégorie C, de la filière animation dont la durée hebdomadaire de service sera de 10/35^{ème} à compter du 19 février 2026 ;
- De créer un emploi permanent à temps non complet sur le grade d'adjoint technique, catégorie C, de la filière technique dont la durée hebdomadaire de service sera de 14,50/35^{ème} à compter du 19 février 2026 ;
- De modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi au grade d'adjoint d'animation à temps non complet, vacant au sein du pôle enfance, en la portant de 20/35^{ème} à 18/35^{ème}, à compter du 19 février 2026 ;
- De supprimer l'emploi permanent d'agent d'accueil de l'agence postale, relevant de la catégorie C, au grade d'adjoint administratif de la filière administrative, à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} à compter du 19 février 2026 ;
- De créer un emploi permanent d'agent d'accueil de l'agence postale, relevant de la catégorie C, au grade d'adjoint administratif de la filière administrative, à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est de 25/35^{ème} à compter du 19 février 2026 ;
- D'approuver l'inscription des crédits correspondants au budget général pour l'exercice 2026 ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,





DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-16

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENOUEILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

ACTUALISATION DES RÈGLES APPLICABLES AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT, RESTAURATION ET HÉBERGEMENT - 4.1.1 délibérations relatives au personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 relatif aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 fixant les barèmes kilométriques applicables aux agents territoriaux ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié par arrêté du 20 septembre 2023 fixant les taux des indemnités de mission ;

Vu la délibération 2020-106 relative au remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement ;

Considérant que les montants et les conditions de remboursement évoluent régulièrement au niveau national ; ceux-ci sont à mettre à jour ;

❖ Rappel des bénéficiaires :

Les dispositions de la présente délibération s'appliquent :

- Aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Aux agents contractuels de droit public.

❖ Frais de déplacement :

- Utilisation d'un véhicule personnel :

Lorsque l'intérêt du service le justifie et qu'aucun véhicule de service n'est disponible, l'autorité territoriale peut autoriser l'agent à utiliser son véhicule personnel.

Dans ce cas, l'indemnisation est effectuée sur la base du barème kilométrique réglementaire, fixé par l'arrêté du 14 mars 2022, selon la puissance fiscale du véhicule et le kilométrage annuel :

Tableau des indemnités kilométriques – véhicules automobiles			
Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

L'autorité territoriale peut également autoriser le remboursement du surplus pour l'assurance professionnelle, des frais de péage et de stationnement, sur présentation des justificatifs correspondants, à condition qu'ils n'aient pas été pris en charge à un autre titre.

- **Transports en commun :**

Les frais de transport en commun sont remboursés sur la base des dépenses réellement engagées, sur présentation des justificatifs correspondants, dans la limite du moyen de transport le plus économique compatible avec la mission.

- ❖ **Frais de restauration :**

Les frais de restauration sont pris en charge sur la base des frais réellement engagés dans la limite de 17,50 € par repas sur présentation des justificatifs correspondants (montant fixé par la collectivité, inférieur au plafond réglementaire en vigueur).

- ❖ **Frais d'hébergement :**

Les frais d'hébergement sont pris en charge lorsque la mission nécessite une nuitée hors de la résidence administrative et familiale.

Le remboursement est effectué :

- Sur la base des frais réellement engagés, petit-déjeuner inclus ;
- Sur présentation des pièces justificatives.
- Dans la limite des plafonds fixés par l'arrêté du 20 septembre 2023 :

Remboursement forfaitaire des frais d'hébergements		
France métropolitaine	Taux de base	90 €
	Dans les grandes villes (plus de 200 000 habitants) et dans la métropole du Grand Paris.	120 €
	Dans la ville de Paris.	140 €
Outre-mer	Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte...	120 €

Les montants ci-dessus présentés seront actualisés au fur et à mesure des modifications réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'actualisation des règles applicables aux frais de déplacement de restauration et d'hébergement ;
- D'autoriser le Président à rembourser aux agents, les frais de déplacement de restauration et d'hébergement dans les conditions présentées ci-dessus ;
- De suivre les évolutions en fonctions des modifications de la réglementation en vigueur ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-17

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2025 VERSÉE À INITIATIVE JURA DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'AIDE AUX ENTREPRISES - 7.4.1 délibérations relatives aux interventions économiques

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2025-15 en date du 19 février 2025 portant convention avec Initiative Jura ;

Madame la Vice-présidente présente le bilan 2025 de la plateforme Initiative Jura. L'appel de fonds d'Initiative Jura correspondant à l'accompagnement de 8 entreprises s'élève à 4 320 €, à raison de 540 € par dossier conformément à la convention 2025 :

Entreprise	Lieu	Activité	Montant prêt d'honneur	Création / Reprise / Croissance	Emplois créés	Emplois soutenus
Le Relais du Revermont	Beaufort-Orbagna	Restaurant traditionnel et traiteur	14 000 €	Reprise	1	4
EI Buchin Alexis	Beaufort-Orbagna	Débouchage de canalisation, pompage	8 000 €	Création	1	-
EI Buatier Andreas	Val d'Epy	Entretien des espaces verts	5 000 €	Création	1	-
Entre mes mains	Val-Sonnette	Soins, massages	5 000 €	Création	1	-
2C intérim	Saint-Amour	Agence intérimaire	20 000 €	Création	2	-
ATG	Val-Sonnette	Location de gîtes meublés	13 000 €	Création	1	-
La Bonne Pause	Balanod	Vente de produits portugais	15 000 €	Reprise	2	-
Turbo Frais	Loisia	Ferme auberge	6 000 €	Création	1	-
TOTAL HT			86 000 €	-	10	4

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le paiement de l'appel de fonds 2025 pour un montant de 4 320 € TTC ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-18

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC INITIATIVE JURA POUR L'ANNÉE 2026 - 7.4.2 conventions concernant des interventions économiques

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le projet de convention de partenariat économique avec Initiative Jura annexé à la présente délibération ;

Madame la Vice-Présidente expose qu'initiative Jura fait partie des 245 plateformes qui composent le Réseau Initiative. Ces plateformes sont des associations loi 1901 qui rassemblent sur un territoire des acteurs publics et privés : les collectivités locales, des chefs d'entreprises, des experts-comptables, des banques, les chambres consulaires... Elles ont pour objectif commun de faciliter la création ou la reprise d'une entreprise et de participer à un projet de développement économique. Initiative France est le premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

Initiative Jura assure ainsi le suivi et l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises de notre territoire communautaire et la Communauté de communes Porte du Jura intervient comme support financier pour un montant maximum de 540 € par dossier abouti.

Madame la Vice-Présidente propose donc le renouvellement de la convention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat économique avec Initiative Jura pour l'année 2026 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



CONVENTION DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

Entre les soussignés

La **Communauté de communes Porte du Jura**, située 10 Grande Rue 39190 BEAUFORT-ORBAGNA, représentée par son Président, **Monsieur Christian BUCHOT**,

Et

Initiative Jura, située 17 rue Jules Bury – BP 40408, 39016 Lons le Saunier, représentée par son Vice-Président, **Monsieur Jean-Pierre PARIZON**

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Étant préalablement exposé :

Que la **Communauté de communes Porte du Jura** par sa compétence économique accorde une importance particulière à l'accueil d'entreprises, à la reprise ou à la création d'activités, notamment.

Qu'**Initiative Jura** fait partie des 245 plateformes qui composent Réseau Initiative. Ces plateformes sont des associations loi 1901. Elles rassemblent sur un territoire des acteurs publics et privés : les collectivités locales, des chefs d'entreprises, des experts-comptables, des banques, les chambres consulaires... Elles ont pour objectif commun de faciliter la création ou la reprise d'une entreprise et de participer à un projet de développement économique.

Initiative France est le premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

Article 1^{er} - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de fixer les conditions de participation aux actions proposées par la structure Initiative Jura

Article 2 : DURÉE ET FIN DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour l'année 2026.

Article 3 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'association :

- ✓ Assure le suivi et l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire communautaire de la **Communauté de communes Porte du Jura**
- ✓ Réalise ces actions pour un financement maximum par la collectivité de 540 € par dossier abouti.

- ✓ Devra transmettre son rapport d'activité annuel et le bilan de ses activités, ainsi que l'identification des bénéficiaires de prêts d'honneur par la structure.

Article 4 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

La communauté de communes assure un financement d'un montant de 540 € par dossier abouti issu de son territoire communautaire.

Le règlement des dossiers pour l'année 2026 se fera en début d'année 2027 sur présentation d'un appel de fonds.

Article 5 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter et restée sans effet. La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association.

Article 6 : RÉGLEMENT DES LITIGES

Toutes difficultés, à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable, seront soumises au **Tribunal Administratif de Besançon**.

Fait à Lons le Saunier, le

Le Vice-Président d'Initiative Jura,

**Le Président de la Communauté de
Communes Porte du Jura,**

Jean-Pierre PARIZON

Christian BUCHOT

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-19

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENOILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « L'OUTIL EN MAIN SAINT-AMOURAIN »
POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATIF À SAINT-AMOUR - 3.5.1**
délibérations relatives à d'autres actes de gestion du domaine public

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant le projet de convention avec l'association « L'Outil en Main Saint-Amourain » en annexe de la présente délibération ;

Considérant que la Communauté de communes Porte du Jura est propriétaire des locaux situés dans l'ancien collège Lucien Febvre, 13 bis avenue Lucien Febvre à Saint-Amour,

Considérant que ces locaux ont fait l'objet de travaux de mise aux normes, de rénovation énergétique et d'embellissement réalisés par la collectivité ;

Considérant que la convention jointe définit les modalités de mise à disposition à titre gratuit desdits locaux au bénéfice de l'association « L'Outil en Main Saint-Amourain » ;

Considérant que la convention précise :

- La description des locaux mis à disposition ;
- Les moyens et charges pris en charge par la CCPJ (chauffage, eau, travaux lourds) ;
- Les charges restant à la charge des associations (électricité, abonnements divers) ;
- L'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'un local associatif situé dans l'ancienne aile du collège Lucien Febvre à Saint-Amour, telle qu'annexée à la présente délibération ;
 - D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ;
- D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATIF AVEC L'ASSOCIATION « L'OUTIL EN MAIN SAINT-AMOURAIN »

Ancien collège Lucien Febvre - 13 bis avenue Lucien Febvre 39160 Saint-Amour

Entre :

La Communauté de Communes Porte du Jura (CCPJ)

10 Grande Rue – 39190 Beaufort-Orbagna

Représentée par son Président, **M. Christian BUCHOT**,

Ci-après dénommée « **la Collectivité** »,

Et :

L'association « L'Outil en Main Saint-Amourain »

1 place d'Armes 39160 SAINT-AMOUR

Représentée par **M. Claude BAUD**, Président,

Ci-après dénommée « **l'Association** »

PRÉAMBULE

La CCPJ est propriétaire des locaux situés dans l'ancien collège Lucien Febvre à Saint-Amour. Ces locaux, situés au rez-de-chaussée du bâtiment communautaire, ont fait l'objet de travaux de mise aux normes, de rénovation énergétique et d'embellissement.

Plusieurs associations à dimension communautaire ont manifesté leur intérêt pour occuper et mutualiser ces espaces afin d'y développer leurs activités.

La présente convention permet la collaboration pédagogique entre les services de la Collectivité et l'association. De fait, la Collectivité se réserve la possibilité de mutualiser le local au bénéfice d'autres associations. Dans ce cas, le matériel appartenant à l'Association serait entreposé dans une pièce du local fermée à clé.

Article 1 – Objet

La présente convention définit les modalités de mise à disposition gratuite des locaux et équipements à l'Association dans le but suivant : initiation à un métier, stockage de matériel, réunions internes.

Article 2 – Description des locaux

Les locaux mis à disposition comprennent :

- Couloir de distribution
- Atelier coiffure/couture
- Atelier cuisine
- Atelier bois



- Atelier bois mécanique
- Atelier ferronnerie
- Local stockage
- Sanitaires

Le matériel fourni par la Collectivité est le suivant :

- Réfrigérateur
- Evier
- Mobilier cuisine inox
- Four
- Plaque de cuisson
- Hotte

Article 3 – Conditions financières

- La mise à disposition est réalisée **à titre gratuit**.
- La Collectivité prend en charge :
 - le chauffage (gaz de ville),
 - la consommation d'eau,
 - les travaux lourds éventuels.
- Les frais d'électricité (abonnement + consommation) sont à la charge de l'Association.
- Les abonnements téléphoniques et internet éventuels sont à la charge d'Associations.
- Une subvention de fonctionnement pourra être attribuée annuellement à l'Association.

Article 4 – Obligations de l'Association

L'Association s'engage à :

1. Souscrire une assurance responsabilité civile couvrant leurs activités et les biens sous leur responsabilité.
2. Ouvrir à leurs frais les abonnements nécessaires (électricité, Internet, etc.).
3. Assurer l'entretien courant et la propreté des locaux.
4. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.
5. Utiliser les locaux exclusivement pour leurs activités statutaires.
6. S'interdire toute sous-location ou mise à disposition à des tiers.
7. Solliciter l'accord préalable écrit de la Collectivité pour tout aménagement ou travaux.
8. Présenter un bilan annuel d'activités à la Collectivité, après chaque année scolaire.
9. Respecter la réglementation applicable en matière d'emploi et de bénévolat.
10. N'utiliser les espaces que pour les activités suivantes :
 - Initiation aux métiers
 - Administration de l'association et vie associative

Article 5 – Obligations de la Collectivité

La CCPJ s'engage à :

- Mettre à disposition des locaux en bon état d'usage,

- Garantir la sécurité et la conformité réglementaire du bâtiment,
- Réaliser les travaux lourds d'entretien ou de maintenance,
- Prendre en charge les frais d'eau et de chauffage.

Article 6 – Assurances

La Collectivité assure le bâtiment en tant que propriétaire.

L'Association assure ses activités, son matériel et ses bénévoles.

Article 7 – État des lieux

Un état des lieux contradictoire sera réalisé lors de la remise des clés.

L'association s'engage à maintenir le local en bon état et à signaler tout incident à la CCPJ.

Article 8 – Résiliation et litiges

La convention peut être résiliée par l'une des parties avec un **préavis de 3 mois** avant l'échéance annuelle.

En cas de litige, les parties privilégieront une résolution amiable.

À défaut, le tribunal administratif de Besançon sera compétent.

Article 9 – Modifications

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit, signé de toutes les parties.

Article 10 – Durée

La convention est conclue pour **3 ans**, à compter de la date de remise des clés.

La présente convention est reconductible tacitement.

Un bilan d'usage sera réalisé après une année de fonctionnement.



Signatures

Fait à Beaufort-Orbagna,

Le,

Pour la Communauté de communes Porte du Jura

M. Christian BUCHOT, Président

Pour l'Outil en main Saint-Amourain

M. Claude BAUD, Président

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-20

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

ADOPTION DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA MÉDIATHÈQUE FIRMIN GÉMIER À SAINT-AMOUR - 8.9.1 délibérations relatives à la compétence culture

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39-2018-07-05-002 ; « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire [...] – Équipements culturels d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération 2018-65 en date du 23 mai 2018 relative aux compétences facultatives liées au domaine culturel ;

Vu la loi n° 2021-1717 (dite Loi Robert) imposant la formalisation d'une « politique documentaire » à l'ensemble des collectivités territoriales ;

Monsieur le Vice-président expose que la politique documentaire recouvre, au sein d'une bibliothèque l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections.

Considérant la proposition de document validée par les Commissions culturelle et touristique, en date du mercredi 28 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de politique documentaire de la médiathèque Firmin Gémier à Saint-Amour, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Politique documentaire de la Médiathèque intercommunale

Firmin Gémier.

Table des matières

Politique documentaire de la Médiathèque intercommunale Firmin Gémier.....	1
Préambule.....	2
1. Objectifs généraux.....	2
2. Types de documents et supports.....	2
3. Publics visés.....	3
4. Critères d'acquisition.....	3
Livres imprimés et audios (fiction, documentaire, jeunesse, BD).....	4
CD (documents sonores).....	5
DVD.....	5
Jeux vidéo.....	6
Fonds lecture adaptée.....	6
Revue et périodiques.....	7
Ressources numériques (bases, VOD, musique, presse).....	7
Charte des dons.....	8
5. Équipement.....	9
6. Gestion et renouvellement des collections, désherbage.....	10
Grille de sélection et procédures de désherbage.....	10
7. Accessibilité et médiation.....	13
8. Évaluation et actualisation.....	14
9. Validation.....	14

Préambule

La présente politique documentaire définit les orientations générales de développement, de gestion et de valorisation des collections de la médiathèque intercommunale.

Elle s'inscrit dans le cadre du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de l'établissement et dans la politique culturelle de la collectivité, conformément à l'article L.310-6 du Code du patrimoine (loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique).

Elle a pour objectif d'assurer le pluralisme, la diversité et l'accessibilité des ressources proposées, tout en garantissant une cohérence et une transparence dans la gestion des fonds.

1. Objectifs généraux

La médiathèque a pour mission de garantir l'accès libre et égal à l'information, à la culture et aux loisirs pour tous les publics. Elle vise à constituer des collections diversifiées répondant aux attentes locales tout en favorisant la curiosité et la découverte culturelle.

2. Types de documents et supports

Les collections comprennent :

- livres et livres lus : environ 9 000 ouvrages (fictions, documentaires, BD, poésie, théâtre, albums jeunesse, ouvrages en langues étrangères) ;
- revues et journaux : environ 30 titres de revues culturelles, presse locale et nationale ;
- CD audio : environ 1 300 titres de musique variée ;
- DVD : environ 880 films (cinéma, documentaires, spectacles vivants) ;
- jeux vidéo : environ 445 jeux solos et multijoueurs, apprentissage, culture et créativité ;

- cartes topographiques ;
- ressources numériques : plateformes de VOD, autoformation, musique en ligne, presse, livres numériques ;
- fonds de lecture adaptée : environ 457 titres de livres en gros caractères, livres audio Daisy, collections « Facile à lire », fonds DYS et Français Langue Étrangère, fonds langue des signes française, livres adaptés à l'autisme, braille.

3. Publics visés

Les collections s'adressent à :

- tous les âges et niveaux de lecture ;
- personnes en situation de handicap (visuel, moteur ou cognitif) ;
- publics empêchés ou éloignés de la lecture ;
- communauté éducative et associative locale

4. Critères d'acquisition

Les acquisitions reposent sur plusieurs principes :

- qualité du contenu et fiabilité de l'information ;
- diversité éditoriale et pluralisme des opinions ;
- actualité et représentativité de la production culturelle ;
- adéquation avec les besoins du public et les orientations du projet culturel local

Les bibliothécaires s'appuient sur des outils professionnels (sites des partenaires libraires, revues spécialisées, catalogues d'éditeurs, retours d'utilisateurs) et intègrent les suggestions du public dans la mesure du possible.

Les acquisitions sont validées selon les critères suivants :

Livres imprimés et audios (fiction, documentaire, jeunesse, BD)

Critère	Description	Objectif
Qualité éditoriale	Crédibilité, pertinence, profondeur du contenu	Offrir une collection pluraliste et de qualité
Intérêt local	Œuvres en lien avec la Franche-Comté, le Jura ou les thématiques régionales	Valoriser l'identité culturelle locale
Actualité	Nouveautés et tendances éditoriales dans le cadre de l'actualité culturelle	Maintenir l'attrait des collections
Public visé	Adéquation aux niveaux de lecture et tranches d'âge	Répondre à la diversité du public
Équilibre culturel	Représentation d'opinions et cultures diverses	Offrir une collection pluraliste et neutre
Format et accessibilité	Disponibilité en formats divers (papier, audio, numérique, lecture adaptée)	Donner accès à tous les supports Faciliter l'accès aux publics empêchés
État du document	Qualité de fabrication, format, lisibilité, reliure	Assurer durabilité et accessibilité



CD (documents sonores)

Domaine	Critères principaux	Objectifs
Valeur artistique	Sélection d'artistes confirmés et découvertes locales, diversité des styles	Soutenir la diversité musicale
Qualité d'enregistrement	Production soignée, clarté du son, origine éditoriale confirmée	Favoriser la qualité d'écoute
Public	Proposer musique jeune public, tout public, musiques du monde et régionales	Couvrir tous les goûts musicaux

DVD

Domaine	Critères principaux	Objectifs
Valeur cinématographique	Œuvres primées, réalisateurs reconnus, films d'auteur et documentaires pédagogiques	Promouvoir la culture cinématographique
Diversité des genres	Fiction, animation, documentaires, spectacles, patrimoine filmique	Refléter la variété culturelle
Public et classification	Respect des recommandations d'âge, diversité des publics	Garantir un accès raisonné et inclusif
Accessibilité	Version sous-titrée, audiodescription, adaptation cognitive	Inclure tous les publics

Jeux vidéo

Domaine	Critères principaux	Objectifs
Valeur ludique	Gameplay innovant, graphisme, intérêt éducatif	Offrir des supports d'apprentissage et de détente
Diversité	Jeux indépendants, AAA, multijoueurs	Favoriser la découverte culturelle et numérique
Public	Respect du classement PEGI, accessibilité intergénérationnelle	Sécuriser la pratique vidéoludique
Accessibilité	Jeux coopératifs et inclusifs, paramétrages adaptatifs	Adapter les pratiques à tous les profils

Fonds lecture adaptée

Domaine	Critères principaux	Objectifs
Typologie	Livres gros caractères, audio Daisy, Facile à lire, FLE, DYS	Garantir un accès universel à la lecture
Accessibilité cognitive	Langage simple, structure claire, présentation aérée	Faciliter la compréhension
Diversité	Représenter différents genres et âges	Intégrer la lecture adaptée pour toutes les sections documentaires

Partenariats	Réseau Association Valentin Haüy, écoles, structures médico-sociales locales	Favoriser l'inclusion sociale et culturelle
---------------------	--	---

Revue et périodiques

Domaine	Critères principaux	Objectifs
Actualité et fréquence	Sélection de titres variés (local, culturel, scientifique, jeunesse)	Suivre les tendances et informer
Origine et diffusion	Presse régionale, nationale et spécialisée	Garantir pluralisme et ouverture
Équilibre	Intérêts pratiques, culturels et citoyens	Répondre à la diversité de lecture

Cartes topographiques

Support récemment intégré aux collections. Il vise à compléter l'offre touristique du pôle. Les acquisitions se font actuellement essentiellement autour du territoire, département, région pour une utilisation immédiate.

Ressources numériques (bases, VOD, musique, presse)

Les ressources numériques de la médiathèque dépendent de l'adhésion au portail Jumel porté par la Médiathèque Départementale du Jura qui en définit la politique d'acquisition en concertation avec les médiathèques et bibliothèques du Jura.

Charte des dons

Principe général

Tout don est par nature gratuit, définitif et irrévocable. Après acceptation, les documents deviennent la propriété pleine et entière de la Médiathèque, qui peut en disposer librement (intégration aux collections, mise en réserve, réorientation, ou élimination selon l'état et la pertinence).

Procédure de proposition de don

- le donateur contacte la médiathèque (en présentiel, par téléphone ou courriel) pour présenter la nature et le volume de son don ;
- le personnel peut demander à visualiser la liste ou un échantillon des documents avant dépôt ;
- aucun déplacement n'est effectué pour le retrait des dons : le dépôt s'effectue sur rendez-vous à la médiathèque pendant les heures d'ouverture ;
- dans le cas d'un volume de dons importants (plus de 5 documents), veuillez transmettre la liste des documents en question avant de les apporter à la médiathèque pour une étude en détail ;
- une attestation de dépôt peut être remise sur demande.

Critères d'acceptation

Les documents proposés doivent :

- être en bon état, complets et propres ;
- être récents ;
- correspondre aux thématiques et publics desservis par la médiathèque ;
- ne pas être des éditions anciennes ou démodées (couvertures et contenus) ; des revues, des magazines, des quotidiens ; des pages jaunies, cornées, des textes soulignés... ; des manuels scolaires, des thèses, des manuels « professionnels »,

des encyclopédies en nombreux volumes ; des DVDs et des cassettes vidéo auxquels sont attachés des droits de prêt payants.

Traitement et intégration

Les documents retenus sont catalogués et intégrés dans les collections selon la politique documentaire en vigueur.

Les documents non retenus peuvent :

- être redéposés dans des boîtes à livres ;
- être réemployés lors de braderies organisées ;
- ou être redéposés dans des déchetteries ou ressourceries.

Dons d'intérêt patrimonial

Les dons à caractère patrimonial (fonds local, éditions rares, documents anciens) sont étudiés au cas par cas et peuvent faire l'objet d'une convention ou d'un dépôt spécifique après avis du responsable de la médiathèque.

Engagements de la médiathèque

La médiathèque :

- garantit que le don sera traité avec respect et rigueur ;
- conserve la mention d'origine du don dans son catalogue lorsqu'elle est pertinente ;
- s'engage à informer le donateur des principes de cette charte lors de toute proposition de don.

Acceptation de la charte

La remise de documents à la médiathèque vaut lecture et acceptation des conditions énoncées dans la présente charte.

5. Équipement

Dans une volonté écologique, la médiathèque prend soin de couvrir ses documents avec un film écologique produit en Europe afin de protéger les documents.

La couverture et le renfort par des charnières permettent de prolonger la durée de vie des collections. La couverture permet également le nettoyage des documents.

Les bande-dessinées adultes ne sont pas couvertes car moins abîmées.

Le support disque est régulièrement vérifié. La médiathèque dispose d'un appareil skip doctor qui permet un renouvellement des surfaces abîmées et évite des rachats coûteux.

6. Gestion et renouvellement des collections, désherbage

- un taux de renouvellement annuel de 10 % est visé ;
- les documents sont régulièrement désherbés selon leur état, leur fréquence d'emprunt, leur obsolescence ou l'évolution des thématiques (IOUPI) ;
- les acquisitions sont planifiées par secteurs documentaires (jeunesse, adulte, adolescent) et par support (jeux vidéo) ;
- une vigilance particulière est apportée au maintien d'un fonds local.

Grille de sélection et procédures de désherbage

Procédure de désherbage

Le désherbage est une étape essentielle pour maintenir la qualité et la pertinence des collections.

Il est d'autant plus essentiel que la médiathèque ne dispose pas de magasins.

La procédure adoptée est la suivante :

Planification

- élaboration d'un planning annuel de désherbage, intégré à la politique documentaire.

Préparation

- inventaire et récolement des collections à désherber ;
- rassemblement du matériel nécessaire (formulaires, chariots).

Critères de retrait des documents

- documents abîmés, détériorés au-delà de toute réparation rentable ;
- documents obsolètes ou dépassés scientifiquement ;
- doublons non justifiés par la fréquentation ou la demande ;
- faible taux de prêt récurrent sur au moins 3 ans ;
- remplacement par édition plus récente ou version améliorée ;
- exceptions : documents locaux, rares ou particulièrement appréciés.

Examen

- passage document par document, vérification de chaque critère ;
- consultation éventuelle de bases externes (sites libraires) pour évaluer la rareté.

Retrait et traitement

- correction du catalogue : suppression ou mise à jour ;
- tri des documents : achat de la médiathèque, don de la Médiathèque Départementale, don, pour vente à la braderie ou destruction selon état (déchetterie) ;
- mise en valeur des collections restantes.

Suivi et bilan

- statistiques annuelles via Scrib, liste des documents retirés ;
- ajustement du plan de développement documentaire en fonction des résultats.

Le désherbage est validé selon les critères suivants :

Livres imprimés et audios (romans, documentaires, albums, BD)

Critère	Questions d'évaluation
Qualité éditoriale	Crédibilité de l'auteur, pertinence du contenu
Actualité	Date de publication, mise à jour du sujet
Public visé	Adéquation à l'âge, au niveau de lecture
Diversité culturelle	Représentation de la pluralité des opinions
Valeur littéraire	Richesse du style, originalité
Présentation matérielle	Qualité du papier, robustesse de la reliure
Accessibilité	Présence de versions adaptées (gros caractères, DYS)

CD

Critère	Questions d'évaluation
Qualité artistique	Réputation de l'artiste, valeur musicale
Diversité de genres	Répertoire, ouverture culturelle
Public visé	Jeunesse, tout public, public spécifique
Présentation physique	État général, lisibilité de la jaquette

DVD

Critère	Questions d'évaluation
Qualité cinématographique	Récompenses, critiques, intérêt culturel
Diversité des genres	Fiction, documentaire, animation, spectacle vivant
Public visé	Jeunesse, adulte, famille, public spécifique
Actualité	Date de sortie, mise à jour du contenu
Présentation matérielle	État du disque, qualité technique
Accessibilité	Sous-titrage, audiodescription, version facile à lire

Jeux vidéo

Critère	Questions d'évaluation
Qualité ludique	Valeur éducative, originalité, intérêts
Diversité	Genres, niveaux d'expérience, inclusion
Public visé	Âge, accessibilité
Présentation matérielle	État du disque, qualité technique

Fonds lecture adaptée

Critère	Questions d'évaluation
Accessibilité physique	Gros caractères, papier adapté, livre audio, format Daisy
Adaptation cognitive	Version DYS, texte simplifié, Français Langue Étrangère (FLE)
Diversité	Genres représentés, âge visé, niveaux de difficulté
Qualité éditoriale	Contenus validés, clarté des consignes

Cette démarche garantit la transparence et la qualité dans la gestion des collections, en cohérence avec la politique documentaire globale de la médiathèque. Elle assure un équilibre entre l'innovation, la conservation et la satisfaction des besoins des usagers.

7. Accessibilité et médiation

La médiathèque promeut l'accessibilité par :

- espaces accessibles à tous (mobilier adapté, signalétique claire) ;
- la mise à disposition de matériels spécifiques (lecteurs Daisy (en cours), casque audio, postes informatiques spécialisés) ;
- des actions de médiation ;
- une organisation des collections en pôles thématiques en ne privilégiant plus la classification Dewey ;

- une classification Dewey allégée ;
- l'utilisation de pictogrammes pour identifier les thématiques (fonds local, histoire, travaux manuels, etc.) ;
- la programmation culturelle (rencontres, ateliers, projections, concerts, jeux) ;
- la communication sur supports papier et numériques ;

8. Évaluation et actualisation

La politique documentaire est réévaluée tous les trois ans, à partir d'indicateurs tels que :

- les statistiques de prêt et de fréquentation ;
- le taux de renouvellement ;
- évolution des publics et des usages ;
- les observations qualitatives des usagers et du personnel.

9. Validation

La politique documentaire est adoptée par délibération du conseil communautaire, sur proposition du service culture-tourisme et de la direction de la médiathèque.

Elle constitue un document de référence pour l'équipe et un gage de transparence vis-à-vis des élus et des usagers.



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-21

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES ITINÉRAIRES DU PDIPR AVEC L'ASSOCIATION DES MARCHEURS DE BEAUFORT - 9.1.1 délibérations des communes dans leurs autres domaines de compétences

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 21 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Porte du Jura, précisant : « Gestion des zones d'activités [...] touristique » ;

Vu la délibération 2019-31 en date du 1^{er} avril 2019 approuvant la convention d'entretien des itinéraires du PDIPR avec l'association des Marcheurs de Beaufort ;

Vu la délibération 2023-59 en date du 12 avril 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'entretien des itinéraires du PDIPR avec l'association des Marcheurs de Beaufort ;

Considérant la demande de l'association des Marcheurs de Beaufort de réviser le montant attribué au kilomètre entretenu ;

Considérant l'avenant n°2 annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'association des Marcheurs de Beaufort (AMB) est implantée depuis le 31 octobre 1989 à Beaufort. Depuis de nombreuses années, les bénévoles de l'association ont œuvré pour l'entretien, le balisage et le suivi des itinéraires de randonnées inscrits sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Ces actions, réalisées sur le nord de la Communauté de communes, ont été formalisées par la signature d'une convention en 2019, l'association exerçant une mission de service public au profit de la CCPJ ; complétée par l'équipe verte sur la partie sud.

En plus de l'entretien annuel stipulé dans la convention, l'association participe activement au suivi et à la réalisation des alertes déposées par des usagers sur le site national Suric@te, permettant de signaler des problèmes sur le PDIPR : balisage manquant ou défectueux, arbres tombés, etc.

Face à la hausse générale des coûts, l'association sollicite une revalorisation de son intervention, portant le tarif kilométrique de 10 € à 12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°2 annexé à la présente délibération, portant le tarif kilométrique à 12 € ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



à la convention d'entretien des itinéraires du PDIPR

Entre

D'une part,

La Communauté de Communes Porte du Jura, 10 Grande Rue, 39190 Beaufort-Orbagna représentée par son Président et désignée la Communauté de Communes Porte du Jura ou la CCPJ.

D'autre part,

L'association Les Marcheurs de Beaufort, Mairie, 39190 Beaufort-Orbagna, représentée par son président M. Gilles GUYOT, désignée l'association ou Les Marcheurs de Beaufort.

Objet de l'avenant :

Article 4 Disposition financières

La CCPJ valorise l'action de l'AMB, qui exerce une mission de service public via une subvention de :

- 12 € (douze euros) du kilomètre.

Au 1^{er} janvier 2026, la CCPJ reconnaît 80 km attribués à l'AMB.

Cette distance varie selon le rapport d'activité de l'AMB (voir article 8).

Augea
Augisey
Balanod
Beaufort- Orbagna
Chevreaux
Cousance
Cuisia
Digna
Gizia
Graye-et-Charnay
Les Trois Châteaux
Loisia
Maynal
Montagna-le-Reconduit
Rosay
Rotalier
Saint-Amour
Thoissia
Val d'Épy
Val-Sonnette
Véria

Le présent avenant comporte 1 page

Fait à Beaufort-Orbagna le ___/___/2026 en deux exemplaires

Pour la Communauté de
communes Porte du Jura,
Le Président,
M. Christian Buchot

Pour l'association Les
Marcheurs de Beaufort
Le Président,
M. Gilles GUYOT

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-22

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENOILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER À JURA TOURISME & ATTRACTIVITÉ POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE COORDINATEUR DU COLLECTIF ŒNOTOURISME - 7.4.1 délibérations relatives aux interventions économiques

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2019-41 du 4 mars 2020 ; Orientation de l'Office de Tourisme Porte du Jura ; Nouvelle politique autour de l'œnotourisme et de la Cité des Vins du Jura ;

Vu la délibération 2020-132 du 25 novembre 2020 ; Participation à la gestion des effectifs dans le cadre du projet œnotourisme ;

Vu la délibération 2024-13 du 21 février 2024 ; Participation à la gestion des effectifs dans le cadre du projet œnotourisme ;

Considérant que les quatre Communautés de communes composant le vignoble du Jura ont exprimé un intérêt renouvelé pour la poursuite d'une démarche collective de promotion et développement de leur territoire dans le domaine de l'œnotourisme ;

Considérant que la mission d'ingénierie « collectif œnotourisme » vise les objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité touristique du vignoble jurassien ;
- Favoriser la mobilité et l'itinérance au sein du vignoble ;
- Augmenter les retombées économiques sur le territoire ;
- Allonger la durée du séjour dans le vignoble.

Considérant que, lors du dernier COPIL du collectif Jura œnotourisme, Jura Tourisme & Attractivité a été désigné comme porteur de la mission d'ingénierie en partenariat avec le Comité Interprofessionnel des Vins du Jura et qu'à ce titre l'organisme a déposé un dossier au programme LEADER 2023-2027 visant le financement du poste de chargée de développement touristique – filière œnotourisme ;

Considérant que, conformément aux accords du COPIL, Jura Tourisme & Attractivité sollicite le concours financier de la communauté d'agglomération « ECLA » ainsi que des Communautés de communes « Cœur du Jura », « Bresse Haute Seille » et « Porte du Jura », chacune à hauteur de 3 000 € pour la durée du dossier, soit 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2024, afin de déclencher la subvention LEADER ;

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses	
Rémunération et frais de fonctionnement	69 000 €

(Salaires /18 mois = 69 000€ (46 000€ pour 12 mois) dont coûts indirects 15%)

Recettes	
CCPJ	3 000 €
CC Cœur du Jura	3 000 €
CC Bresse Haute Seille	3 000 €
ECLA	3 000 €
LEADER	43 200 €
Autofinancement Jura Tourisme & Attractivité	13 800 €
TOTAL	69 000 €

Considérant l'intérêt de ce dossier au regard du programme LEADER ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- D'attribuer un concours financier de 3 000 € à Jura Tourisme & Attractivité en cofinancement de ce poste, aux côtés des trois autres EPCI, le total de cofinancement permettant de bénéficier des fonds LEADER ;
- D'approuver l'inscription de ces crédits au sein du budget 2026 ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA**

DÉLIBÉRATION N°2026-23

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

VALIDATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2026 - 8.1.1 délibérations relatives à la compétence enseignement : logements de fonction ; frais de scolarité ; classe de découverte...

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2024-139 du 17 décembre 2024 validant le Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour l'année 2025 ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise à jour du PEDT, pour l'année 2026 ;

Considérant le PEDT, annexé à la présente délibération, validé par l'Inspection Académique du Jura ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que le PEDT n'est pas obligatoire mais qu'il permet de définir un cadre partenarial visant à favoriser la complémentarité des temps éducatifs et qu'il s'agit d'un outil de collaboration locale, à l'initiative de la collectivité, rassemblant les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés sur le territoire.

Le PEDT concerne tous les enfants scolarisés dans les écoles du territoire de la Communauté de communes de Porte du Jura.

Le PEDT 2026 a été validé par les services de l'État pour une durée d'un an.

Les objectifs liés au PEDT restent dans la continuité du projet antérieur dans l'attente d'un travail collectif entre les écoles et accueils collectifs de mineurs qui sera mené en mars et avril 2026 avec les différents acteurs enfance du territoire en favorisant l'échelle locale (une école et un accueil de loisirs sans hébergement) plutôt que de manière généraliste et globale comme l'était les précédentes versions. En favorisant la proximité dans ce projet, le pôle enfance espère relancer la dynamique de projet fondateur pour la collectivité et la politique jeunesse de notre territoire.

Objectifs du PEDT 2026 :

AXE 1	Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap à travers une meilleure prise en charge des conditions matérielles de l'accueil mais aussi par la mise en place d'une meilleure formation des équipes encadrantes.
AXE 2	Favoriser une meilleure communication entre les différents acteurs de l'éducation du territoire entre eux mais aussi à destination des familles.

AXE 3	Mise en place d'outils et d'une réflexion commune pour lutter contre le harcèlement et la violence à l'école et dans les accueils de loisirs.
AXE 4	Permettre à l'enfant, au cours de sa scolarité ou à travers la fréquentation des structures enfance de la CCPJ, d'avoir accès aux équipements culturels de notre collectivité et de pouvoir s'ouvrir sur le monde grâce à la qualité des spectacles, voyages, sorties ou intervenants qui lui sont proposés dans le cadre de son parcours scolaire et extrascolaire.
AXE 5	Poursuivre le développement de la politique enfance jeunesse.
AXE 6	Accompagner l'enfant tout au long de son parcours scolaire quel que soit son âge.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Projet Éducatif Territorial de la Communauté de communes Porte du Jura pour l'année 2026 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention du nouveau PEDT avec les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et de l'Inspection Académique du Jura ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Projet Educatif Territorial (PEdT) 2026

Communauté de Communes Porte du Jura



Durée du PEDT : 1 an (2026)

Nom du pilote du PEDT : M. Emmanuel KLINGUER

Fonction : Vice-Président en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes de Porte du Jura

Adresse : Communauté de Communes Porte du Jura, 10 grande Rue

Téléphone : 03 84 48 96 67

Adresse électronique : accueil@ccportedujura.fr

Nom et coordonnées du **Directeur du pôle Enfance** :

Olivier BERNE : 03 84 48 45 40 – enfance@ccportedujura.fr

Préambule :

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est un moyen pour une collectivité de formaliser une politique éducative locale.

Créés par la circulaire du 11 mars 2013, les PEDT ont accompagné la réforme des rythmes scolaires. Au-delà, ils ont favorisé une réflexion sur les besoins de l'enfant durant la semaine, afin de favoriser les apprentissages, en associant l'ensemble des acteurs éducatifs : parents, enseignants, équipes des accueils collectifs de mineurs, ATSEM, associations locales...

Cet outil de collaboration, à l'initiative de la collectivité qui a la compétence périscolaire, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants du territoire.

Extrait de la circulaire du 11 mars 2013 : « Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant, et après l'école, en organisant dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. »

Objectifs généraux du PEDT :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les temps de l'enfant et du jeune ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence ;
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités sociales ou d'accès aux loisirs.

Aujourd'hui, le PEDT est réaffirmé comme un cadre adapté au dialogue entre les acteurs éducatifs, à la mutualisation de ressources et la mise en œuvre d'une politique éducative de territoire.

Le PEDT concerne particulièrement les enfants scolarisés, de 2 à 12 ans (1er degré). Cependant le PEDT peut permettre d'engager une réflexion afin de décliner des objectifs pour les jeunes de 13 à 25 ans du territoire.

Le PEDT prend en compte les autres dispositifs et contrats en lien avec le volet éducatif de la politique locale: les conventions globales de territoire de la Caisse d'allocations familiales, les Cités éducatives, Territoires ruraux, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, le Contrat de réussite éducative...

Démarche pour mettre en œuvre et faire vivre un PEDT

La trame comprend l'**ANNEXE 1 PEDT**, l'**ANNEXE 2 PEDT-PLAN MERCREDI** et l'**ANNEXE 3 facultative 13-25 ans** qui seront proposées en vue de la signature de la convention par la collectivité qui a la compétence périscolaire. Pour le renouvellement d'un PEDT fournir les comptes-rendus de réunions de comités de pilotage/ de suivi, bilan des actions et de la démarche PEDT pour la dernière période.

Etape 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche PEDT

Etape 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

Etape 3 : Affiner l'état des lieux pour chaque école/accueil de loisirs

Etape 4 : Définir des objectifs partagés par les acteurs éducatifs pour chaque école/accueil de loisirs.

Etape 4 bis : Si les acteurs locaux en décident, définir des objectifs spécifiques aux jeunes de 13 à 25 ans.

Etape 5 : Formaliser et transmettre les ANNEXES à l'adresse pedt-jura@ac-besancon.fr:

- Annexe 1 PEDT
- Annexe 2 : Plan Mercredi
- Annexe 3 facultative : objectifs éducatifs spécifiques aux 13- 25 ans.

Etape 6 : Faire vivre le PEDT tout au long de la convention :

- identifier les espaces d'échanges pour la mise en œuvre du PEDT et pour favoriser la continuité éducative.
- réunir les comités de pilotages/de suivi
- faire des points de suivi/évaluation de la réalisation des objectifs.

Etape 7 : Préparer la fin/ le renouvellement du PEDT

- bilan des actions (résultats, actions réalisées ou non, points à améliorer) et de la dynamique PEDT
- au regard de l'évaluation, refaire un état des lieux en vue d'un renouvellement

Préalable pour un renouvellement : fournir les comptes-rendus de réunions de comités de pilotage/ de suivi, bilan des actions et de la démarche PEDT pour la dernière période.

ANNEXE 1 Projet éducatif de territoire (PEDT)

ETAPE 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche de PEDT

Objectifs généraux du PEDT, outil de collaboration locale :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

1.1 Préciser le périmètre concerné par le PEDT :

➤ Territoire concerné :

- La Communauté de Communes porte du Jura est issue de la fusion le 1^{er} janvier 2017 entre la Communauté de Communes Sud Revermont et la Communauté de Communes Pays de St Amour.
- La Communauté de Communes Porte du Jura s'étend de Saint Agnès Val Sonnette (sud de Lons le Saunier) à St Amour (nord de Bourg en Bresse). Le territoire s'étend le long de la Départementale 1053 qui permet une desserte facile pour les habitants du territoire qui travaillent à Bourg en Bresse ou Lons le Saunier.

La Communauté de Communes Porte du Jura est composée des 21 Communes suivantes :

Augea, Augisey, Balanod, Beaufort-Orbagna, Chevreaux, Cousance, Cuisia, Digna, Gizia, Graye-et-Charnay, Les trois Châteaux, Loisia, Maynal, Montagna le Reconduit, Rosay, Rotalier, Saint Amour, Sainte-Agnès, Thoissia, Val d'Epy, Val-Sonnette, Véria.

➤ La CTG, un outil complémentaire du PEDT :

- La Communauté de Communes de Porte du Jura a été la première collectivité du Jura à signer une Convention Territoriale Globale avec la CAF du Jura. Cette dernière est en cours de bilan et de réécriture car elle doit être renouvelée en 2026. Le bilan de la CCPJ est très positif car de nombreux objectifs ont été atteints au cours de cette période écoulée de CTG.
- On peut d'ores et déjà y retrouver des axes communs entre la CTG et le PEDT. Un des axes principaux d la CTG est d'accompagner les enfants porteurs de handicap, les structures qui les accueillent et les personnels de la CCPJ qui les encadrent par différents moyens qui sont mis en œuvre notamment formations des animateurs et ATSEM, renfort des quotas d'encadrement en périscolaire et projet de mise en place d'un référent handicap.

- Souhait de développer le PEDT en direction des 13-25 ans : oui non

Le PEDT est effectivement étendu aux collégiens et lycéens. Depuis un an, un partenariat collège et animateurs jeunes de la CCPJ a pu être mis en place. L'animateur ados intervenait cette année 2 fois par semaine à raison d'une heure par séance. Jeux de sociétés, sportifs et temps d'échange ont été très appréciés des jeunes et des animateurs, permettant ainsi d'établir un lien tout en espérant une continuité entre le collège et l'envie de fréquenter le secteur jeunes et son programme d'activités pendant les vacances scolaires



1.2 La Communauté de Commune Porte du Jura exerce l'ensemble des compétences suivantes :

Compétence Scolaire : 7 écoles : Augisey, Balanod, Beaufort, Cousance, St Amour Maternelle, St Amour Elémentaire, Val Sonnette.

Compétence Périscolaire : 4 accueils de loisirs déclarés : Beaufort, Cousance, St Amour, Val Sonnette + 2 accueils non déclarés : Augisey et Balanod

- **Extra-scolaire** : 3 accueils de loisirs déclarés : Beaufort, Cousance, St Amour. A partir de l'année 2026 le centre de Vincelles sera ouvert toutes les périodes de vacances.
- Un secteur jeunes complète l'offre de service extrascolaire.

1.3 Liste des communes et écoles du territoire concernées :

Commune	Nom de l'école	Type école (primaire, maternelle, élémentaire)	Publique/privée
AUGISEY	Ecole primaire d'Augisey	Ecole primaire	Publique
BALANOD	Ecole primaire de Balanod	Ecole primaire	Publique
COUSANCE	Ecole primaire de Cousance	Ecole Primaire	Publique
BEAUFORT-ORBAGNA	Ecole Primaire de Beaufort Orbagna	Ecole Primaire	Publique
SAINT AMOUR	Ecole maternelle de ST Amour	Ecole Maternelle	Publique
SAINT AMOUR	Ecole Elémentaire Marius Picquand	Ecole Elémentaire	Publique
VAL SONNETTE	Ecole Primaire de Val Sonnette	Ecole Primaire	Publique

ETAPE 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

2.1 Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire du PEDT :

Données de scolarisation dans les écoles de Porte du JURA Rentrée 2025-2026

	En public	En privé	Total	Dont en situation de handicap	Dont enfants de moins de 3 ans
Moins de six ans	257	Données inconnues	257	Données inconnues	Données inconnues
Six ans et plus	476	Données inconnues	476	Données inconnues	Données inconnues
Total	733	Données Inconnues	733	Données inconnues	Données inconnues

2.2 Spécificités territoriales :

La Communauté de Communes de Porte du Jura est située en zone rurale. Le nord de la Communauté de Communes est tourné vers Lons le Saunier, qui constitue une partie du bassin de vie et de l'emploi. Le sud de la Communauté de Communes est tourné vers Bourg en Bresse.

La population de la Communauté de Communes est stable (INSEE) : 2010 :10252 habitants, 2015 : 10597 habitants, 2022 : 10520 habitants. Le taux de chômage en 2022 est bas 8.6% des actifs en 2022. Le taux de chômage est toutefois élevé chez les jeunes 15-24 ans : 17.7% mais en baisse depuis 2010 : 22.7%.

La Communauté de Communes porte du Jura est aujourd'hui un acteur important pour l'enfance du territoire puisqu'elle est gestionnaire de 4 accueils de loisirs déclarés, 2 accueils non déclarés, un secteur jeune et une crèche. Elle favorise également l'implantation des MAM sur le territoire. Le RAMI et le LAEP sont aussi deux structures qui participent activement à la réussite de la politique éducative mise en œuvre depuis plusieurs années par les élus du territoire.

A ce jour des accueils déclarés ou non déclarés permettent à chaque famille de bénéficier de solutions d'accueil de proximité sur les groupes scolaires. Augisey est la seule structure qui ne permet plus d'accueillir le soir et matin des enfants depuis septembre 2024 (1 enfant présent l'année précédente) mais les enfants peuvent bénéficier d'un service de garde sur le RPI dans l'école de ST Laurent la Roche gérée par la Communauté de Communes de Terre d'Emeraude en empruntant le service de transport scolaire.

2.3 Transports scolaires :

Pour le calcul du temps de trajet, il a été pris l'élève le plus loin sur la tournée la plus longue de bus. Il a été pris en considération si l'enfant effectue deux ou 4 trajets dans la journée. En règle générale, pour les sites où il continue d'y avoir un ramassage scolaire le midi, il y a très peu d'enfants dans les bus. On peut d'ailleurs s'interroger sur la nécessité de maintenir ce service coûteux sur les sites où les Accueils de loisirs sont en capacité d'accueillir les quelques enfants concernés.

Nombre de circuits par jour :

Ecole d'Augisey (1 seule tournée) : 4 Circuits : Matin, midi 2 fois, soir.

Temps maximum passé dans le bus pour un élève effectuant le transport bus

2 fois par jour : 40 min

4 fois par jour : 1h20

Ecole de Balanod (1 seule tournée) : 2 Circuits : Matin et soir.

Temps maximum passé dans le bus pour un élève effectuant le transport bus

2 fois par jour : 25 min

Ecole de Beaufort (2 tournées) : 4 Circuits : Matin, midi 2 fois, soir.

Temps maximum passé dans le bus pour un élève effectuant le transport bus

2 fois par jour : 1h

4 fois par jour : 2h

Ecole de Cousance (2 tournées) : 4 Circuits : Matin, midi 2 fois, soir.

Temps maximum passé dans le bus pour un élève effectuant le transport bus

2 fois par jour : 1h00

4 fois par jour : 2h00

Ecole de St Amour Maternelle (4 tournées) : 2 Circuits : Matin et soir.

Temps maximum passé dans le bus pour un élève effectuant le transport bus

2 fois par jour : 1h

Ecole de St Amour Elémentaire (4 tournées) : 2 Circuits : Matin et soir.

Temps maximum passé dans le bus pour un élève effectuant le transport bus

2 fois par jour : 1h00

Ecole de Val Sonnette (2 tournées) : 4 Circuits : Matin, midi 2 fois, soir.

Temps maximum passé dans le bus pour un élève effectuant le transport bus

2 fois par jour : 1h00

4 fois par jour : 2h00

2.4 Liste des accueils de loisirs déclarés sur le territoire et périodes de fonctionnement :

Cocher simplement la période de fonctionnement



Commune d'implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école	Mercredi au moins ½ journée	Vacances
BEAUFORT - ORBAGNA	Oui	Oui	Oui	Oui journée	Oui
COUSANCE	Oui	Oui	Oui	Oui journée	Oui
ST AMOUR	Oui	Oui	Oui	Oui journée	Oui
VAL SONNETTE	Oui	Oui	Oui	Non, enfants ramenés en minibus sur BEAUFORT	Non, accueil sur BEAUFORT
Secteur Jeunes Elèves de Collège et CM2 l'été	Non	Non	Non	Weekend ponctuellement	Oui

2.5 Indiquer les éventuels accueils non déclarés (garderie = simple surveillance) :

Commune implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école
AUGISEY	Non	Oui	Non
BALANOD	Oui	Oui	Oui

2.6 Etat des lieux synthétiques des ressources associatives, équipements culturels et sportifs du territoire :

Le tissu associatif du territoire est riche. Il pourrait être intéressant de s'appuyer sur quelques-unes d'entre elles pour proposer des animations communes AL/Ecoles. Actuellement cela se fait mais très ponctuellement.

La liste des activités sportives qu'il est possible de pratiquer sur le territoire sur les communes de Beaufort, Cousance ou encore ST amour : foot, volley, tennis, gym, pilâtes, danse country et zumba, trampoline, yoga, badminton, rugby, basket, tennis de table, judo, twirling bâton, sports de combat, tir à l'arc, cyclisme, pétanque, activités équestres.

Coté culture ou loisirs, les associations sont aussi nombreuses : chasse, pompiers, Théâtre, pêche, éveil musical, chant, choral, arts plastiques.

+ ressources ou dispositifs qui peuvent être mobilisés pour soutenir la continuité éducative (Contrat d'accompagnement à la scolarité, Cité éducative...)

Un dispositif CLAS avait été mis en place sur l'école de ST AMOUR et Maison de l'ENFANCE de ST AMOUR. Ce dispositif a été abandonné en fin d'année scolaire 2023/2024. Une aide aux devoirs a été mise en place en substitut cette année 2024-2025. Le dispositif CLAS est intéressant mais les contraintes qu'il a



généralisé pour les agents et les enseignants ont abouti à un échec, les animateurs formés ne souhaitant pas se réengager l'année suivante et l'investissement des familles n'étant pas à la hauteur

ETAPE 3 : Etat des lieux par école/ accueil de loisirs

Généralités pour tous les groupes scolaires et accueil de loisirs de la CCPJ :

Pour l'ensemble des écoles du territoire, pas d'accueil de TPS actuellement. Les enfants sont accueillis dans l'année de leur 3 ans. Pour les effectifs accueils de loisirs, il a été pris en considération moins de 6 ans et plus de 6 ans.

Application des taux d'encadrement, habituels ou dérogatoires.

Le taux dérogatoire est appliqué mais qu'en partie. En règle générale, les accueils favorisent une équipe avec un animateur pour 10 chez les moins de 6 ans. Le taux dérogatoire s'applique donc plus souvent sur les plus de 6 ans, bien que ce ne soit pas systématique. En fonction des absences des agents le taux d'encadrement va tendre forcément vers un taux dérogatoire PEDT surtout durant la pause méridienne où il n'est pas toujours évident de trouver des solutions de remplacements.

Les directeurs d'accueil veillent toujours à ce que le nombre d'animateurs dans ces situations de manque de personnel soit plus important sur les 3/6 ans car il est plus facile de réduire l'encadrement des plus de 6 ans.

❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

NOM du SITE : Ecole et Accueil de Loisirs de BEAUFORT-ORBAGNA

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2025 :

Maternelle : 64 enfants
 Élémentaire : 103 enfants
 TOTAL : 167

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
Horaires après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré : Accueil de Loisirs « LE CHATEAU » à Beaufort-Orbagna

Horaires		Nombre moyen d'enfants moins de 6 ans	Nombre moyen d'enfants plus de 6 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30		8	12	20
Pause méridienne : 11h30-13h30		40	65	105
Horaires après-école : 16h30-18h30		12	18	30



Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT (voir explication page 7 sur l'application des taux d'encadrement en périscolaire à la CCPJ)

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires		Nombre moyen d'enfants moins de 6 ans	Nombre moyen d'enfants plus de 6 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h30/12h00		18	20	38
Pause méridienne : 12h00/13h30		16	18	34
Horaires après-midi : 13h30/18h30		14	16	30

Un système de transport est mis en place pour acheminer le mercredi les enfants de l'école de Val-Sonnette le matin et le soir à l'accueil de Loisirs de Beaufort. Les enfants sont accueillis à l'école de Val Sonnette de 7h30 à 8h30 puis prennent le minibus avec leur animateur pour se rendre à l'AL de BEAUFORT et retour le soir du minibus avec l'animateur vers 16h45. Ils ont un temps d'accueil avec un départ échelonné à l'école de Val Sonnette de 17h30 à 18h30.

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				X	
Il existe des cours de récréation	X				
Accès à un préau	X				
Accès à des espaces de verdure	X				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X			X	
Le mobilier est adapté	X				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		X			

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- 1- Assurer un parcours de réussite à chaque élève.
- 2- Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire.
- 3- Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Il est remis à jour chaque début d'année scolaire

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Permettre à chacun de vivre une expérience de la vie collective dans le respect de soi et des autres.
- Favoriser l'épanouissement des enfants
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie et l'expérimentation



3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services 1 service type self (grands)
2 types de services, classique pour les maternelles et en mode self pour les grands.
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes			X	

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes			X	
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	X			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	X			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	X			Mise à la sieste par l'équipe d'animation
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		X		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité	X			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				Programmation des activités pour les enfants à la semaine
Des temps de jeux libres existent	X			Tous les lundis pour les grands
Des temps en petits groupes sont possibles	X			



Des temps individuels sont possibles		X		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	X			Intervenants dans le cadre des activités périscolaires du mercredi et intervention des bénévoles de l'association lire et faire lire par tous les midis en périscolaire.
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			Terrain multisports à proximité, nature à proximité, stade de foot et gymnase.
Une aide aux devoirs le soir est proposée	X			Lundi et jeudi soir
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités		X		Pour certaines activités avec intervenants, un surcote peut être appliqué. Cette possibilité est en cours d'étude pour être supprimée ou modérée en fonction des revenus des familles.
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			Temps hebdomadaire le jeudi après midi

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC)

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			Infos par mail, affichage et sur INOE portail famille de réservation
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			Possibilité de rendez-vous. Pas de permanence actuellement. Les directeurs sont joignables sur sites.
Les familles signent un règlement intérieur		X		Il est distribué mais pas signé.
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			Réunion commune
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			A travailler piste : Il serait intéressant de travailler la préparation de la rentrée scolaire suivante de manière mutualisée Ecole/AL pour les inscriptions des plus petits pour la rentrée scolaire de septembre (permanence d'inscription commune)



3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants			X	De manière informelle avec la directrice et les animateurs. Directrice AL conviée à certaines équipes éducative organisé par l'école.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent			X	De manière informelle
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		X		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre	X			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	X			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		X		Transmission du PAI au directeur de l'AL signé par le directeur de l'école et les familles.
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	X			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	X			
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			X	2 animateurs formés en WEBINAIRE sur le handicap l'année dernière

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

NOM du SITE : Ecole et Accueil de Loisirs de COUSANCE

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2025 :

Maternelle : 60
 Élémentaire : 119
 TOTAL : 179

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h40	8h30-11h40		8h30-11h40	8h30-11h40



Horaires après-midi	13h25-16h25	13h25-16h25		13h25-16h25	13h25-16h25
---------------------	-------------	-------------	--	-------------	-------------

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Horaires		Nombre moyen d'enfants de moins de 6 ans	Nombre moyen d'enfants de plus de 6 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h-8h30		5	10	15
Pause méridienne : 11h40-13h25		50	65	115
Horaires après-école : 16h25-18h00		15	20	35

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires		Nombre moyen d'enfants de moins de 6 ans	Nombre moyen d'enfants de plus de 6 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h30-12h00		10	15	25
Pause méridienne : 12h00/13h30		10	15	25
Horaires après-midi : 13h30/18h30		10	12	22

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	X				Gymnase + salle de motricité de l'école maternelle
Il existe des cours de récréation	X				
Accès à un préau	X				
Accès à des espaces de verdure	X				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X			X	Construction de WC supplémentaires réalisée en 2024



					pour l'accueil de Loisirs
Le mobilier est adapté	X				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		X			Pense que possible mais n'en n'éprouve pas le besoin pour l'instant

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- 1- Assurer un parcours de réussite à chaque élève.
- 2- Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire.
- 3- Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de l'année scolaire. Il est remis à jour chaque année courant du mois de septembre.

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- respecter le rythme de l'enfant
- Permettre à l'enfant d'être acteur de l'accueil de loisirs
- Permettre à l'enfant de découvrir le monde qui l'entoure et de s'ouvrir à la culture

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			Coté école primaire
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	X			1 animatrice CAP petite Enfance
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		X		Les grandes sections mangent à 12h30



Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	X			13h10 début de sieste pour les petits
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	X			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		Une atsem qui aide à la cantine en restauration.

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité	X			Un programme de plusieurs activités par jour
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	X			Chez les plus de 6 ans cycle origami, jeux de sociétés (réurrence un jour dans la semaine)
Des temps de jeux libres existent			X	Pas de temps calme pour les enfants, trop difficile à gérer
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles		X		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		X		Lire et faire lire tous les jours de 12h30 à 13h30
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			Gymnase, city
Une aide aux devoirs le soir est proposée			X	Lundi et mardi possibilité de faire ses devoirs sous surveillance d'un adulte à partir de 17h30
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)				2 heures de réunion le mardi pour l'équipe d'animation périscolaire.

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC)

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...			X	Mailing



Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			Il n'y a pas permanence organisée
Les familles signent un règlement intérieur		X		Il est accessible mais pas signé par les familles
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	X			Commission éducatives, directeur de l'AL convié si besoin.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	X			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		X		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	X			Appliquée chacune de leur côté.
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	X			Informel
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			Concerté en général
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	X			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	X			1 animatrice webinaire sur le handicap.

❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

NOM du SITE : Ecole Maternelle/Elémentaire et Accueil de Loisirs de ST AMOUR

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2025 :

Maternelle : 74
 Elémentaire : 147
 TOTAL : 221



Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée Ecole Maternelle	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
Horaires matinée Ecole Élémentaire	8h30-11h45	8h30-11h45		8h30-11h45	8h30-11h45
Horaires Après midi Ecole Maternelle	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30
Horaires après-midi Ecole Élémentaire	13h30 - 16h15	13h30 - 16h15		13h30-16h15	13h30-16h15

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Horaires		Nombre moyen d'enfants de moins de 6 ans	Nombre moyen d'enfants de plus de 6 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h15/8h30		10	8	18
Pause méridienne : 11h30 à 13h30 11h45 à 13h30		60	90	150
Horaires après-école : 16h30/18h30 16h15/18h30		15	20	35

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires		Nombre moyen d'enfants de Moins de 6 ans	Nombre moyen d'enfants de plus de 6 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h30/12h00		22	15	37
Pause méridienne : 12h/13h30		20	15	35
Horaires après-midi : 13h30/18h30		20	15	35

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations



Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				X	
Il existe des cours de récréation	X				
Accès à un préau	X				
Accès à des espaces de verdure	X				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X				
Le mobilier est adapté	X				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		X			

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- 1- Assurer un parcours de réussite à chaque élève.
- 2- Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire.
- 3- Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Il porte sur la durée de l'année scolaire. Il est remis à jour à chaque mois de septembre.

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- respecter les besoins physiologiques de l'enfant
- Permettre à l'enfant de vivre pleinement la vie de groupe
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur le monde extérieur

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			Snoezelen (une salle dédiée)
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

- Organisation des temps avant/après-repas :
Un temps d'activité après le repas.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
--	-----	-----	-----------	--------------

Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	X			Présence de CAP petite ENFANCE dans l'équipe d'animation
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	X			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		X		Il serait intéressant de travailler cette thématique avec l'Ecole et l'Accueil de Loisirs
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire			X	Voir ci-dessus. Possible en engageant une réflexion concertée.
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			Difficulté de mise en place d'activité pour les maternelles (Equipe d'animation en flux tendu actuellement)
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		X		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité	X			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		X		
Des temps de jeux libres existent	X			1 fois par semaine
Des temps en petits groupes sont possibles		X		
Des temps individuels sont possibles		X		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		X		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			Parc, city parc (plus printemps)
Une aide aux devoirs le soir est proposée			X	Possibilité de faire ses devoirs dans une salle de l'accueil de loisirs
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités		X		
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			2 h par semaine pour l'ensemble de l'équipe pédagogique périscolaire

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus :



Ecole Maternelle les mardis et jeudis de 11h30 à 12h00
 Ecole Élémentaire mardi de 16h15 jusqu'à 17h15
 Les enfants sont récupérés par l'équipe d'animation à l'issue de la séance d'APC.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs			X	Des rendez sont possibles. Il n'existe pas de permanence matérialisée.
Les familles signent un règlement intérieur			X	Accessible sur site Inoé mais n'est pas signé.
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	X			Plus en élémentaire. Informel, convié à certaines commissions éducatives.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	X			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		X		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre			X	
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel			X	
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			Consultation par l'école élémentaire, pas par l'école maternelle (transmission directe du PAI)
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	X			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	X			



Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion		X		
--	--	---	--	--

❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

NOM du SITE : Ecole et Accueil de Loisirs de VAL SONNETTE

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2025 :

Maternelle : 45
 Élémentaire : 73
 TOTAL : 118

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
Horaires après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Horaires		Nombre moyen d'enfants de moins de 6 ans	Nombre moyen d'enfants plus de 6 ans	TOTAL
Horaires avant école :		12	14	26
Pause méridienne :		40	40	80
Horaires après-école :		18	22	40

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Les enfants de Val Sonnette sont accueillis sur le site de BEAUFORT ORBAGNA. Un système de transport est mis en place pour acheminer le mercredi les enfants de l'école de Val-Sonnette le matin et le soir à l'accueil de Loisirs de Beaufort. Les enfants sont accueillis à l'école de Val Sonnette de 7h30 à 8h30 puis prennent le minibus avec leur animateur pour se rendre à l'AL de BEAUFORT et retour le soir du minibus avec l'animateur vers 16h45. Ils ont un temps d'accueil avec un départ échelonné à l'école de Val Sonnette de 17h30 à 18h30.

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations



Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	X			X	
Il existe des cours de récréation	X				
Accès à un préau	X				
Accès à des espaces de verdure	X				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X				
Le mobilier est adapté	X				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		X			Pas de besoin à ce jour

3. 6 Les grands axes du projet d'école (2021-2024) :

Les nouveaux projets d'école n'ont pas encore été communiqués par les équipes enseignantes pour la nouvelle période 2025-2028

- 1- Assurer un parcours de réussite à chaque élève.
- 2- Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire.
- 3- Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Il porte sur la période de l'année scolaire. Il est revu chaque année avec l'équipe d'animation.

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Encourager les comportements solidaires en favorisant les échanges
- Permettre à l'enfant d'être acteur de l'accueil de loisirs
- Faciliter et susciter les rencontres entre les familles et l'équipe d'animation.

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :



	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	X			Trois personnes CAP Petite enfance dans l'équipe
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	X			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	X			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	X			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		X		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité			X	Plutôt les grands
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	X			
Des temps de jeux libres existent	X			Le matin principalement et le midi proposé occasionnellement
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles		X		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		X		Ponctuellement sophrologie l'année dernière
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)		X		Ponctuellement été sortie pique nique
Une aide aux devoirs le soir est proposée	X			Les lundis et jeudis possible de faire ses devoirs sous la surveillance d'un adulte
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			Une réunion par semaine de 2 heures

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC)

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs		X		Directeurs disponibles mais pas de permanence officielle.
Les familles signent un règlement intérieur		X		Accessible mais non signé par les familles
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	X			Commission éducative pour le directeur d'AL avec équipe scolaire.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	X			Informel sur les temps de décharge
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			X	Fêtes de fin d'année
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	X			Même règles AL et Ecole
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	X			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			Mais pas de participation du directeur d'AL

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	X			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion		X		

ETAPE 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque site école/accueil de loisirs.

Un avenant d'un an au PEDT de la CCPJ pour l'Année 2024-2025 a permis la poursuite des objectifs du précédent PEDT 2021-2024. L'arrivée récente du nouveau directeur du pôle enfance (1^{er} juillet 2024 consécutive à une absence de direction assez longue n'avait pas permis de travailler sur cet important projet dans les délais imposés). Les objectifs partagés définis pour la période 2021-2024 ont été poursuivis. La direction de ce pôle est très prenante en terme fonctionnel : gestion des remplacements d'agents, contrats, recrutements, facturation...Le renouvellement de la CTG a aussi mobiliser les services en ce début d'année. Après un an de fonctionnement, il est estimé que la démarche de PEDT et la façon dont la CCPJ doit le faire vivre est à reprendre afin d'assurer plus de proximité et de cohérence, notamment en reprenant des actions qui seront déclinées de manières locales (plus à l'échelle d'un accueil de loisirs et l'école qui le jouxte).

Dans sa version précédente, le projet éducatif de territoire proposait 6 objectifs partagés. Ils résultaient d'une concertation entre équipes enseignantes, les parents et les équipes de accueils de loisirs. Suite aux réunions de travail qui se sont déroulées récemment dans le cadre de la nouvelle CTG, un certain nombre de points soulevés, pourront être inscrits dans les objectifs de travail du nouveau PEDT. Voici les objectifs principaux qui se dégagent :

Les objectifs du PEDT 2026 :

Objectif 1 : Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap en améliorant leur prise en charge que ce soit au travers d'une amélioration des conditions matérielles ou par une meilleure formation des équipes encadrantes.

L'accueil des enfants en situation de handicap faisait déjà parti des axes de développement du Pedt précédent. Malgré quelques formations en Webinaire qui ont pu être mises en place l'année dernière avec les équipes d'animation des efforts restent à faire pour rassurer les familles des enfants accueillis et les encadrants. L'inclusion est un vrai sujet pour les accueils de loisirs et les écoles. Il convient de revoir et réviser la stratégie qui avait été envisagée : formations externes sur le handicap et l'inclusion, mise en place d'un éducateur spécialisé « volant » pour intervenir sur les différentes structures d'accueil, référent handicap au sein de la CCPJ, temps d'échange partagé entre les enseignants ULIS et les équipes périscolaires.

Objectif 2. Favoriser une meilleure communication entre les différents acteurs de l'éducation du territoire entre eux et mais aussi à destination des familles.

Il est nécessaire de créer du lien entre les écoles et les accueils de loisirs afin de favoriser l'intégration et la réussite scolaire de tous les enfants. L'intégration des familles est elle aussi importante au sein de la vie d'un territoire. Des initiatives ou projets favorisant ces échanges sont à mettre en place dans nos structures d'accueil. À la suite des ateliers menés dans le cadre de la CTG, un travail important de communication auprès des familles semble à mettre en place. De l'utilisation du Portail famille aux horaires d'accueils des structures, il semble qu'il manque d'information pour les usagers. Il est nécessaire aussi de clarifier pour chacun qui fait quoi notamment dans les services de la collectivité pour éviter aux directeurs d'école ou agent des Accueils de loisirs de perdre trop de temps en ne sollicitant pas les bons référents ou contacts.

Objectif 3 Mise en place d'outils et d'une réflexion commune pour lutter contre le harcèlement et la violence à l'école et dans les accueils de loisirs.

Le harcèlement et la violence sont des sujets auxquels sont exposés les enfants au quotidien. Le comité de pilotage avait décidé d'ajouter la prévention du harcèlement lors de la dernière rédaction du PEDT 2021-2024. Des actions de sensibilisation ont pu être menées à l'école de Cousance. Ce phénomène de violence est malheureusement d'actualité et il semble important que l'ensemble des acteurs restent mobilisés sur le sujet. Il faudra prévoir des moyens humains et financiers afin de pouvoir mener à bien les projets tel que la formation

des équipes encadrantes, proposer des conférences aux familles ou encore des intervenants dans les classes en milieu scolaire ou périscolaire. La gestion commune d'un dossier harcèlement (école/AL) pourrait certainement être formalisée sur plusieurs des sites d'accueil dès lors que l'enfant fréquente les deux entités

Objectif 4 Permettre à l'enfant, au cours de sa scolarité ou à travers la fréquentation de nos structures, d'avoir accès aux équipements culturels de notre collectivité mais aussi de pouvoir s'ouvrir sur le monde grâce à la qualité des spectacles, voyages, sortie ou intervenants qui lui sont proposé dans le cadre de son parcours scolaire et extrascolaire.

La valorisation des équipements culturels et touristique est importante pour notre collectivité. La communication sur ce qu'il se passe dans la collectivité a été bien développée. La médiathèque de déplace désormais dans les différents groupes scolaires. Une convention a été passée avec Côté Cour pour garantir le fait que les enfants puissent avoir accès à des spectacles de qualité dans le cadre de leur parcours éducatif sur le territoire de la CCPJ. Depuis plusieurs années, les accueils de loisirs font un travail particulier pour proposer des séjours de qualités aux enfants de nos structures d'accueil. Un nouvel effort a été apporté par la collectivité début d'année 2025 avec la suppression des suppléments tarifaires pour les sorties durant les vacances, permettant ainsi à tous de pouvoir partir sans frein financier.

Objectif 5 Poursuivre le développement de la politique Jeunesse de notre territoire.

Cet axe est prioritaire pour les années à venir (voir annexe 3)

Objectif 6 Accompagner l'enfant tout au long de son parcours scolaire quel que soit son âge.

L'enfant quel que soit son âge, doit trouver sa place au sein de notre territoire éducatif. Pour favoriser l'intégration des enfants, des passerelles ont été créées, permettant aux enfants de la crèche d'aller une demi-journée se familiariser avec l'école Maternelle. Des journées découvertes sont également mises en place pour les CM2 au collège. Les jeunes CM2 peuvent également découvrir le secteur jeune dès l'été précédant leur entrée en 6^{ème}. Pour chaque âge, notre collectivité veille à proposer un temps de garde en dehors de l'école de qualité que se soit durant les accueils périscolaires mais aussi lors des programmations de vacances scolaires et des séjours de vacances.

Ces objectifs généraux vont être déclinés en sous objectif et surtout en actions proposées pour l'année lors des comités de suivis avant fin décembre 2025. Ces comités de suivis permettront de travailler en plus petit comité que la version précédente du PEDT et favoriseront la définition d'objectifs propres à un lieu d'accueil composé d'une école et un accueil de loisirs par exemple.

Mise en œuvre et animation du PEDT (Période 2026)

➤ Pilote du PEDT :

M. KLINGUER Emmanuel (Vice-Président en Charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse)

➤ Composition du comité de pilotage :

Il convient d'assurer à minima une représentation de la collectivité, de directeurs écoles/accueils de loisirs, de représentants de parents, de la DSDEN (Inspecteur de la circonscription, et service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports), avec la possibilité d'ouvrir à différents partenaires locaux, notamment des associations locales.

- Le Vice-Président en charge de la compétence scolaire et périscolaire,

- Le directeur du pôle Enfance,
- Un directeur d'École, représentant les directeurs des 7 écoles de la Communauté de Communes,
- Un directeur représentant les directeurs des 6 accueils de loisirs de la Communauté de Communes
- Le responsable du Secteur Jeunes
- Des représentants de parents d'Élèves (Il faudrait définir un nombre pour le comité de pilotage)
- Un représentant de la DSDEN (inspecteur)
- Un représentant du service départemental à la jeunesse (inspectrice)

➤ **Périodicité des réunions :**

- A minima une fois par an : le comité de pilotage du PEDT se réunira à pour faire un bilan de l'année écoulée sur l'atteinte des objectifs. En période de préparation d'un nouveau PEDT, la fréquence pourra passer à 2 réunions.
- **Composition des comités de suivis** : *(indispensable lorsqu'il y a plusieurs écoles- accueils de loisirs sur le territoire du PEDT. Il s'agit de permettre une réflexion au plus près des enfants, il est conseillé d'organiser ces comités locaux avec, le pilote du PEDT, des représentants de l'école/accueil de loisirs des représentants des parents.*

Il est proposé de mettre en place des groupes de travail (ou comités de suivi) afin de travailler à l'échelle locale de l'école/accueil de loisirs pour la définition des objectifs du nouveau PEDT 2027-2029.

Ces groupes de travail seront constitués comme suit pour chaque groupe scolaire :

- un représentant élu de la collectivité
 - le directeur d'école
 - le directeur de l'AL
 - 1 représentant de parent d'élève.
 - le charge de coopération de la CTG
- **Périodicité des réunions :**
Ces réunions de travail ou comité de suivi se dérouleront les jours de décharge du directeur d'école. 1 à deux fois par an suivant la période de renouvellement ou non du PEdT.
- **Préciser s'il existe d'autres instances de dialogue autour des questions éducatives : (Commission scolaire, groupe de travail thématique...)**
- La commission Enfance de la Communauté de Communes de la CCPJ se réunit régulièrement pour évoquer la mise en place des activités, parler du rythme de l'enfant et rappeler la politique éducative que souhaite mener la collectivité pour ces usagers.
- **Indicateurs de la dynamique du PEDT**
- *Nombre de réunions de comités de suivi/ pilotage*
 - *Existence de compte-rendu écrits*
 - *Réalisation d'actions concrètes pour répondre aux objectifs partagés*

Les indicateurs de réussite du PEdT seront également complétés par la fréquentation des sites d'accueils, la réussite ou l'atteinte partielle des objectifs. Il faudra surtout veiller à ce que les objectifs définis Ecole/AL soient bien quantifiables et évaluables.

ANNEXE 2 : PLAN MERCREDI

Objectifs du Plan Mercredi :



- 1) Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
- 2) Favoriser l'accueil de tous les publics.
- 3) Mettre en valeur la richesse des territoires.
- 4) Développer des activités éducatives de qualité.

1 - Communes et noms des accueils de loisirs ouverts le mercredi au moins une demi-journée :

- BEAUFORT-ORBAGNA
- COUSANCE
- ST AMOUR

Beaufort - Orbagna :

Horaires		Nombre moyen d'enfants moins de 6 ans	Nombre moyen d'enfants plus de 6 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h30/12h00		18	20	38
Pause méridienne : 12h00/13h30		16	18	34
Horaires après-midi : 13h30/18h30		14	16	30

Cousance :

Horaires		Nombre moyen d'enfants de moins de 6 ans	Nombre moyen d'enfants de plus de 6 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h-8h30		5	10	15
Pause méridienne : 11h40-13h25		50	65	115
Horaires après-école : 16h25-18h00		15	20	35

ST Amour :

Horaires		Nombre moyen d'enfants de Moins de 6 ans	Nombre moyen d'enfants de plus de 6 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h30/12h00		22	15	37
Pause méridienne : 12h/13h30		20	15	35
Horaires après-midi : 13h30/18h30		20	15	35

Proposition de développement du Plan Mercredi sur l'ensemble du territoire en PEDT



Objectif 1 : Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Certains locaux sont mutualisés le mercredi	X			Accueil des enfants de Val Sonnette à Beaufort
Une charte de bon usage des locaux est mise en place		X		
Les réflexions du Comité de Suivi PEDT portent aussi sur le mercredi				Impossible de répondre à cette question à ce jour
Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs décline spécifiquement le mercredi		X		
Il y a des liens entre des projets menés à l'école et certains projets du mercredi		X		
Il y a une recherche de complémentarité entre les projets scolaires et les projets du mercredi		X		
Des thèmes d'activités du mercredi sont déclinés sur plusieurs semaines		X		
Autre				

Objectif 2 : Favoriser l'accès à tous les publics

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
La tarification est en fonction des ressources, toutes activités confondues (pas de supplément sorties...)	X			Tous les suppléments qui étaient demandés lors des sorties ont été supprimés en fin d'année 2024. Désormais tout le monde peut avoir accès à une sortie ou activité culturelle sans être freiné par des problèmes de conditions financières.
Les activités proposées sont diversifiées	X			
Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont de toutes catégories sociales	X			
Il y a une fréquentation équilibrée filles-garçons	X			
Les familles sont reçues facilement par les responsables de structures	X			
Le projet pédagogique est présenté de manière adaptée aux familles	X			
Des moyens sont mis en œuvre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques		x		Moyens pas toujours suffisants

Objectif 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Les espaces nature de proximité sont utilisés pour les animations	X			
Les ressources culturelles de proximité sont utilisées	X			Médiathèque
Des équipements sportifs de proximité existent et sont disponibles	X			Gymnases et city stage (facilité d'accès à celui de BEAUFORT pour l'accueil de loisirs de BEAUFORT)
Des partenariats existent avec des structures locales (Associations, musée, bibliothèque, artisans locaux...)			X	Facilité de se rendre régulièrement à la piscine pour ST AMOUR et médiathèque Il y a aussi des projets intergénérationnels avec des journées d'animations pour les enfants avec les résidents de maisons de retraite
Les compétences de parents ou d'habitants peuvent être valorisées pour certains projets			X	
Les enfants ont la possibilité de se repérer, de découvrir leur environnement proche	X			

Objectif 4 : Développer des activités éducatives de qualité

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Le projet pédagogique est régulièrement réinterrogé sur ses objectifs du mercredi	X			
Les activités proposées le mercredi sont adaptées à la durée (journée/après-midi)	X			
Les différents temps de la journée sont pris en compte dans le projet pédagogique (repas, temps libres, transitions...)	X			
Certains projets sont menés dans la durée (cycle, période entre vacances...)	X			
L'organisation et les activités prennent en compte l'âge des enfants.	X			
L'équipe d'animation a du temps hors présence enfants pour préparer les projets du mercredi	X			
L'équipe d'animation bénéficie de temps de formation ou d'échanges de pratiques	X			
Les enfants sont acteurs de l'organisation de l'accueil et/ou du choix des activités	X			

Type d'activités proposées le mercredi (vous pouvez illustrer)

- Activités artistiques
- Activités scientifiques
- Activités numériques
- Activités civiques
- Activités de découverte de l'environnement
- Activités éco-citoyennes
- Activités physiques et sportives
- Autres

Partenaires (vous pouvez illustrer)

- Associations culturelles et environnementales
- Associations sportives
- Équipe enseignante
- Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs...)
- Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives...)

Participation d'intervenants extérieurs, en plus de l'équipe d'animation (vous pouvez illustrer)

La CCPJ a recours régulièrement à des intervenants sportifs et culturels : Ufolep, intervenant privé sports Américains, Compagnies de théâtre...

- Intervenants associatifs rémunérés
- Intervenants associatifs bénévoles
- Intervenants de statut privé non associatif (libéral, salarié, auto-entrepreneur, artisan...)
- Parents
- Enseignants
- Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers...)
- Autres

ANNEXE 3 facultative

Objectifs éducatifs spécifiques aux jeunes de 13-25 ans

- **Précisez les établissements du second degré, ou organismes de formation existants sur le territoire ? Quels sont les structures qui interviennent sur votre territoire auprès des adolescents et jeunes adultes ?**

Le secteur jeunes est une structure gérée par la Communauté de Communes de Porte du Jura. Elle y propose des journées d'animation culturelle, sportive mais aussi des séjours pendant les vacances scolaires. Entre 50 et 70 jeunes fréquentent cette structure.

Sur le territoire de Porte du Jura, il existe un collège (Lucien Febvre) et un lycée professionnel (Ferdinand Fillod) à ST AMOUR. Il y a également un collège (Roger Boyer) à Cuiseaux (hors territoire CCPJ) mais avec qui le Secteur Jeunes a des échanges réguliers. Ces structures sont à ce jour diffuseurs des programmes d'animation sur Pronote.

Poursuite des initiatives 2024-2025 : la responsable du secteur jeunes est intervenue de manière hebdomadaire au sein du Collège de ST AMOUR à raison de deux fois 1 heure par semaine durant l'année 2024-2025. Ces interventions ont eu lieu dans le cadre des heures de permanence des collégiens. Ces interventions lui ont permis de prendre un groupe d'élève pour participer à des activités ludiques, artistiques, sportives. Ces interventions sont gratuites pour le collège. Face au succès de ces temps d'intervention, la Communauté de Communes Porte du Jura, a validé l'augmentation pour l'année 2025-2026 du temps d'intervention de notre animatrice ados qui interviendra désormais 4 heures par semaine au lieu de 2h.

- **Continuité entre les temps scolaires/ extra-scolaires/ familles : Existe-t-il déjà des dispositifs, instances de dialogue, projets, favorisant la continuité éducative ?**

Les jeunes travaillent avec les animateurs sur leurs projets de camps. Les familles sont donc au courant des avancées et idées qui ont été développées sur ces temps d'accueil. Un temps de convivialité à lieu en fin d'été et les parents peuvent venir y échanger avec les animateurs.

Cet été, le secteur jeunes est parti en séjour à Blois car ils avaient sympathisé l'été précédent avec un autre groupe de jeunes en auberge de jeunesse lors d'un camp dans le Cantal. Les jeunes de Blois ont pu faire découvrir leur région aux jeunes jurassiens. Cet été, ce sera au tour de nos jeunes, de proposer aux jeunes du Loir et Cher un programme entre Revermont et massif Jurassien l'été prochain.

- **Quels sont les besoins identifiés / les points forts du territoire en ce qui concerne les adolescents et jeunes adultes ?**

Pour les jeunes du territoire les besoins de se retrouver sont importants (autrement qu'à travers les écrans dont ils disposent tous). Le secteur jeunes leur permet de se retrouver dans le cadre d'activités ludiques ou culturelles. Le fait que les animations soient proposées sur plusieurs lieux (Cousance, Beaufort ou ST amour) permet à tous les jeunes du territoire d'y accéder. La plus grande difficulté pour eux c'est le déplacement. Des ramassages ponctuels sont organisés avec les minibus de la CCPJ pour récupérer les jeunes certaines journées d'animation.

- **Préciser les objectifs déjà déclinés au sein de la Convention globale de territoire qui concernent directement le périmètre du votre PEDT pour les 13-25 ans :**

- Développement de temps d'animation à destination des adolescents directement dans les collèges.
- Pouvoir proposer une offre diversifiée de séjours, sorties culturelles ou sportives correspondant aux attentes des jeunes sur le territoire.

- **Autres objectifs en direction des adolescents et jeunes adultes que vous souhaiteriez décliner sur le territoire du PEDT :**

- Pouvoir proposer la mise en place de stage de base BAFA sur le territoire de la CCPJ en partenariat avec un organisme de formation.



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA****DÉLIBÉRATION N°2026-24**

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

AVENANT N°2 AU LOT 4 CHARPENTE, COUVERTURE, ZINGUERIE DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON MÉDICALE DANS L'AILE SUD DE L'ANCIEN COUVENT DES CAPUCINS À SAINT-AMOUR - 1.1.1 délibérations relatives aux marchés

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2025-24 en date du 19 mars 2025 portant attribution du marché de travaux d'aménagement d'une maison médicale dans l'aile sud de l'ancien couvent des Capucins à Saint-Amour ;

Vu l'article R2194-3 du Code de la commande publique, permettant de modifier un marché public lorsque les modifications n'en changent pas la nature et que leur montant n'excède pas 50 % du montant du marché initial ;

Considérant l'avis de principe émis par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) concernant les travaux supplémentaires décrits ci-après ;

Considérant que des investigations complémentaires menées en cours de chantier ont révélé un état de dégradation plus important de certains éléments de charpente et de sol que celui constaté lors des études préalables ;

Considérant que ces désordres n'étaient pas visibles lors des diagnostics initiaux en raison de l'accessibilité limitée des ouvrages ;

Considérant que la réalisation de travaux supplémentaires est indispensable pour garantir la stabilité structurelle, la conservation patrimoniale et la sécurité du monument ;

Considérant que ces travaux présentent un caractère technique indissociable du marché initial et ne peuvent être confiés à une autre entreprise sans entraîner de difficultés techniques majeures ;

Considérant que le marché initial ne prévoyait pas les travaux supplémentaires suivants :

1. Mise en œuvre d'un poteau bois de renfort pour la stabilisation de la charpente dans la zone du cabinet médical n°5 : 1 106,90 € HT ;
2. Reprise du plancher à la suite de la découverte d'un trou dans la zone du cabinet médical n°5 : 401,41 € HT ;
3. Renfort de charpente sous toiture (entrait fissuré entre fermes) dans la zone centrale : 5 800,92 € HT
4. Quantité de bois supplémentaire pour le remplacement de pannes et chevrons en chêne (ensemble des chevrons de débord de toiture en partie basse du rampant sud) : 6 188,75 € HT ;

Considérant que ces prestations nécessitent la conclusion d'un avenant n°2 au lot 4 charpente, couverture, zinguerie afin d'ajuster le montant du marché :

Entreprise	Montant attribué HT	Montant HT après avenant n°1	Plus-value HT avenant n°2	Montant HT après avenant n°2	Montant révisé TTC
Nouveau & Myotte	198 009,52 €	241 358,02 €	13 497,98 €	254 856,00 €	305 827,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les devis et l'avenant n°2 au lot 4 charpente, couverture, zinguerie du marché de travaux d'aménagement d'une maison médicale dans l'aile Sud de l'ancien couvent des Capucins à Saint-Amour ;
- D'autoriser le Président à signer les devis et l'avenant n°2 annexés à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 039-200072056-20260218-2026_24-DE



Aménagement des cabinets médicaux dans l'ancien couvent des capucins

1, allée du souvenir

39160 SAINT AMOUR



ARCHITECTE :

FORMA3
188 avenue Jacques Duhamel, DOLE
39100 DOLE
Tél : 03 84 82 87 00
Mél : architectes@forma3.fr

BUREAU D'ETUDES :

DECAM2EC
1 Place Principale
39290 CHEVIGNY
Tél : 06 66 11 06 70
Mél : deca.metreur@gmail.com

BE STRUCTURE :

CVF STRUCTURES
62 bis rue des Salines
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél : 03 84 24 49 05
Mél : contact@cvf-structures.fr



BE FLUIDES :

LAZZAROTTO
9 Montée Saint-Romain
39200 SAINT-CLAUDE
Tél : 03 84 45 60 28 Fax : 03 84 45 12 12
Mél : bet@lazza.biz



COORDONNATEUR SECURITE CHANTIER :

SOCOTEC LONS
70 Chemin de Chaudon
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél : 03 84 47 09 01
Mél : cconstruction.lons@socotec.com



BUREAU CONTROLE :

SOCOTEC LONS
70 Chemin de Chaudon
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél : 03 84 47 09 01
Mél : cconstruction.lons@socotec.com



ENTREPRISE TITULAIRE :

NOUVEAU & MYOTTE
Les prés de la ville
39110SALINS LES BAINS
Tél : 03 84 73 09 30
Mél : toitures@nouveau-myotte.fr

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes PORTE DU
JURA
10 grande rue
39190 BEAUFORT - ORBAGNA
Tél : 03 84 48 96 67
Mél : accueil@ccportedujura.fr



Lot n°4 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

Modification de marché n°2

Dossier	23.33
Date du marché	11/02/2026
Phase	EXE
Indice	

Code	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
Devis 21/11/25 : Pose d'un poteau bois pur stabilisation de la charpente					
Mise en place d'un potai de renfort sous point d'appui de ferme - Contre collé SECTION 160x160mm					
		ens	1	1 106,90	1 106,90
Devis 21/11/25 : Pose d'un poteau bois pur stabilisation de la charpente					
Total H.T. : 1 106,90 €					
Devis 11/12/25 : Réfection petit plancher R+1 Façade Nord					
Réfection de la portion de plancher abîmée <i>Localisation : Bureau façade Nord R+1</i>					
		ens	1	401,41	401,41
Devis 11/12/25 : Réfection petit plancher R+1 Façade Nord					
Total H.T. : 401,41 €					
Devis 26/01/26 : Renfort de charpente dans la zone centrale					
Préparation					
Étaie provisoire en sous-oeuvre de la charpente pendant les travaux de restauration avec toutes les manutentions et transport nécessaires <i>Localisation : Bureau façade Nord R+1</i>					
		ens	1	777,92	777,92
Travaux					
Renforcement en sous-oeuvre d'entrait de ferme					
		U	2	1 606,35	3 212,70
Réalignement de la ligne de faitage					
		m ^l	10,00	181,03	1 810,30
Devis 26/01/26 : Renfort de charpente dans la zone centrale					
Total H.T. : 5 800,92 €					
Devis 30/01/26 : Quantités de bois supplémentaires					
2.3.2.1	Pannes BM - section 8x20 à 10 x 24 - classe 2	m ³	0,150	2 783,85	417,58
2.3.2.2	Chevrons BM - section 60/80 - Entre axe 600mm - Classe 2	m ³	2,140	2 696,81	5 771,17
Devis 30/01/26 : Quantités de bois supplémentaires					
Total H.T. : 6 188,75 €					

RECAPITULATIF Modification de marché n°2

Total Modification de marché n°2	
Total H.T. :	13 497,98 €
Avenants précédents :	
Modification de marché n°1	
Total H.T. :	43 348,50 €
Montant du marché initial :	
Total H.T. :	198 009,52 €
Total des travaux précédemment commandés :	
Total H.T. :	241 358,02 €
Total des travaux commandés au 11-02-26 :	
Total H.T. :	254 856,00 €
Total T.T.C. :	305 827,20 €

Les travaux supplémentaires prévus, ne changent pas le délai.

**ORDRE DE SERVICE pour un avenant
Au marché de travaux du 27 mai 2025**

Lot n°4 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

ORDRE DE SERVICE pour Modification de marché n°2

Parties

Il est passé un avenant à un marché de travaux immobiliers, entre:

d'une part,

Communauté de Communes PORTE DU JURA

10 grande rue

39190 BEAUFORT - ORBAGNA

désigné dans les documents du marché sous la dénomination: le Maitre D'Ouvrage.

d'autre part,

NOUVEAU & MYOTTE

Les prés de la ville

39110SALINS LES BAINS

désigné dans les documents du marché sous la dénomination "l'entreprise".

Contexte contractuel

L'ensemble de cet avenant est à considérer comme une extension au marché de travaux, signé le 27/05/2025. L'entreprise déclare connaître l'ensemble des données du marché de travaux en vigueur ainsi que les lieux du chantier et s'engage à respecter l'ensemble des éléments et clauses notamment en ce qui concerne les délais, pénalités et participation aux dépenses communes.

Prix

Les conditions financières sont les mêmes que celles définies au marché.

Suivant le descriptif du bordereau de prix ci-annexé, les travaux modificatifs s'élèvent à :

TOTAL H.T. :	13 497,98€
TOTAL T.V.A. :	2 699,60€
TOTAL T.T.C. :	16 197,58€

Total des travaux commandés au 11 Février 2026:	305 827,20 €
---	--------------

Lu et approuvé
Communauté De Communes Porte Du
Jura

Lu et approuvé
L'entreprise NOUVEAU & MYOTTE

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-25

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

APPEL À PROJET RELATIF AUX ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ - 8.2.1
délibérations relatives à la compétence aide sociale : insertion, aide sociale à l'enfance, secours exceptionnels...

· Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission sociale lors de sa séance du 2 février 2026, validant le projet de soutien à la parentalité ;

Madame la Vice-Présidente expose,

La CAF va renouveler son appel à projet de soutien à la parentalité intitulé « Parentalité ».

L'Espace de Vie Sociale (EVS) de la Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) répond à cet appel à projet, chaque année, depuis 2021 et propose de poursuivre les actions menées afin d'asseoir une politique d'accompagnement et de soutien à la parentalité sur le territoire et permettre aux familles d'avoir des espaces de partage et d'échange.

Lors des éditions précédentes, nous avons constaté que les actions impliquant directement les parents, en leur transmettant des savoir-faire réutilisables à la maison, rencontrent un succès. Ces événements pratiques et concrets attirent davantage de familles et répondent mieux à leurs attentes.

De plus, les événements festifs intégrant des moments de réflexion sur la parentalité et l'accompagnement des enfants ont également suscité un fort engouement. Par exemple, la semaine de la petite enfance a permis de mêler convivialité, partage et apprentissage dans un cadre chaleureux et inclusif, renforçant ainsi l'adhésion des familles.

Ces actions sont conçues avec et pour les familles, grâce à un réseau de partenaires de la petite enfance et de l'enfance de la Communauté de communes. Ce réseau nous permet de faire remonter les besoins et attentes du terrain afin de proposer des projets mieux adaptés et plus pertinents pour les familles du territoire.

Ce travail collaboratif nous guide dans la conception des projets soumis pour cette cinquième année consécutive, avec un accent particulier sur la petite enfance, les pratiques parentales, et les moments festifs et conviviaux qui favorisent les échanges et l'épanouissement familial.



Toutes les actions sont animées par un professionnel :

• **Action 1 : Atelier « Parenthèse – Temps d'échange entre parents »**

Objectif : Lieu d'échange destiné aux parents du territoire, proposant des temps de rencontre et de dialogue dans un cadre convivial, en présence d'une professionnelle de la parentalité. Les rencontres auront lieu dans des espaces adaptés et accueillants (ALSH, RPE), permettant la présence des enfants, encadré par une animatrice à proximité de leurs parents.

4 séances d'1h30 seront proposées les mercredis matin durant les vacances scolaires. La participation est gratuite.

• **Action 2 : Atelier de portage parent bébé**

Objectif : Permettre aux parents de prendre un temps de qualité avec leur(s) enfant(s) tout en acquérant de nouvelles connaissances/compétences grâce à l'expérimentation. Pourquoi et comment porter son enfant ? Il s'agit d'atelier de portage animés par une professionnelle. Chaque atelier est proposé à un petit groupe de parents afin que chaque parent puisse bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Cycle de 2 ateliers de 2 heures. La participation est gratuite.

• **Action 3 : Temps de rencontre parents enfants**

Objectif : Permettre aux futurs parents ou nouveaux parents de jeunes enfants (0-3 ans) de se rencontrer pour échanger entre pairs sur des questions liées à la périnatalité (projet naissance, accouchement, allaitement, pleurs et sommeil de l'enfant, portage...), en présence d'une sage-femme et d'une infirmière-puéricultrice.

Un temps de rencontre par mois sera proposé. Participation libre et gratuite.

• **Action 4 : Semaine nationale de la petite enfance**

Objectif : Permettre la découverte, l'éveil et le partage autour des jeunes enfants et de leurs familles. Elle vise à renforcer les liens parents-enfants à travers des ateliers ludiques, créatifs et éducatifs, tout en valorisant les professionnels et les partenaires de la petite enfance. C'est une occasion de créer des moments conviviaux, d'échanger des savoirs et de mettre en lumière l'importance des premières années.

Crèche, RPE, LAEP, EVS, ALSH, Médiathèque s'associent pour cette programmation inédite autour du thème « Des équilibres ».

Du 13 au 18 avril 2026. Participation gratuite.

• **Action 5 : Atelier motricité libre - UFOBaby**

Objectif : Permettre aux familles et aux jeunes enfants de découvrir la motricité, le jeu et l'exploration sensorielle de manière ludique et sécurisée, tout en favorisant les échanges entre parents, enfants et professionnels. UFOBaby propose aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs parents un parcours de motricité et d'exploration sensorielle, composé de modules adaptés permettant de développer l'équilibre, la coordination et la confiance en soi. Les parents participent activement, guidant leurs enfants et partageant des moments d'échange avec d'autres familles.

2 séances de 2h. Participation gratuite.

Le budget prévisionnel proposé envisage un financement par la CAF et le service Protection Maternelle et Infantile du Département du Jura :

	COUT TOTAL	Demande de financement CAF	Demande de financement CD 39	Auto-financement CCPJ
Total charges Action 1	645,00 €	378,00 €	132,00 €	135,00 €
Total charges Action 2	489,00 €	297,00 €	100,00 €	92,00 €
Total charges Action 3	3 191,00 €	1 870,00 €	642,00 €	679,00 €
Total charges Action 4	3 150,00 €	1 840,00 €	632,00 €	678,00 €
Total charges Action 5	540,00 €	315,00 €	109,00 €	116,00 €
TOTAL en € HT	8 015,00 €	4 700,00 €	1 615,00 €	1 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la participation de la CCPJ à l'appel à projet de la CAF ;
- D'approuver le dépôt de la demande de subvention auprès du Département ;
- De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- De prendre en charge la part d'autofinancement ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "VALLEÉ DU JURA" at the bottom, with a central emblem.



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA****DÉLIBÉRATION N°2026-26**

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

VALIDATION DU PROJET « ESPACE DE VIE SOCIALE » 2026-2030 - 8.2.1 délibérations relatives à la compétence aide sociale : insertion, aide sociale à l'enfance, secours exceptionnels...

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable de la Commission sociale du 2 février 2026 validant le projet de « Espace de Vie Sociale » ;

Considérant le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la nécessité de renouveler la convention de l'Espace de Vie Sociale pour la période 2026-2030 ;

Madame la Vice-Présidente expose la démarche de renouvellement du projet de l'Espace de Vie Sociale (EVS) de la Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) : les Espaces de Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à l'animation de la vie sociale d'un territoire en répondant aux besoins des habitants, en favorisant le lien social, la participation citoyenne et le pouvoir d'agir. Ils s'adressent à l'ensemble de la population, et à minima aux enfants, aux jeunes et aux familles.

Les interventions d'un EVS peuvent notamment concerner :

- Le soutien à la fonction parentale et le renforcement des relations intergénérationnelles ;
- Le développement des solidarités et des réseaux sociaux de proximité ;
- L'appropriation de l'environnement et du cadre de vie ;
- La facilitation de l'organisation de la vie quotidienne ;
- L'inclusion sociale et la socialisation.

Les objectifs d'intervention de l'EVS sont définis dans un projet social, élaboré avec les habitants du territoire, les partenaires et les acteurs locaux, et mis en œuvre dans une logique de participation, de concertation et de co-construction.

Le fonctionnement de l'EVS s'appuie sur un contrat de projet conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales.

À ce titre, la CAF peut financer l'EVS via la Prestation de Service Ordinaire (PSO) « animation locale », à hauteur de 64 % d'un plafond annuel de 43 475 €, conformément à la réglementation en vigueur.

La précédente convention couvrait la période 2022-2025.

❖ **Élaboration du projet social 2026–2030**

Le projet social 2026–2030 a été élaboré à partir :

- De l'analyse de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;
- Des bilans annuels des actions menées ;
- D'un questionnaire diffusé largement auprès des habitants ;
- De réunions publiques de concertation associant habitants, élus, associations et partenaires.

Ce travail a permis d'actualiser le diagnostic territorial et de faire émerger les enjeux actuels du territoire.

❖ **Principales problématiques et orientations du projet social 2026–2030**

Le diagnostic partagé met en évidence plusieurs enjeux structurants :

- Un territoire rural étendu, marqué par des enjeux de mobilité, d'accessibilité aux services et de dispersion géographique ;
- Des situations d'isolement social, notamment chez les seniors, les aidants et certaines familles ;
- Une forte attente des habitants en matière de lien social, de convivialité et de participation ;
- Un tissu associatif riche, mais confronté à des difficultés de renouvellement de l'engagement et de coordination ;
- Des besoins de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles, dans un contexte de contraintes quotidiennes importantes.

Pour répondre à ces enjeux, le projet social 2026–2030 s'articule autour de trois axes stratégiques :

1. Favoriser le lien social, la convivialité et la lutte contre l'isolement ;
2. Faciliter l'accès aux ressources, aux services et à l'information ;
3. Soutenir la participation des habitants et les dynamiques collectives du territoire.

Ces axes sont déclinés à travers 23 fiches action, construites dans une logique de proximité, d'itinérance, de partenariat et de facilitation, en s'appuyant sur les actions existantes et les dynamiques locales.

❖ **Mise en œuvre et suivi**

L'Espace de Vie Sociale adopte une posture de facilitateur : il ouvre des espaces, met en relation les acteurs, valorise les initiatives locales et accompagne leur évolution, sans se substituer aux porteurs de projets.

La mise en œuvre du projet social fera l'objet d'un suivi régulier, notamment à travers un comité de pilotage, associant élus, habitants, partenaires et acteurs du territoire. Ce comité permettra d'évaluer les actions, d'ajuster les orientations si nécessaire et de garantir la cohérence du projet sur la durée de l'agrément.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de l'Espace de Vie Sociale 2026-2030 ;
- D'approuver le partenariat avec la CAF, la mise en place de la convention EVS 2026-2030, les objectifs d'actions définis ainsi que les fiches action et projet qui en découlent ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



PROJET SOCIAL

ESPACE DE VIE SOCIALE

de la Communauté de Communes Porte du Jura

2026-2030



Table des matières

INTRODUCTION	3
METHODOLOGIE	3
Les différentes étapes de la démarche	4
ANALYSE DE DONNEES, OBSERVATION DU TERRITOIRE	5
1. Présentation générale du territoire :	5
2. Evolution démographique et vieillissement	6
3. Familles et parentalité	6
4. Mobilité, emploi et accès aux ressources	7
5. Précarité sociale, non-recours et articulation avec les services du pôle social	7
6. Handicap, aide et inclusion	8
7. Jeunesse et structures existantes	8
8. Vie sociale, engagement associatif et attentes vis-à-vis de l'EVS	9
9. Échanges de savoirs, entraide de proximité et vivre-ensemble	10
ARTICULATION AVEC LE CADRE STRATEGIQUE PRECEDENT	10
PROBLEMATIQUES ET OBJECTIFS D' ACTIONS	10
POSTURE DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE : OUVRIR, FACILITER, VALORISER	12
LOGIQUE D' ACTIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	12
REPRESENTATION SYNTHETIQUE DES AXES ET OBJECTIFS D' ACTION	13
CONCLUSION	14
ANNEXE N°1 : QUESTIONNAIRE	15
ANNEXE N°2 : ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	17
ANNEXE N°3 : DOCUMENTS SUPPORTS POUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES	29
ANNEXE N°4 : BILAN EVS – 2022-2025	32
ANNEXE N°5 : FICHES ACTION – 2026-2030	36
1. Participation et lien social des seniors	36
2. Parentalité et soutien aux familles	40
3. Soutien à la vie associative et engagement bénévole	48
4. Dynamiques territoriales, coopération et initiatives locales	51

INTRODUCTION

Le fonctionnement d'un Espace de Vie Sociale (EVS) repose sur des projets portés à la fois par un organisme gestionnaire et des acteurs locaux impliqués dans l'animation sociale et collective du territoire. Le fonctionnement de l'Espace de Vie Sociale s'appuie entre autres sur un contrat de projet, réalisé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Depuis juillet 2016, une convention entre le Pôle d'Accueil et de Services et la Caisse d'Allocation Familiale du Jura a été réalisée afin d'appuyer la mise en place d'actions à vocation sociale, culturelle et familiale sur l'ensemble du territoire de la communauté de commune du Sud Revermont.

Au premier janvier 2017, une fusion des communautés de communes a entraîné une modification du territoire, le Pôle d'Accueil rayonne désormais sur tout le territoire « Porte du Jura » soit un groupement de 21 communes s'étendant sur 207 km² (regroupant les anciennes communautés de communes Sud Revermont et Pays de Saint-Amour).

Le Pôle d'accueil et de Services, porté par l'association l'Adessur depuis sa création en 2006, a été rattaché aux services de la nouvelle communauté de communes « Porte du Jura » en 2018 avec une gestion en régie.

L'évaluation continue des actions mises en place, ainsi que le diagnostic réalisé au cours de l'année 2025 pour la Convention Territoriale Globale (CTG) permettent de définir le cadre des actions à mener au sein de l'Espace de Vie Sociale pour le projet 2026-2030.

Ces activités se mettront en place progressivement et seront réalisées à la demande et en faveur des populations. L'objectif étant de rendre les habitants acteurs de leur projet et de les impliquer au maximum dans la réalisation des actions. Des évaluations à court et long terme devront également être pensées pour mesurer la pertinence des actions, ainsi que les éventuelles actions correctives sur les années à venir.

METHODOLOGIE

Le sens de la démarche

L'Espace de Vie Sociale inscrit son action dans une démarche de développement social local fondée sur la participation des habitants, l'analyse partagée des besoins et l'adaptation continue des actions aux réalités du territoire.

Dans le cadre du renouvellement du projet social, le choix a été fait de s'appuyer sur les travaux de diagnostic déjà menés à l'échelle du territoire, notamment dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), ainsi que sur les bilans annuels des actions conduites par l'Espace de Vie Sociale au cours de la période précédente. Ces éléments constituent une base solide et actualisée de connaissance du territoire, nourrie par des échanges réguliers avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Il n'a donc pas été jugé opportun de reconduire à l'identique l'ensemble des rencontres institutionnelles et associatives déjà réalisées lors du précédent projet social. L'objectif a été, au contraire, de concentrer la démarche sur l'actualisation des besoins et des attentes des habitants, en tenant compte de l'évolution du territoire, des usages et des contraintes actuelles.

Les habitants ont ainsi été placés au cœur de la démarche, en tant que premiers concernés par les actions mises en œuvre. Le projet social vise à renforcer leur pouvoir d'agir, à favoriser leur expression et à soutenir leur implication dans la vie locale.



Les différentes étapes de la démarche

La méthodologie retenue s'appuie sur les principes définis par la circulaire CNAF relative aux Espaces de Vie Sociale, et s'articule autour de plusieurs phases complémentaires.

Dans le but de préparer au mieux ce nouveau projet social, plusieurs méthodes d'investigation ont été conduites. Un calendrier prévisionnel des actions a également été proposé afin de planifier chacune des tâches dans le temps imparti.

Planning de la démarche d'élaboration du projet social CCPJ									
Étapes du projet	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2026	Février
Analyse des ressources existantes : bilans annuels de l'EVS sur 2022-2025									
Diagnostic partagé en lien avec la CTG									
Consultation des habitants : Questionnaires aux habitants									
Concertation collective : Réunions d'habitants									
Rédaction du projet									
Validation par les instances									
Transmission à la CAF									

Phase d'analyse des ressources existantes

Une première phase a consisté à analyser les ressources et les données déjà disponibles :

- les bilans annuels des actions menées par l'Espace de Vie Sociale sur la période précédente ;
- les enseignements issus du précédent projet social arrivé à échéance ;
- le diagnostic partagé et les orientations stratégiques définies dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Ce travail a permis d'identifier les actions ayant fait leurs preuves, celles nécessitant des ajustements, ainsi que les thématiques à approfondir ou à renouveler.

Phase de consultation des habitants

Afin d'actualiser le diagnostic au plus près des réalités vécues, un questionnaire ouvert à l'ensemble des habitants du territoire a été élaboré.

Ce questionnaire a été largement diffusé :

- via les outils numériques et les réseaux de communication de l'Espace de Vie Sociale ;
- lors du forum des associations ;
- par l'intermédiaire des mairies.

Cette consultation a permis de recueillir des expressions variées, portant à la fois sur les besoins, les attentes, les freins rencontrés et les envies d'implication des habitants.

Phase de concertation collective

Dans la continuité de cette consultation, deux réunions publiques ouvertes à tous ont été organisées à Beaufort-Orbagna (6 personnes) et Val-Sonnette (12 personnes). Ces temps de concertation ont réuni :

- des habitants,
- des représentants associatifs,
- des élus,
- des professionnels du territoire.

Ces rencontres ont permis de croiser les points de vue, de partager les constats issus du questionnaire et des bilans, et de faire émerger collectivement des priorités d'action. Elles ont également favorisé l'identification de personnes ressources susceptibles de s'impliquer dans la mise en œuvre ou le suivi de certaines actions.

Phase d'analyse et de définition des problématiques

Les éléments recueillis à travers les bilans, le questionnaire et les réunions publiques ont fait l'objet d'une analyse transversale. Cette analyse a permis de dégager les principales problématiques du territoire, en tenant compte :

- des spécificités géographiques et sociales du territoire ;

- des évolutions démographiques et des parcours de vie (enfance, parentalité, vieillissement, aide) ;
- des enjeux de lien social, de mobilité, d'accès aux ressources et de participation citoyenne.

Ces problématiques constituent le socle du projet social et ont guidé la définition des axes d'intervention.

Phase de construction du projet et du plan d'actions

À partir des problématiques identifiées, plusieurs axes d'intervention ont été définis. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels et en actions concrètes, décrites dans des fiches-actions.

Le projet social s'inscrit dans une logique de continuité et d'évolution :

- certaines actions existantes, reconnues comme pertinentes, sont maintenues et consolidées ;
- d'autres actions sont adaptées ou redéfinies ;
- de nouvelles actions, issues des attentes exprimées, sont envisagées de manière progressive et expérimentale.

Une démarche évolutive et évaluative

La méthodologie retenue repose sur une évaluation continue du projet. Les actions mises en œuvre feront l'objet d'un suivi régulier, associant les habitants, les partenaires et les institutions. Cette évaluation permettra d'ajuster les actions en cours de période et d'alimenter le renouvellement du projet social.

Le projet social est ainsi conçu comme un cadre vivant, évolutif et co-construit, au service des habitants et du territoire.

ANALYSE DE DONNEES, OBSERVATION DU TERRITOIRE

Croisement données chiffrées CTG et concertation des habitants

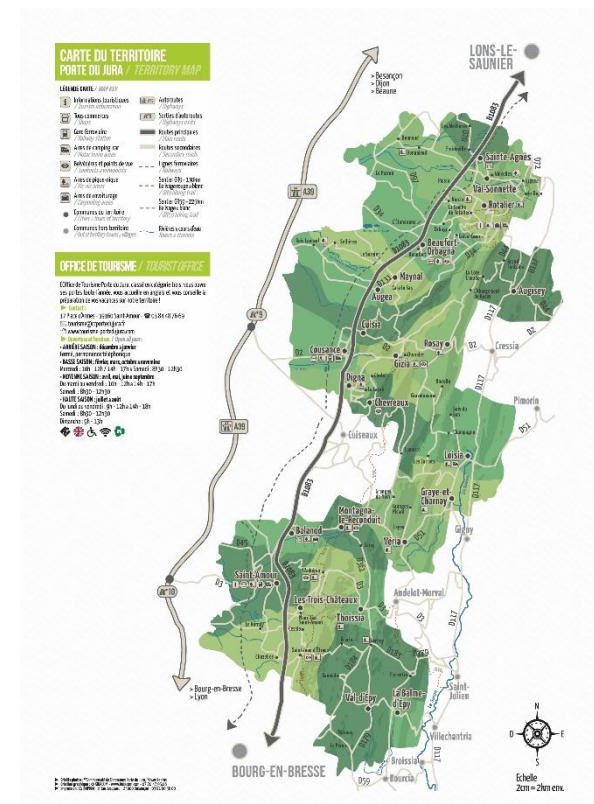
1. Présentation générale du territoire :

La Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) se situe au sud-ouest du département du Jura, au sud de la Ville préfecture de Lons le Saunier et de l'important bassin d'emplois que cette dernière représente. Elle est également limitrophe avec les départements de la Saône et Loire et de l'Ain.

Au premier janvier 2017, la fusion des anciennes Communautés de Communes Sud Revermont et Pays de Saint-Amour a entraîné une modification du territoire.

L'Espace de Vie Sociale rayonne désormais sur tout le territoire « Porte du Jura » soit un groupement de 21 communes s'étendant sur 207,41 km², pour une densité de 51 hab/km².

Ce territoire se démarque d'une part par son étendue d'environ 30 km du Nord au Sud, par sa situation très en longueur suivant l'axe de la Route Nationale 83 et par son étagement sur 3 zones d'Est en Ouest (Bresse, Revermont et premier Plateau).



Le siège administratif se situe à Beaufort-Orbagna, et les services intercommunaux sont principalement installés à Beaufort et Saint-Amour.

On constate au nord comme au sud une répartition peu uniforme des habitants.

Les quatre principaux bourgs centres que sont Saint-Amour (2 368 habitants), Val-Sonnette (1 309 habitants), Cousance (1 293 habitants), accueillent la moitié de la population du territoire mais également une grande partie des infrastructures et services. Vient ensuite Les Trois Châteaux (765 habitants, quatre communes associées également).

Les autres communes du territoire comptabilisent entre 36 et 388 habitants avec une densité de population plus faible et des problématiques plus proches de celles d'une commune rurale. Ces villages ont en général des associations qui proposent des animations ponctuelles, surtout conviviales, néanmoins l'isolement de la population et ses difficultés d'accès aux services sont un réel problème.

Entre **2015 et 2021**, la population est passée de **10 597 à 10 537 habitants**, soit une légère baisse de **-0,57 %**, dans une dynamique comparable à celle du département du Jura.

Cette organisation territoriale génère, dans les réponses au questionnaire et lors des réunions publiques, **des enjeux forts de mobilité, d'accès aux services et de lien social**.

2. Evolution démographique et vieillissement

Le diagnostic de la CTG met en évidence un **vieillessement marqué de la population** :

- les **60 ans et plus représentent 33,8 %** des habitants,
- dont **12,5 % de 75 ans et plus**, proportion supérieure à la moyenne départementale.

Ce vieillissement s'accompagne d'une augmentation des situations d'isolement, notamment dans les communes rurales éloignées des services.

Apports du questionnaire et des réunions publiques

- Les répondants les plus nombreux sont âgés de **41 à 75 ans**, avec une forte représentation des retraités.
- Les seniors expriment un besoin fort de :
 - **rompre l'isolement**,
 - se retrouver autour de **temps conviviaux simples**,
 - rester **acteurs de la vie locale**, notamment au moment du passage à la retraite.
- Les réunions publiques font émerger l'idée de **commissions seniors**, de sorties collectives, d'ateliers et de temps informels (café, rencontres).

3. Familles et parentalité

En 2021, le territoire compte 3 066 familles.

La structure familiale évolue :

- 51,94 % de couples sans enfants, en hausse (liée au vieillissement)
- 34,72 % de couples avec enfants, en baisse
- 13,34 % de familles monoparentales, contre 10,37 % en 2015

Par ailleurs, parmi les familles allocataires CAF :

- 56,5 % ont des enfants (contre 52 % au niveau départemental)
- 28,4 % sont monoparentales, proportion équivalente au Jura

Les parents expriment :

- un besoin de **temps partagés parents-enfants**,
- des attentes autour d'activités concrètes (jeux, motricité, sorties),
- une difficulté à s'engager dans des dispositifs trop formels ou chronophages.

Les réunions publiques confirment que les familles recherchent avant tout :

- de la **souplesse**,
- de la **proximité**,

- des actions intégrées au quotidien, plutôt que des temps d'échange

4. Mobilité, emploi et accès aux ressources

Les données issues du diagnostic montrent une amélioration de la situation de l'emploi sur le territoire, avec un taux de chômage passé de 11 % en 2015 à 8,5 % en 2021, soit une baisse plus marquée que celle observée à l'échelle départementale.

Toutefois, le territoire reste fortement impacté par les mobilités domicile-travail. En effet, 56 % des actifs résidant sur le territoire travaillent en dehors de l'EPCI, tandis que 44 % des personnes travaillant sur le territoire n'y résident pas. Cette organisation génère des déplacements quotidiens importants et des contraintes de temps significatives pour une partie des habitants.

Les réponses au questionnaire et les échanges lors des réunions publiques mettent en évidence les conséquences concrètes de cette réalité sur la vie sociale locale. Les habitants expriment notamment des difficultés à participer aux actions proposées en semaine, ainsi qu'une attente forte en matière d'horaires adaptés, de formats souples et de proximité géographique des actions.

Les enjeux de mobilité identifiés lors du précédent projet social ont conduit la Communauté de communes à engager une réflexion approfondie, aboutissant à l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié. Cette démarche, finalisée en 2025, constitue désormais le cadre de référence pour le déploiement des actions liées à la mobilité sur le territoire.

Dans ce contexte, l'Espace de Vie Sociale ne se positionne pas comme porteur de la politique de mobilité, mais comme un acteur relais de proximité. Il contribue à faire remonter les besoins observés sur le terrain, à informer et orienter les habitants vers les dispositifs existants ou à venir, et à veiller à l'accessibilité des actions proposées, en cohérence avec les orientations du Plan de Mobilité Simplifié.

5. Précarité sociale, non-recours et articulation avec les services du pôle social

Le diagnostic issu de la Convention Territoriale Globale met en évidence la présence de situations de précarité sociale sur le territoire, parfois peu visibles en raison du contexte rural. Ces fragilités concernent notamment des habitants confrontés à des revenus modestes, à des emplois précaires ou saisonniers, ainsi qu'à l'augmentation du coût de la vie.

Au sein du pôle social, des services dédiés tels que France Services et les conseillers numériques ont pour mission d'accompagner les publics les plus fragiles dans l'accès aux droits, aux démarches administratives et aux outils numériques. Ces dispositifs constituent des leviers essentiels de lutte contre le non-recours et apportent des réponses ciblées aux situations individuelles.

Dans ce contexte, l'Espace de Vie Sociale n'a pas vocation à se substituer à ces services spécialisés. Il se positionne de manière complémentaire, en favorisant la transversalité entre les actions, les services et les publics. Son rôle consiste notamment à :

- créer des espaces et des temps collectifs accessibles et non stigmatisants,
- faciliter les passerelles entre les habitants et les services du pôle social,
- contribuer à repérer, de manière informelle, certaines situations de fragilité,
- participer à des actions communes ou itinérantes, en lien avec les partenaires concernés.

Cette organisation permet de renforcer la cohérence de l'action sociale sur le territoire, en s'appuyant sur les compétences de chacun, dans une logique de coopération et de complémentarité, tout en respectant les missions propres à chaque service.

6. Handicap, aidance et inclusion

Le diagnostic indique que le territoire compte des **personnes en situation de handicap**, enfants comme adultes, accompagnées par différents dispositifs et établissements spécialisés.

Toutefois, en milieu rural, ces situations peuvent renforcer :

- l'isolement des personnes concernées,
- la fatigue et l'isolement des aidants,
- les difficultés d'accès aux services, aux soins et aux temps de répit.

Apports du questionnaire

Les réponses font apparaître des attentes autour du **bien-être**, de la **santé**, de la prise en compte des situations particulières (fibromyalgie, handicap invisible).

Apports des réunions publiques

Les cogitations collectives ont permis de faire émerger des propositions très explicites :

- cafés des aidants,
- ateliers Snoezelen itinérants,
- lieux ou temps de répit,
- actions favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie sociale locale.

Ces propositions traduisent un besoin de reconnaissance des aidants, de soutien moral et social, d'actions accessibles, rassurantes et adaptées.

L'EVS apparaît ici comme un acteur clé pour créer des espaces inclusifs, favoriser le lien entre aidants, travailler en complémentarité avec les acteurs médico-sociaux, proposer des actions ouvertes à tous, intégrant la diversité des situations.

7. Jeunesse et structures existantes

Le territoire de la Communauté de Communes Porte du Jura dispose de **structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse**, portées par la collectivité et ses partenaires. Ces structures constituent des ressources importantes pour les jeunes et les familles, notamment à travers :

- les **accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)**,
- le **secteur jeunes**, implanté sur le territoire,
- les actions éducatives et de loisirs proposées en lien avec les établissements scolaires, les associations et les services communautaires.

Si la population jeune est proportionnellement moins représentée que les classes d'âge plus élevées, les **enjeux liés à l'adolescence et à la jeunesse demeurent bien présents**, notamment en matière de :

- socialisation,
- accès aux loisirs,
- mobilité,
- engagement et participation à la vie locale.

Apports du questionnaire et des réunions publiques

Les jeunes sont peu représentés parmi les répondants au questionnaire, ce qui constitue en soi un enseignement. Cette faible participation traduit :

- une difficulté à toucher directement les adolescents par les outils de consultation classiques,
- la nécessité d'adapter les modalités de participation et d'expression à ce public.

Lors des réunions publiques, plusieurs constats ont néanmoins émergé :

- un besoin de **lieux identifiés pour les jeunes**, permettant de se retrouver de manière encadrée mais souple,
- une attente autour d'**activités attractives intergénérationnelles**,
- des questionnements sur la place des adolescents dans l'espace public et sur leur participation à la vie du territoire.

Les échanges ont également mis en évidence l'importance de renforcer les **liens entre les structures jeunesse existantes, les familles, les associations et l'Espace de Vie Sociale**, afin de favoriser des parcours cohérents et des actions complémentaires.

L'Espace de Vie Sociale n'a pas vocation à se substituer aux structures jeunesse existantes, mais à :

- jouer un rôle de **passerelle** entre les jeunes, les familles et les acteurs du territoire,
- soutenir des actions favorisant la **participation des jeunes** et leur implication progressive dans la vie locale,
- contribuer à des projets intergénérationnels permettant aux jeunes de trouver leur place dans la dynamique collective.

Cette articulation constitue un levier essentiel pour prévenir l'isolement des jeunes, valoriser leurs initiatives et renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire.

8. Vie sociale, engagement associatif et attentes vis-à-vis de l'EVS

Le diagnostic de la CTG souligne la richesse et la diversité du tissu associatif du territoire de la Communauté de communes Porte du Jura. Les associations, très nombreuses et investies dans des domaines variés (culture, sport, solidarité, animation locale, environnement, social...), jouent un rôle central dans la vie sociale, l'animation des communes et le maintien du lien entre les habitants.

Les échanges réguliers avec les acteurs associatifs ont confirmé cette vitalité. Les associations sont actives, engagées et souvent porteuses d'initiatives essentielles à la dynamique locale. Elles participent fortement à l'attractivité du territoire et constituent un maillon fondamental de l'engagement citoyen.

Ces temps d'échange ont toutefois mis en évidence un besoin transversal, partagé par de nombreuses associations : celui d'une meilleure visibilité et d'une communication facilitée autour de leurs actions, de leur fonctionnement et de leurs besoins. Si les associations font déjà beaucoup, leurs actions restent parfois peu connues, tant par les habitants que par les autres structures du territoire. Cette situation limite les possibilités de coopération, de mutualisation et de mobilisation de nouveaux bénévoles.

Dans ce contexte, l'Espace de Vie Sociale se positionne avant tout comme un éclaireur et un facilitateur, dont le rôle principal consiste à :

- mettre en lumière les associations et leurs actions,
- favoriser la circulation de l'information,
- créer des passerelles entre associations, habitants et partenaires,
- proposer un appui ponctuel en matière de communication, d'orientation et de compréhension des démarches, sans se substituer aux structures ni aux dispositifs spécialisés.

Les actions développées en direction des associations visent ainsi à renforcer leur visibilité, à encourager les échanges et la mutualisation, et à soutenir leur capacité à agir, tout en respectant leur autonomie. En valorisant l'existant et en facilitant les connexions, l'EVS contribue à consolider un tissu associatif déjà très engagé, au service de la cohésion sociale et de la vie collective du territoire.

9. Échanges de savoirs, entraide de proximité et vivre-ensemble

Les réponses au questionnaire, les échanges lors des réunions publiques, ainsi que les constats issus du précédent projet social font ressortir un besoin fort d'échanges de savoirs, de transmission et de coopération entre les habitants. Au-delà de la participation à des actions ponctuelles, les habitants expriment une attente autour du vivre-ensemble, de l'entraide de proximité et de relations sociales ancrées dans le quotidien.

Cette dynamique renvoie à une volonté de renforcer l'interconnaissance entre habitants, de favoriser les échanges de services, de matériel ou de compétences, et de recréer une forme de vie collective fondée sur la confiance et la solidarité. Elle s'inscrit dans une logique d'éducation populaire, où chacun peut être à la fois contributeur et bénéficiaire, quels que soient son âge, son parcours ou ses compétences.

Les habitants identifient le besoin de cadres et de temps favorisant ces échanges : moments conviviaux, fêtes de voisinage, espaces partagés, lieux ressources ou dispositifs permettant la mutualisation et la coopération. Ces attentes constituent un levier important pour renforcer le lien social, encourager les échanges intergénérationnels et lutter contre l'isolement.

Ce constat traverse l'ensemble du projet social et nourrit plusieurs axes d'intervention de l'Espace de Vie Sociale, en particulier ceux visant à favoriser la convivialité, la participation des habitants et les dynamiques collectives du territoire.

ARTICULATION AVEC LE CADRE STRATEGIQUE PRECEDENT

Le présent projet social s'inscrit dans la continuité du cadre stratégique défini lors du précédent agrément, dont les axes généraux et transversaux demeurent pertinents au regard des enjeux du territoire. Ces orientations restent en cohérence avec les missions d'un Espace de Vie Sociale et les attentes de la Caisse d'Allocations Familiales.

Toutefois, le diagnostic actualisé, fondé sur l'analyse de la CTG, les bilans des actions menées, le questionnaire habitants et les réunions publiques de concertation, a permis d'affiner la compréhension des besoins et d'actualiser les priorités d'intervention. Cette démarche n'a pas conduit à une remise en cause des orientations précédentes, mais à leur reformulation à travers trois problématiques centrales et trois axes stratégiques, offrant une meilleure lisibilité entre diagnostic, axes et fiches actions.

PROBLEMATIQUES ET OBJECTIFS D' ACTIONS

Les différents outils, enquêtes et analyses menés dans le cadre de l'élaboration du projet social ont permis de mettre en évidence plusieurs problématiques structurantes pour le territoire. Celles-ci constituent le socle des axes d'intervention de l'Espace de Vie Sociale pour la période 2026–2030.

Problématique 1 : Isolement social et fragilités relationnelles dans un territoire rural étendu

La configuration géographique du territoire, son étendue, la faible densité de population et le vieillissement marqué de la population contribuent à renforcer les situations d'isolement social. Ces fragilités relationnelles concernent particulièrement les seniors, les aidants, les personnes peu mobiles, mais aussi certaines familles confrontées à des contraintes du quotidien ou à des situations de précarité discrètes.

Les données issues de la CTG, croisées avec les réponses au questionnaire et les échanges lors des réunions publiques, montrent que les habitants expriment avant tout un besoin de **lien social de proximité**, de **temps conviviaux simples** et de **lieux ou moments favorisant la rencontre**, sans obligation d'engagement formel. Le sentiment d'isolement ne relève pas uniquement de l'absence d'activités, mais également d'un manque d'occasions accessibles pour se rencontrer, échanger et se sentir partie prenante de la vie locale.

AXE 1 – FAVORISER LE LIEN SOCIAL, LA CONVIVIALITE ET LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Dans ce contexte, l'Espace de Vie Sociale agit avant tout comme un **facilitateur de rencontres**. Il s'agit de créer des temps et des espaces ouverts, accessibles et conviviaux, permettant aux habitants de se retrouver sans contrainte d'engagement. Les actions portées dans ce cadre visent à ouvrir des portes et à offrir des prétextes à la rencontre, en laissant aux habitants la possibilité de s'en saisir à leur rythme, notamment les seniors, les aidants et les personnes isolées.

Problématique 2 : Difficultés d'accès aux ressources, aux services et à l'information

Le diagnostic territorial met en évidence des difficultés d'accès aux ressources, aux services et à l'information pour une partie des habitants du territoire. L'éloignement géographique, la dispersion des communes, les contraintes de mobilité et la dématérialisation croissante des démarches constituent des freins importants à la participation à la vie sociale et à l'accès aux droits.

Ces difficultés contribuent à des situations de **non-recours**, de renoncement ou d'isolement, notamment pour les personnes les plus fragiles. Elles se traduisent également par une moindre participation aux actions proposées, lorsque celles-ci sont perçues comme trop éloignées, peu lisibles ou difficilement accessibles.

AXE 2 – FACILITER L'ACCES AUX RESSOURCES, AUX SERVICES ET A L'INFORMATION

Face à ces constats, l'Espace de Vie Sociale se positionne comme un **lieu ressource de proximité**, attentif aux réalités du territoire. Son rôle consiste à rendre l'existant lisible, à rapprocher les ressources des habitants et à faciliter l'orientation, sans se substituer aux dispositifs spécialisés. Les actions menées dans cet axe s'inscrivent dans une logique d'accompagnement souple et non stigmatisant, favorisant l'autonomie et l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

Problématique 3 : Participation des habitants et renouvellement de l'engagement citoyen

Le territoire bénéficie d'un tissu associatif et d'une dynamique locale riches, mais ceux-ci sont confrontés à des difficultés de renouvellement de l'engagement, tant du côté des bénévoles que des habitants. Les échanges issus du questionnaire et des réunions publiques montrent que, si les habitants expriment une envie de participer et de s'impliquer, celle-ci se heurte souvent à un manque de temps, à une fatigue liée aux contraintes du quotidien et à la crainte d'un engagement jugé trop lourd ou institutionnel.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de repenser les modalités de participation, en proposant des formes d'engagement **souples, progressives et adaptées**, permettant aux habitants de devenir acteurs à leur mesure, sans pression ni obligation.

AXE 3 – SOUTENIR LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET LES DYNAMIQUES COLLECTIVES DU TERRITOIRE

L'Espace de Vie Sociale a pour vocation d'encourager la participation sans la contraindre. À travers l'accompagnement des habitants, des parents et des associations, il crée les conditions favorables à l'émergence de projets collectifs, tout en valorisant les initiatives existantes. Il se positionne ainsi comme un **facilitateur et un lien**, soutenant des formes d'engagement progressives, adaptées aux envies et aux disponibilités de chacun, dans une logique de transversalité et de complémentarité.

POSTURE DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE : OUVRIRE, FACILITEUR VALORISER

L'Espace de Vie Sociale se positionne comme un lieu ouvert, accessible et accueillant, dont la vocation est de créer les conditions favorables à la rencontre, à l'échange et à l'émergence d'initiatives. Les temps de concertation et les échanges avec les habitants ont mis en évidence une réelle envie de participation, mais également les limites rencontrées pour s'engager durablement, en raison des contraintes du quotidien, de la fatigue ou du manque de temps.

Dans ce contexte, le projet social fait le choix assumé d'une posture de facilitation plutôt que de prescription. Il s'agit d'ouvrir des portes, de proposer des espaces et des outils, et de permettre aux habitants de s'en saisir à leur rythme. Les dynamiques collectives se construisent progressivement, à partir de l'existant et des ressources du territoire.

Ainsi, la commission seniors, le réseau parentalité, l'accompagnement des associations via le dispositif Guid'Asso ou les démarches de mutualisation s'inscrivent dans une logique de valorisation de l'existant. L'EVS ne se substitue pas aux initiatives locales, mais les soutient, les relie et les rend visibles, contribuant ainsi au renforcement du pouvoir d'agir des habitants et à l'inscription des actions dans une temporalité réaliste et durable.

LOGIQUE D' ACTIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les axes d'intervention du projet social 2026–2030 s'appuient sur les actions existantes et les dynamiques locales identifiées lors du diagnostic. Certaines actions sont poursuivies ou adaptées lorsqu'elles répondent toujours aux besoins repérés, tandis que de nouvelles formes d'intervention viennent compléter l'offre existante, en cohérence avec les axes du projet social.

Les fiches actions constituent des cadres ouverts et évolutifs, permettant une appropriation progressive par les habitants, les associations et les partenaires. Elles traduisent la logique de continuité, d'adaptation et de coopération portée par l'Espace de Vie Sociale, qui agit comme facilitateur, en impulsant, mettant en relation et accompagnant les initiatives, sans se substituer aux porteurs de projets.



REPRESENTATION SYNTHETIQUE DES AXES ET OBJECTIFS D'ACTION

AXES GENERAUX	TERRITOIRE et CITOYENNETE Permettre aux habitants de connaitre et s'approprier le territoire et de devenir acteurs de la mise en place de nouveaux projets	ACCESSIBILITE à TOUS les HABITANTS Faciliter l'accessibilité et améliorer l'accueil de tous les publics et la capacité de répondre à leurs besoins et attentes	ACTION FAMILIALES Accompagner et valoriser les parents dans leur rôle éducatif	ANIMATIONS COLLECTIVES et INTERGENERATIONNELLES Favoriser l'émergence d'activités collectives et intergénérationnelles de proximité
AXES TRANSVERSAUX	PARTENARIATS Poursuivre le développement des liens entre l'Espace de Vie Sociale et les acteurs institutionnels et associatifs du territoire			
	POPULATION Accorder une attention particulière aux populations en situation de fragilité sociale (précarité, isolement,...)			
	ACCESSIBILITE ET MOBILITE Rendre accessible les actions au plus grand nombre en poursuivant le développement de l'itinérance et l'accueil de tous les publics			
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Permettre aux habitants de connaitre les actions et services proposés par l'Espace de Vie Sociale		Favoriser les actions d'accompagnement, de prévention et d'information auprès des habitants en partenariat avec les autres institutions locales	
	Développer la communication afin de mieux faire connaitre l'Espace de Vie Sociale et les actions qu'il propose sur l'ensemble du territoire	Développer les permanences d'accueil, d'accompagnement et d'information des habitants en lien avec l'EFS et le conseiller numérique	Favoriser le lien social et la solidarité entre parents par la mise en place de temps d'échange et d'expression	Développer des activités itinérantes permettant d'aller à la rencontre des habitants les plus isolés
	Impliquer les habitants dans la mise en place d'actions à plus ou moins long terme	Diversifier le type d'informations proposées pour faciliter l'accès au pôle social (EFS et EVS) sans stigmatisation	Favoriser les relations intrafamiliales par le développement d'activités parents-enfants	Favoriser les échanges entre habitants par le biais d'actions d'animations collectives et intergénérationnelles
	Développer avec les habitants et les communes des lieux de vie et rencontre parfois existants mais sous exploités	Développer des actions sur l'ensemble du territoire, en itinérance notamment, afin de favoriser l'accueil et l'intégration de public isolé	Conforter les parents dans leur rôle et les accompagner	Poursuivre le développement des propositions d'animations socioculturelles diversifiées et intergénérationnelles

CONCLUSION

Le projet social 2026–2030 de l’Espace de Vie Sociale s’inscrit dans une volonté de **faire avec**, plutôt que de faire à la place. Il repose sur la conviction que le lien social, la participation et le pouvoir d’agir ne se décrètent pas, mais se construisent dans le temps, à partir de rencontres, de relations de confiance et de cadres rassurants.

Dans un territoire rural étendu, marqué par des enjeux de mobilité, de vieillissement de la population et de fragilités parfois peu visibles, l’EVS choisit de se positionner comme un **espace ouvert**, accessible et accueillant. Son rôle est d’offrir des points d’entrée, de soutenir les initiatives existantes, et de permettre aux habitants de s’impliquer à leur rythme, sans pression ni obligation.

Le projet social privilégie des actions simples, de proximité, souvent conviviales, qui servent de prétexte à la rencontre et à l’échange. À travers la mise en place de collectifs, de réseaux et d’outils partagés, l’EVS contribue à renforcer les liens entre habitants, associations et partenaires, et à favoriser une dynamique collective à l’échelle du territoire.

Ce projet se veut **évolutif**, attentif aux réalités du terrain et aux besoins qui émergeront au fil du temps. Le suivi du projet, assuré notamment par un comité de pilotage, permettra d’ajuster les actions, d’en mesurer les effets et de continuer à construire, avec les habitants, des réponses adaptées aux enjeux du territoire.

Questionnaire

Espace de Vie Sociale

Communauté de communes Porte du Jura



Un **EVS** est un projet co-construit avec les habitants, favorisant la rencontre et la solidarité pour développer des activités adaptées aux besoins du territoire. Renouvelé tous les 5 ans avec le soutien de la CAF, votre avis est crucial pour façonner les futures actions. **LEVS offre** des moments de partage et de soutien pour tous : parents, enfants, seniors, jeunes, et associations.

Votre avis compte ! Ensemble, construisons un EVS vivant, proche de vous et qui vous ressemble.

1. Commune de résidence :

2. Votre tranche d'âge :

- 18 - 25 ans 41 - 60 ans
 26 - 40 ans 61 - 75 ans Plus de 75 ans

3. Quelle est votre situation personnelle :

- Célibataire Séparé.e / divorcé.e
 En couple Veuf / veuve Je préfère ne pas répondre

4. Avez-vous des enfants ? :

- Oui
 Non

5. Si oui, combien ? :

- 1 4
 2 5 et +
 3

6. Quelle est votre situation familiale ? :

- Je vis seul.e, sans enfant
 Famille avec deux parents vivant ensemble avec leur(s) enfant(s) Famille recomposée
 Famille monoparentale Je ne préfère pas répondre

7. Vous êtes ? :

- En emploi Retraité
 Demandeur d'emploi Étudiant
 Sans activité

8. Connaissez-vous notre Espace de Vie Sociale ? :

- Oui, je participe aux actions proposées Non, je ne connais pas
 Oui, mais je n'y participe pas Je ne suis pas sûr de ce que c'est

9. Qu'aimeriez-vous retrouver ou faire avec nous ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Participer à des événements (fêtes, sorties, spectacles, voyages...) | <input type="checkbox"/> Moments conviviaux (papoter, café, jeux...) |
| <input type="checkbox"/> Activités autour de l'alimentation | <input type="checkbox"/> Activités intergénérationnelles |
| <input type="checkbox"/> Échanges de savoirs et de savoir-faire (bricolage, couture, jardinage...) | <input type="checkbox"/> Aide administrative ou accompagnement social |
| <input type="checkbox"/> Actions autour de la parentalité (temps en famille, échanges entre parents...) | <input type="checkbox"/> Activités environnementales (balades, sortie découverte, jardin partagé...) |
| <input type="checkbox"/> Ateliers créatifs ou culturels (musique, théâtre, arts...) | <input type="checkbox"/> Ateliers de prévention |
| <input type="checkbox"/> Sorties ou activités en groupe | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> Ateliers pratiques (cuisine, réparation, numérique...) | |

10. Êtes-vous intéressé·e par des ateliers autour du numérique ?

- Oui, pour apprendre les bases (ordinateur, tablette, smartphone...)
 Oui, pour découvrir des usages ludiques (programmation, robotique, modélisation 3D)
 Oui, pour être accompagné·e ponctuellement
 Non, ce n'est pas pour moi

11. Quels moments sont les plus adaptés pour vous ? (plusieurs réponses possibles)

- En semaine le soir Le samedi matin
 En semaine pendant la journée Le samedi après-midi
 En semaine de 12h à 14h Le samedi soir
 Le mercredi Vacances scolaires

12. Aimerez-vous vous impliquer davantage ? (plusieurs réponses possibles)

- En tant que bénévole (ponctuel ou régulier) Non, je préfère être participant·e des actions
 Pour proposer ou co-animer une activité Peut-être, j'ai besoin d'en savoir plus
 Pour donner un coup de main à l'organisation

13. Comment préférez-vous être informée ? (plusieurs réponses possibles)

- Affiches/flyers Site internet
 Réseaux sociaux Par les écoles
 Par mail En mairie
 SMS

14. Si vous ne venez pas ou peu, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- Je ne suis pas informé(e) Je n'ose pas
 Horaires inadaptés Manque de temps
 Pas de transport Autre : _____
 Pas d'activité qui m'intéresse

15. Y'a-t-il une activité, un service ou un projet que vous aimeriez voir se mettre en place ?

16. Souhaitez-vous recevoir les informations de l'EVS ?

- Oui Non

17. Souhaitez-vous participer à la réflexion collective sur les projets de l'EVS, en rejoignant les réunions d'habitant.es ?

- Oui, avec plaisir Non, ce n'est pas pour moi
 Peut-être, selon mes disponibilités

18. Si oui, vos coordonnées :

Mail : _____ téléphone : _____

Les informations recueillies sont uniquement destinées à l'Espace de Vie Sociale. Elles ne feront l'objet d'aucune autre utilisation.

Date limite jusqu'au 12 octobre 2025. À déposer dans une boîte dédiée en mairie ou directement à la Communauté de communes Porte du Jura - 10 grande rue 39190 Beaufort-Orbagna

Encore plus simple,
scannez ce QR code avec votre smartphone ! →



Infos : Espace de Vie Sociale
06 69 94 52 41
vie-sociale@ccporteduJura.fr

ANNEXE N°2 : ANALYSE DU QUESTIONNAIRE

Analyse du questionnaire

Espace de Vie Sociale

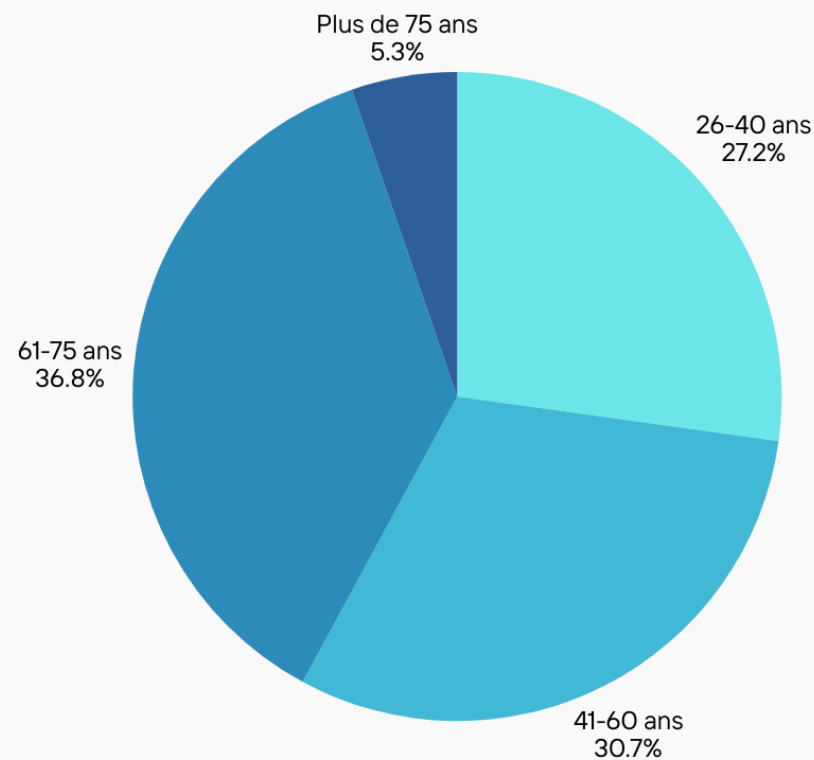
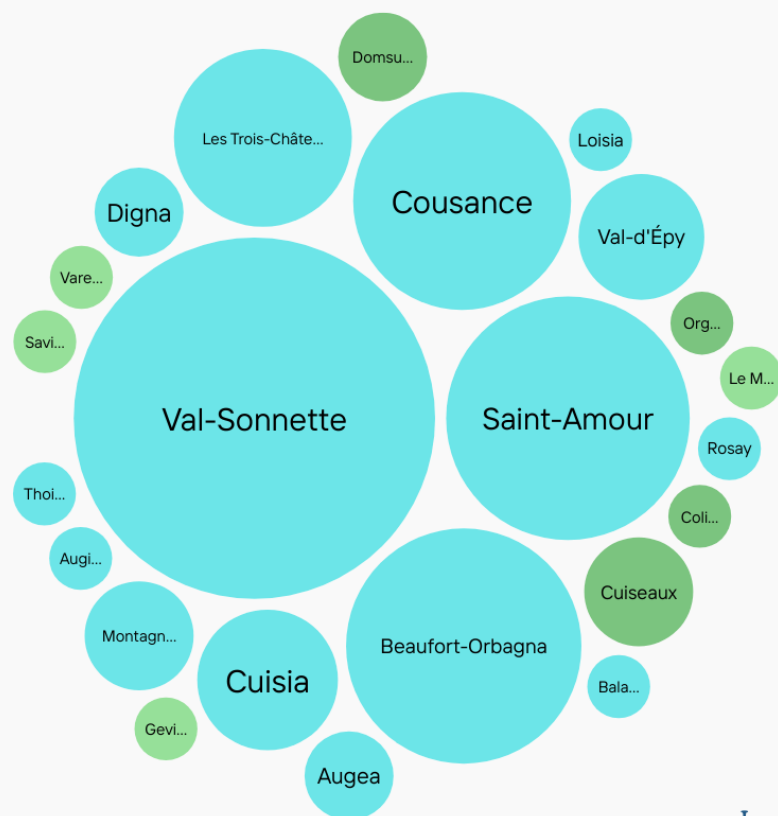
Communauté de communes Porte du Jura

Et si on construisait ensemble ?





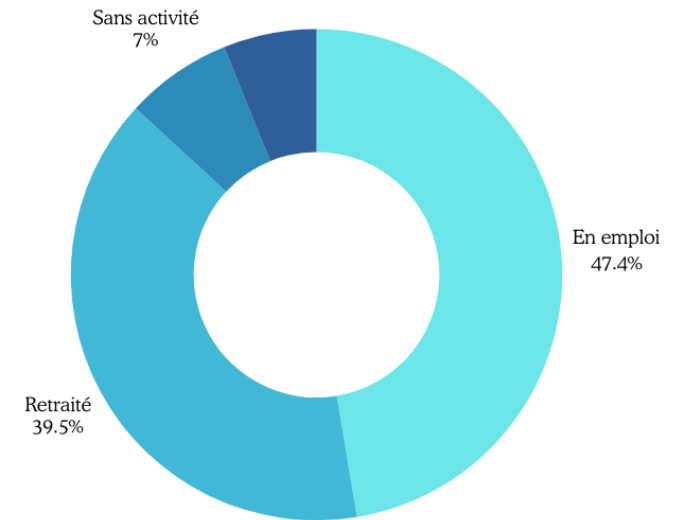
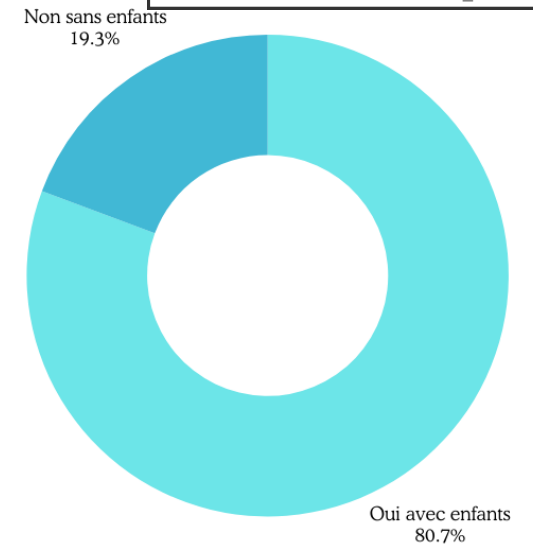
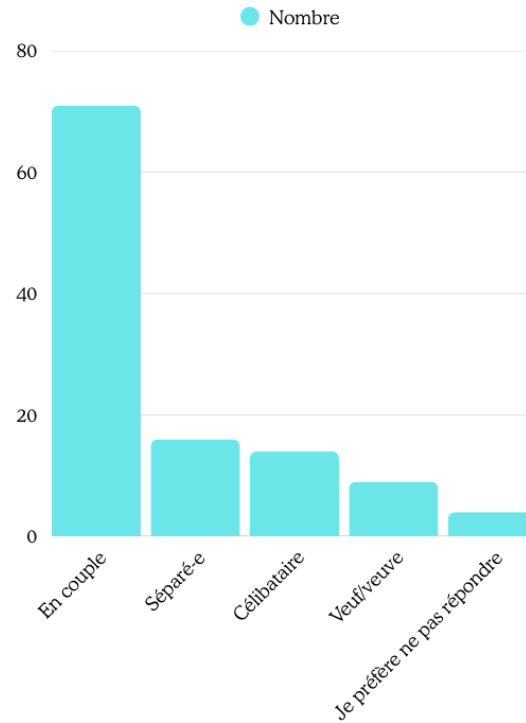
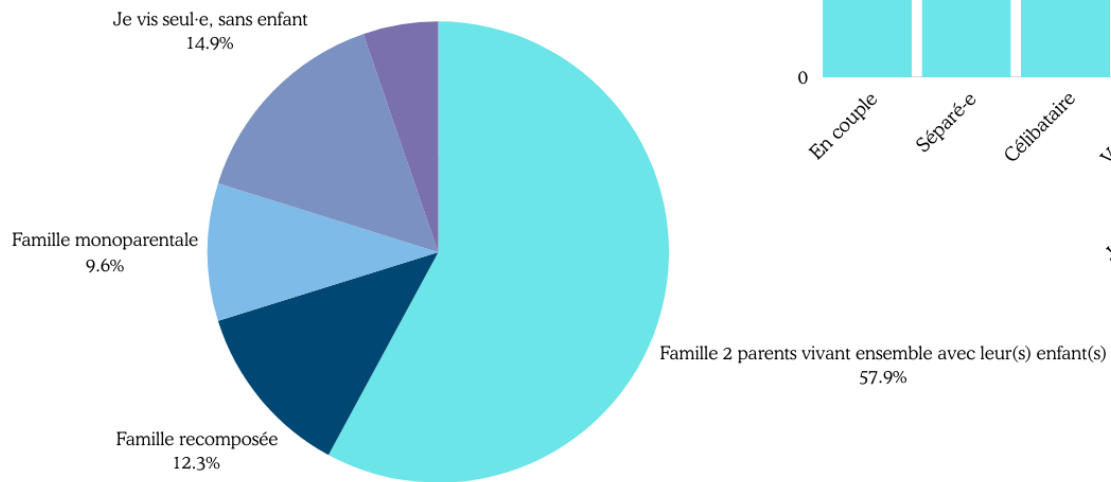
Profil des répondants: Répartition par commune et par âge



Le cœur des répondant·es se situe entre 61–75 ans (36,8 %) et 41–60 ans (30,7 %).

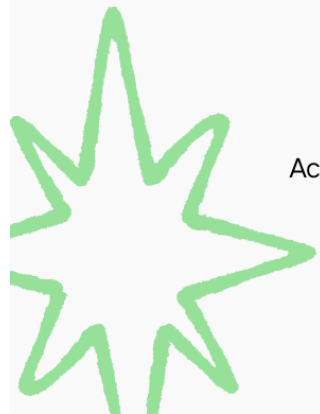


Situations personnelles

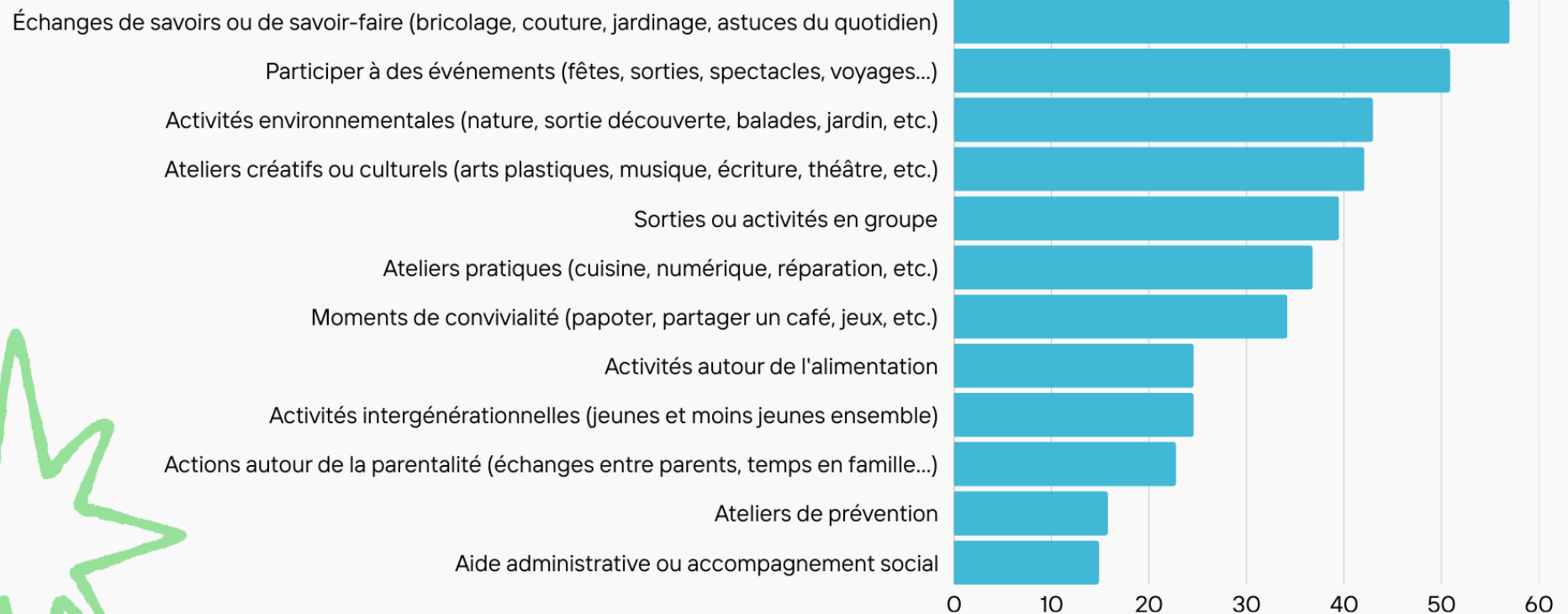


Les envies et besoins

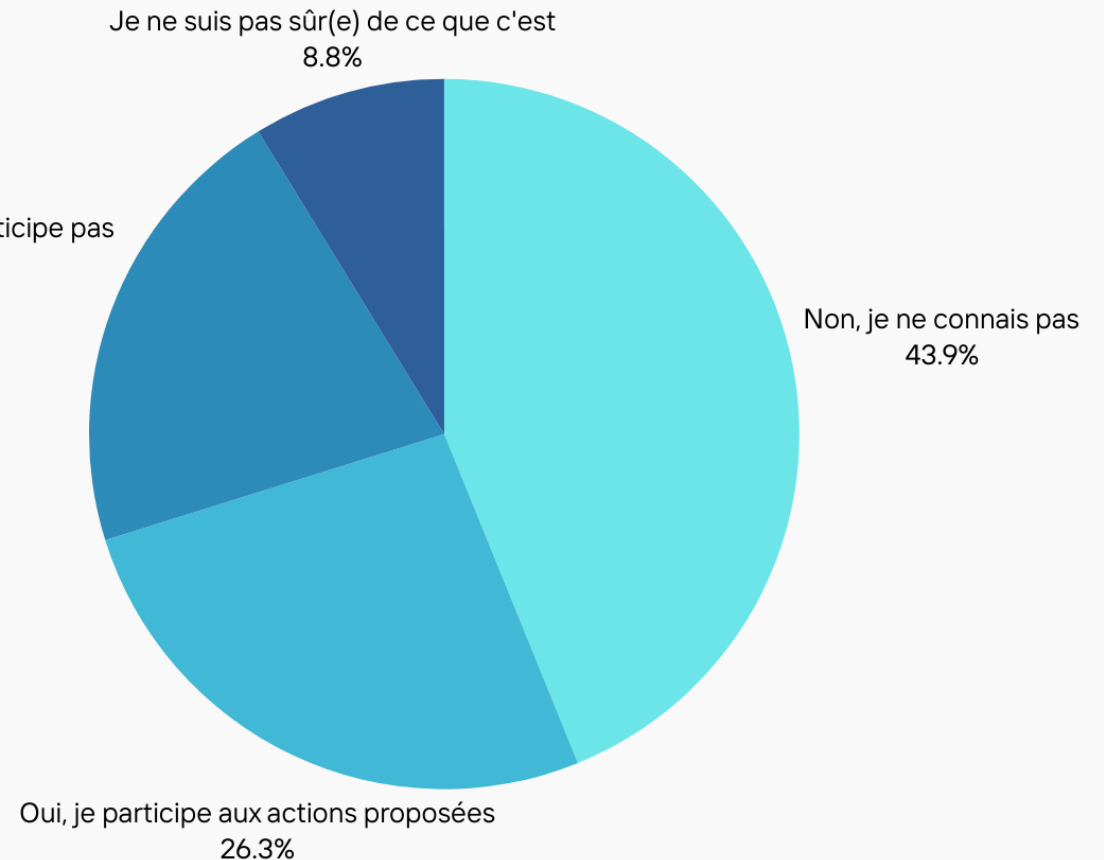
Activités recherchées par les résidents locaux



● Pourcentage



Connaissance EVS



Chez les 41–60 ans, 60 % disent ne pas connaître l'EVS (potentiel de découverte important).

Chez les 26–40 ans, la participation est la plus élevée (41,9 %), mais 16,1 % ne sont pas sûres de ce qu'est l'EVS → enjeu de clarification.

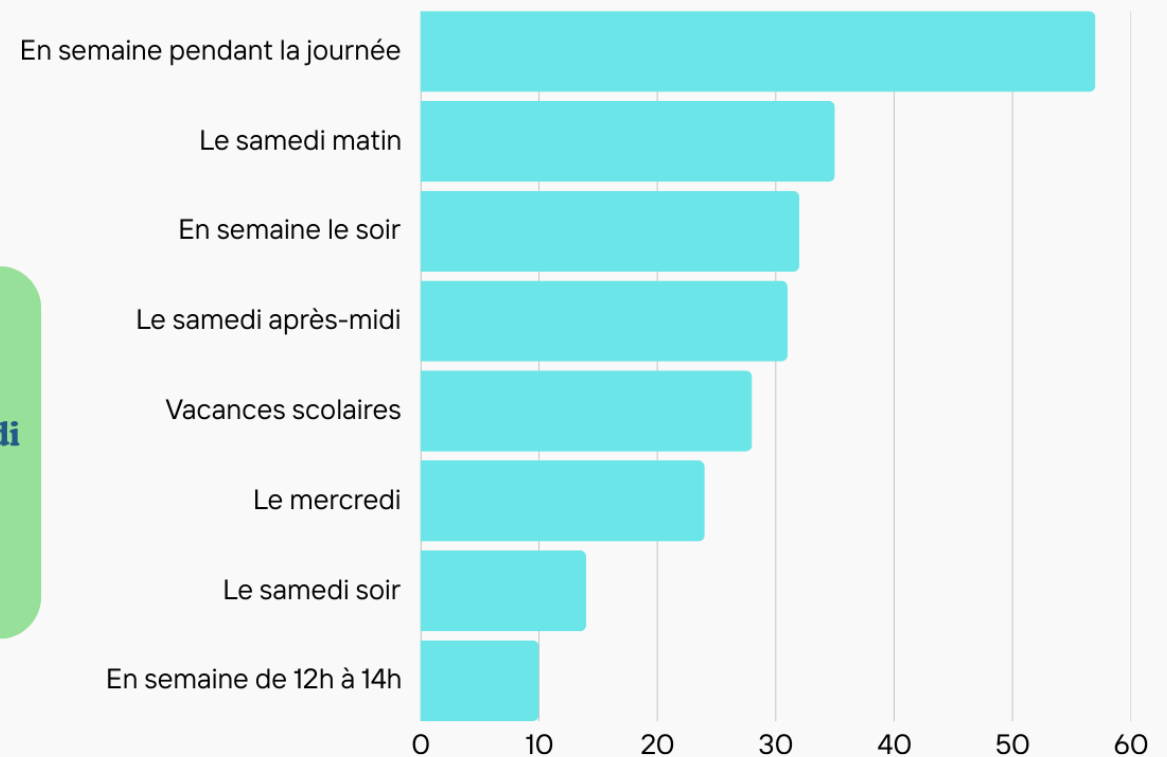
Chez les 75+, les réponses se concentrent entre "ne connaît pas" (50 %) et "participe" (50 %)

Disponibilité

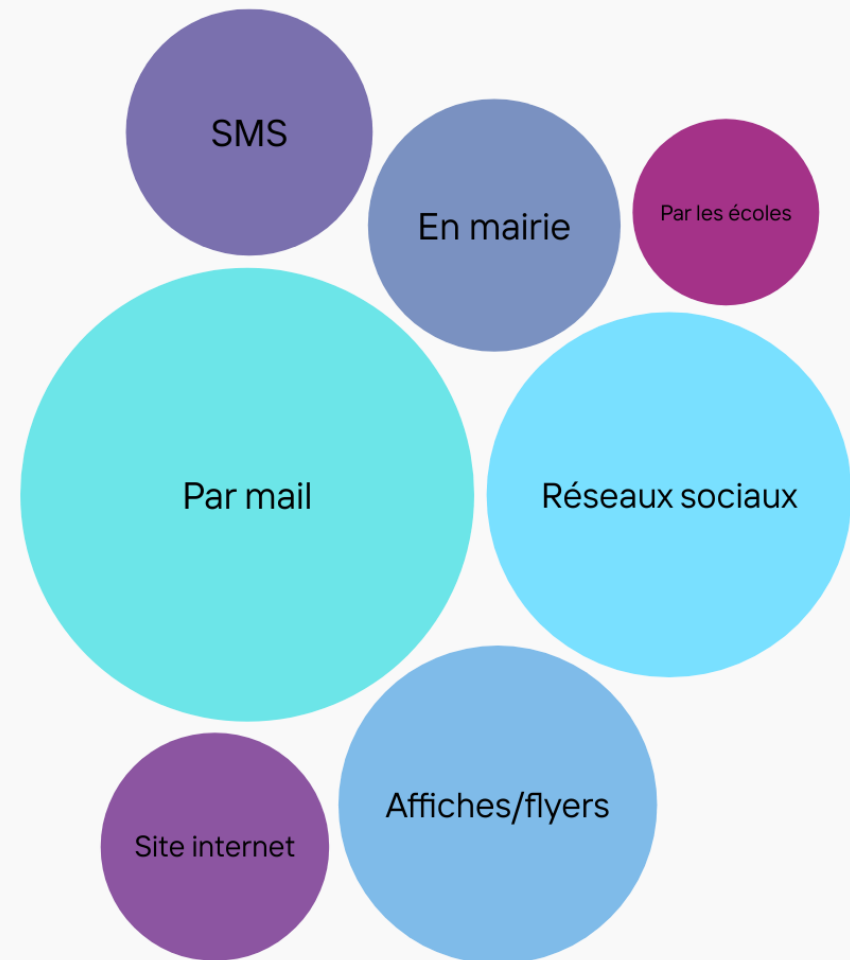
Retraité-es : 67,8 % préfèrent en semaine, en journée.

En emploi : préférences étalées — samedi matin (21,4 %), semaine soir (18,3 %), samedi après-midi (17,6 %), vacances scolaires (14,5 %).

Sans activité / Demandeur-se d'emploi : intérêt plus fort pour mercredi et samedi que chez les retraité-es.

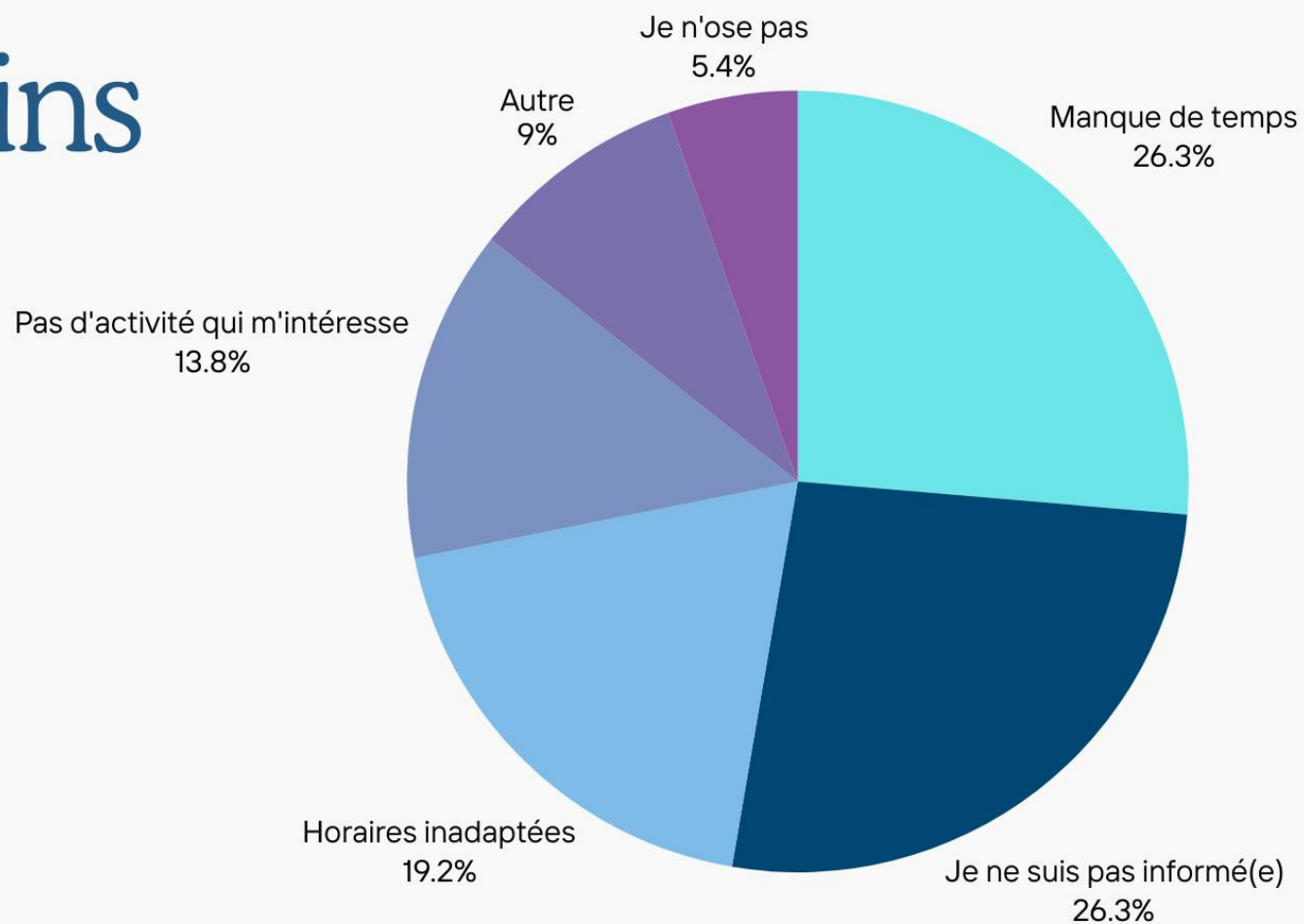


Canaux de communication

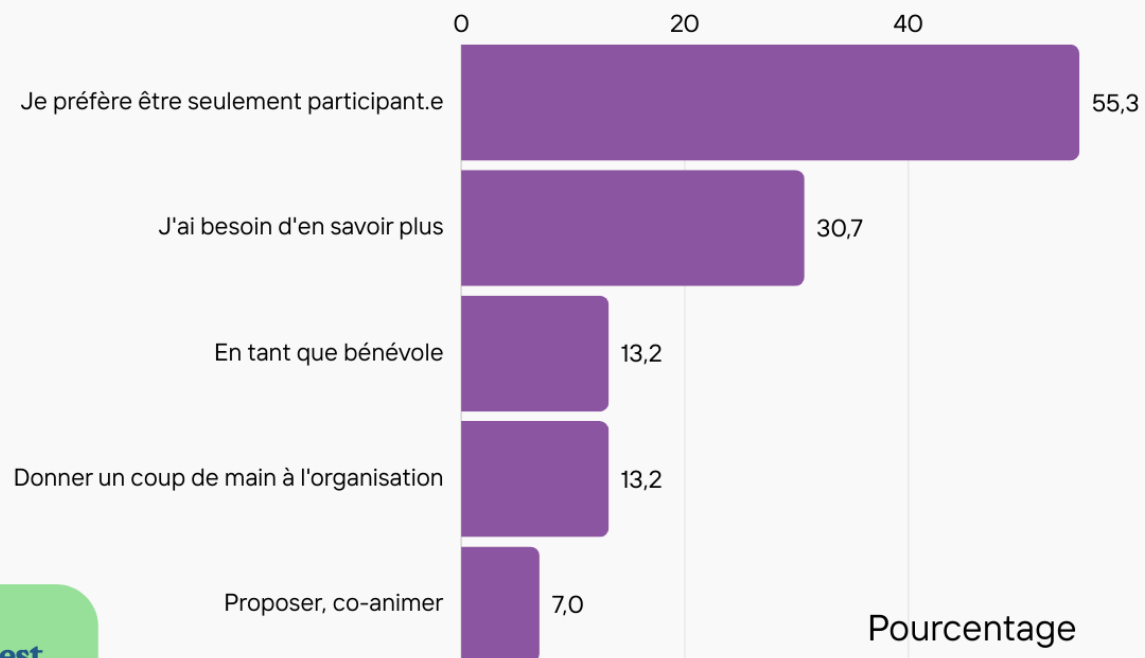




Les freins

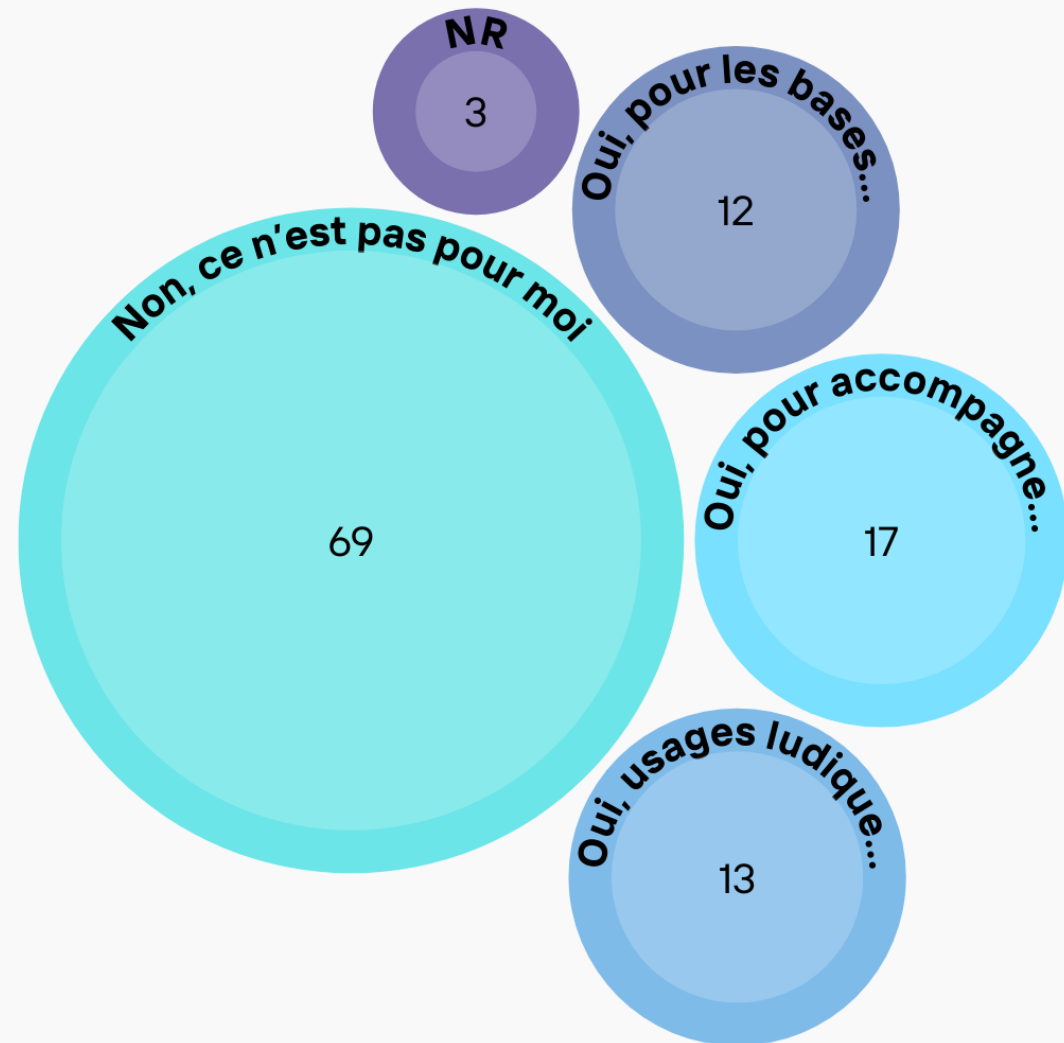


Volonté d'agir (implication des habitants)



Une majorité privilégie un rôle de participant, mais 1 répondant.e sur 3 est ouvert.e à s'impliquer si on explique mieux quoi / quand / comment. Un noyau prêt à aider existe (bénévolat / coup de main / co-animation).

Ateliers numériques



Thèmes proposés par les répondants

Convivialité :

Concours pétanque inter-associations
Des après-midis à thème samedi (cuisine, jeux, bricolage)
Atelier loisirs créatifs adultes

Famille :

Des jeux avec des enfants
Ateliers motricité pour les 1-3 ans (UFOLEP)
Activités, sorties pour les 3-6 ans
Festival des Mômes

Bien-être :

Sensibilisation fibromyalgie (toutes générations + aidants)
Yoga / étirements avec parents-enfants
Accompagnement des femmes (santé, famille)
Atelier Qi Gong (proposé par un répondant)
Exercice mémoire / Gym douce

Nature :

Sorties nature ou culturelles
Conférence sur la Nature

Coordination locale :

Relayer actions des associations locales
Calendrier des manifestations des associations locales
Sécurité bus scolaires + infos horaires



Ce que ça nous apprend pour le futur projet social

Ce sondage reflète l'avis de 115 personnes sur environ 10500 habitants. Il ne représente donc pas l'ensemble de la population et ne prend pas en compte certains publics, notamment les personnes en situation de fragilité (familles monoparentales, allocataires, personnes en précarité ou en isolement), comme le met en évidence le diagnostic territorial.



- Ne pas repartir de zéro : garder les axes actuels (citoyenneté, accessibilité, famille, animation)
- Prioriser la convivialité et l'intergénérationnel.
- Renforcer la communication et la participation.
- Adapter les horaires pour toucher actifs et retraités.
- Intégrer les idées locales (nature, bien-être, parentalité, coordination avec associations).

ANNEXE N°3 : DOCUMENTS SUPPORTS POUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Fiches actions du projet 2022- 2025

Objectif : « On regarde ce qui a marché, ce qu'on garde, ce qu'on change, et on imagine la suite »



Fiches actions



- Temps d'échange parents-enfants
- Semaine de la Petite Enfance
- Sorties en famille (à proximité)
- Soirées jeux vidéo (médiathèque)
- Séjours seniors en vacances
- Ateliers seniors
- Sorties culturelles
(intergénérationnelle et sur notre territoire)
- Atelier cuisine (asso partenaire)
- Forum des associations
- Accompagnement Guid'asso
- Forum de l'emploi



- Échange entre parents (goûter, garde des enfants, régularité?)
- LAEP (itinérance sur le nord ?, ouverture pendant les vacances ?)
- Ateliers pratique parents-enfants
- Bébés lecteurs (itinérance ?)
- Ateliers numériques (FABLAB)
- Accompagnement de projets
(rencontres d'habitants, activités itinérantes d'échange de savoir-faire)
- Réseau d'entraide (échange de services...)
- Faites la fête ! (fête des voisins)
- Transport d'Utilité Sociale

Fiches actions



- **Guide des familles**
- **Ateliers Snoezelen itinérants autour du handicap (café des aidants)**
- **Création d'une commission séniors (semaine bleue, sorties, cafés, rencontres à domicile)**
- **Soutien à la Fête de la nature (en partenariat avec les assos locales)**
- **Festival des Saveurs (en partenariat avec les producteurs locaux...)**
- **un agenda des manifestations des associations locales**
- **un répertoire du matériel CCPJ et associations locales pour mutualisation.**
- **aide aux devoirs**
- **fête du bénévolat**
- **bibliobus?**
- **Itinéraire en médiathèque ?**
- **Alimentation des jeunes (atelier cuisine parents-enfants)**
- **hébergement d'urgence pour les femmes en danger**
- **et les ados dans tout ça ?**



ANNEXE N°4 : BILAN EVS – 2022-2025

TEMPS DE TRAVAIL DEDIE A L'EVS	
2022 : réalisé 1,44	0,80 ETP animatrice 0,15 ETP direction pôle social 0,08 ETP secrétaire de direction 0,01 ETP ressources humaines 0,5 ETP conseiller numérique
2023 : réalisé 1,31	0,80 ETP animatrice 0,50 ETP direction pôle social 0,01 ETP ressources humaines
2024 : réalisé 0,91 / 1,01	0,60 ETP animatrice (de janvier à juin) 0,70 ETP animatrice (d'octobre à décembre) 0,30 ETP direction pôle social 0,01 ETP ressources humaines
2025 : réalisé 1,01	0,70 ETP animatrice 0,30 ETP direction 0,01 ETP ressources humaines

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES	
2022 :	Plus de 1600 participations 500 visiteurs au forum des associations (56 stands d'associations), 37 participants aux ateliers Bons Jours, 7 séniors au séjour séniors en vacances, 7 participants à la visite de la Saline Royale, 23 participants aux ateliers cuisine, 89 participants aux différents événements du chapiteau du collectif « Comme un gant », 36 permanences du LREP (328 fréquentations dont 176 enfants) correspondant à 162h de bénévolat ; 158 participants aux séances de bébés lecteurs, 64 participants aux soirées jeux vidéo, 350 visiteurs à l'exposition de l'association familiale de Beaufort, 22 parents aux ateliers parents, 5 parents au cycle de communication bienveillante 8 participants à une rencontre d'auteure 50 personnes pour les ateliers numériques et les permanences
	Plus de 1800 participations : 700 visiteurs au forum des associations (61 stands d'associations), 6 participants aux ateliers Séniors, 17 séniors au séjour séniors en vacances, 65 participants aux visites culturelles 31 participants aux ateliers cuisine, 156 participants aux différents événements du chapiteau du collectif « Comme un gant », 31 permanences du LREP (382 fréquentations dont 211 enfants) correspondant à 148h de bénévolat ; 309 participants aux séances de bébés lecteurs, 120 participants aux soirées jeux vidéo, 18 parents aux ateliers parents, 5 parents au cycle de communication bienveillante 5 parents aux Temps de Rencontre Parents-enfants 60 personnes pour les ateliers numériques et les permanences
2024 :	Plus de 2800 participations : 1000 visiteurs au forum des associations (56 stands d'associations), 36 participants aux ateliers Séniors,

	<p>15 séniors au séjour séniors en vacances, 31 participants aux ateliers cuisine, 379 participants aux différents événements du chapiteau du collectif « Comme un gant », 37 permanences du LAEP (192 fréquentations dont 106 enfants) correspondant à 134h de bénévolat ; 299 participants aux séances de bébés lecteurs, 120 participants aux soirées jeux vidéo, 3 parents aux ateliers parents, 2 parents au cycle de communication bienveillante 20 parents différents aux Temps de Rencontre Parents-enfants 7 parents sur les ateliers massage 784 accompagnements pour les ateliers numériques et les permanences</p>
2025 :	<p>Plus de 3000 participations : 930 visiteurs au forum des associations (66 stands d'associations), 100 visiteurs au forum de l'emploi (32 stands d'entreprise notamment d'insertion) 20 participants aux ateliers Séniors, 17 séniors au séjour séniors en vacances, 23 séniors en sortie touristique 286 participants à la Semaine de la Petite enfance 52 permanences du LAEP (434 fréquentations dont 260 enfants) correspondant à 185h de bénévolat ; 299 participants aux séances de bébés lecteurs, 120 participants aux soirées jeux vidéo, 5 parents et 5 enfants aux ateliers parents, 19 parents et 23 enfants aux ateliers sophrologie, 23 parents et 23 enfants différents aux Temps de Rencontre Parents-enfants, 8 parents et leurs bébés sur les ateliers massage, 784 accompagnements pour les ateliers numériques et les permanences</p>

ACTIVITES PROPOSEES	
2022 :	<p>Forum des associations à Cuiseaux en partenariat avec le CCS de Cuiseaux Ateliers Bons Jours dans 5 communes du territoire Ateliers cuisine le 1^{er} mardi du mois pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale Différents événements du chapiteau du collectif « Comme un gant », Séances de bébés lecteurs, Soirées jeux vidéo, Exposition de l'association familiale de Beaufort, Rencontre d'auteure Ateliers numériques et les permanences</p>
2023 :	<p>Ateliers cuisine le 1^{er} mardi du mois pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale Forum des associations à St Amour en partenariat avec le CCS de Cuiseaux Ateliers Séniors, Ateliers cuisine le 1^{er} mardi du mois pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale Différents événements du chapiteau du collectif « Comme un gant », Séances de bébés lecteurs, Soirées jeux vidéo, Ateliers numériques et les permanences</p>
2024 :	<p>Forum des associations à Cuiseaux en partenariat avec le CCS de Cuiseaux Ateliers Séniors, Ateliers cuisine le 1^{er} mardi du mois pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale Différents événements du chapiteau du collectif « Comme un gant », Séances de bébés lecteurs, Soirées jeux vidéo, Ateliers numériques et les permanences</p>
2025 :	<p>Forum des associations à St Amour en partenariat avec le CCS de Cuiseaux Forum de l'emploi à Beaufort</p>

	Ateliers Séniors, Semaine de la Petite enfance Séances de bébés lecteurs, Soirées jeux vidéo, Ateliers numériques et les permanences
--	--

VOYAGES ET VISITES	
2022 :	7 séniors au séjour séniors en vacances, 7 participants à la visite de la Saline Royale
2023 :	Séjour séniors en vacances à Chamonix, 5 jours et 4 nuits 65 participants aux visites culturelles
2024 :	15 séniors au séjour séniors en vacances à Annecy, 5 jours et 4 nuits
2025 :	Séjour séniors en vacances à Carqueiranne, 8 jours et 7 nuits Sortie touristique sur la ligne du Train des Hirondelles

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'HABITANTS	
2022 :	Un habitant de la commune Les Trois Châteaux a sollicité l'EVS pour l'aider à organiser une matinée dédicace avec un auteur de sa commune. 8 personnes sont venues rencontrer cette auteure et échanger avec elle sur son dernier ouvrage.
2023 :	
2024 :	
2025 :	Création du réseau parentalité Porte du Jura pour accompagner les habitants et les professionnels dans de nouveaux projets.

ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE	
2022 :	événements du chapiteau du collectif « Comme un gant », LREP (328 fréquentations dont 176 enfants) correspondant à 162h de bénévolat ; ateliers parents, cycle de communication bienveillante
2023 :	LREP (382 fréquentations dont 211 enfants) correspondant à 148h de bénévolat ; ateliers parents, cycle de communication bienveillante Temps de Rencontre Parents-enfants
2024 :	ateliers parents, cycle de communication bienveillante Temps de Rencontre Parents-enfants ateliers massage LAEP (192 fréquentations dont 106 enfants) correspondant à 134h de bénévolat ;
2025 :	ateliers parents, ateliers sophrologie, Temps de Rencontre Parents-enfants, ateliers massage, Semaine de la Petite Enfance LAEP (434 fréquentations dont 260 enfants) correspondant à 185h de bénévolat ;

PARTENARIATS	
2022 :	EFS de Beaufort, St Amour Conseiller numérique Communes CCS de Cuiseaux pour le forum des associations Associations à vocation sociale du territoire (Association Familiale pour le secteur Beaufort/Cousance, Croix Rouge, ADMR...) Collectif « Comme un gant »
2023 :	EFS de Beaufort, St Amour Conseiller numérique

	Communes CCS de Cuiseaux pour le forum des associations Associations à vocation sociale du territoire (Association Familiale pour le secteur Beaufort/Cousance, Croix Rouge, ADMR...) Collectif « Comme un gant »
2024:	EFS de Beaufort, St Amour Conseiller numérique Communes CCS de Cuiseaux pour le forum des associations Associations à vocation sociale du territoire (Association Familiale pour le secteur Beaufort/Cousance, Croix Rouge, ADMR...) Collectif « Comme un gant »
2025	EFS de Beaufort, St Amour Conseiller numérique Communes CCS de Cuiseaux pour le forum des associations Associations à vocation sociale du territoire (Association Familiale pour le secteur Beaufort/Cousance, Croix Rouge, ADMR...)

BUDGET PREVISIONNEL	BUDGET REALISE
2022 : 100 723,14€ dont 24 851,40€ CAF + 2500€ Dépt	2022 : 78 871,35€ dont 23 577,00€ CAF
2023 : 101 767,39€ dont 24 851,40€ CAF + 2500€ Dépt	2023 : 65 369,43€ dont 23 682,00€
2024 : 80927.71 € dont 21 561,00 € CAF + 4500 € CAF + 1200 € Département	2024 : 63289.99€ dont 27020.46€ PSOCAP + 4500 € CAF + 1200 € Département
2025 : 62562.34€ dont 27650.10 € CAF + 4500 € CAF + 1200 € Département	2025 : en cours



ANNEXE N°5 : FICHES ACTION – 2026-2030

1. Participation et lien social des seniors

FICHE ACTION N°1	
INTITULE DE L'ACTION	« Commission seniors »
COMMUNES	Territoire de la CCPJ
LIEU DE L'ACTION	Territoire de la CCPJ
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rompre l'isolement des seniors du territoire en favorisant des temps de rencontre réguliers et accessibles. ▪ Créer un espace convivial permettant aux seniors de se retrouver, d'échanger et de tisser des liens sociaux. ▪ Favoriser la participation et le pouvoir d'agir des seniors en leur donnant la possibilité de s'impliquer dans la réflexion et la co-construction d'actions qui les concernent. ▪ Maintenir et faire évoluer les actions existantes à destination des seniors, en les ajustant aux besoins exprimés.
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>La commission seniors est un espace ouvert et convivial, destiné à favoriser les rencontres entre seniors du territoire. Elle s'appuie sur des temps simples et accessibles (temps café, échanges informels) permettant de rompre l'isolement et de créer du lien. Cette commission constitue également un espace de concertation, dans lequel les participants peuvent exprimer leurs besoins, leurs envies et leurs idées, et contribuer à la co-construction d'actions à destination des seniors (sorties, ateliers, temps collectifs, prévention, etc.).</p> <p>L'Espace de Vie Sociale assure l'animation et la coordination de la commission dans une posture de facilitateur, en s'appuyant sur les actions existantes et en permettant leur évolution en fonction des échanges et des besoins exprimés.</p>
PUBLIC CONCERNE	Seniors de 60 ans et +
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<p>CONCEPTION DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Espace de Vie Sociale (coordination et animation) ▪ En lien avec les seniors volontaires et les partenaires locaux <p>RÉALISATION DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation par l'Espace de Vie Sociale ▪ Participation active des seniors ▪ Appui ponctuel de partenaires selon les besoins identifiés <p>FINANCEMENT DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestation de service EVS – CAF ▪ Participation financière de la Communauté de Communes ▪ Autres financements mobilisables selon les actions issues de la commission
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animatrice salariée de l'EVS (0,9 ETP) pour la programmation, l'organisation, les réunions d'information et la communication, Intervenants extérieurs selon projet
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des seniors à la définition des modalités de fonctionnement de la commission • Expression des besoins, envies et attentes lors des temps de rencontre <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active aux temps conviviaux • Implication progressive dans l'organisation et l'animation de certaines actions ou rencontres <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil des retours des participants lors des rencontres
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Nombre de rencontres organisées, Nombre de participants, Évolution de la fréquentation dans le temps, Nombre d'actions ou propositions issues de la commission</p> <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de satisfaction des participants ▪ Qualité des échanges et du climat convivial ▪ Sentiment d'appartenance et d'utilité exprimé par les seniors
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	Élargissement progressif de la commission à des actions intergénérationnelles

	Renforcement de l'autonomie des seniors dans Développement de projets portés directement par les participants
FICHE ACTION N°2	
INTITULE DE L'ACTION	« Ateliers de prévention séniors »
COMMUNES	Territoire de la CCPJ
LIEU DE L'ACTION	Variable selon les années
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le bien vieillir et le maintien de l'autonomie des seniors. ▪ Proposer des temps collectifs de prévention accessibles, non stigmatisants et adaptés aux besoins du territoire. ▪ Informer et sensibiliser les seniors sur des thématiques liées à la santé, au bien-être et à la vie quotidienne. ▪ Créer des occasions de rencontre favorisant le lien social et rompant l'isolement.
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Les ateliers de prévention à destination des seniors proposent des temps collectifs animés par des intervenants qualifiés, autour de thématiques variées liées au bien-être, à la santé et à la prévention (mémoire, équilibre, alimentation, prévention des chutes, arnaques, bien-être, etc.).</p> <p>Ces ateliers sont conçus comme des espaces accessibles et conviviaux, favorisant à la fois l'information, l'échange et la rencontre entre participants. Ils peuvent être organisés de manière ponctuelle ou sous forme de cycles courts.</p> <p>Les thématiques et modalités des ateliers sont définies en lien avec les besoins exprimés par les seniors, notamment à travers la commission seniors, et en partenariat avec les acteurs locaux compétents</p>
PUBLIC CONCERNE	Seniors de 60 ans et +
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté de communes ▪ Communes pour la mise à disposition des salles et le relais des informations ▪ Fédération départementale ADMR ▪ ABRAPA ▪ Tout autre organisme pour la prévention des séniors
INTERVENANTS Nom Qualification Nature du contrat Salarié / Bénévole % ETP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animatrice salariée de l'EVS (0,9 ETP) pour la programmation, l'organisation, les réunions d'information et la communication ▪ Les coordinateurs des organismes ▪ Les animateurs professionnels des ateliers
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expression des besoins et des attentes via la commission seniors • Choix des thématiques en lien avec les participants <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active aux ateliers • Échanges d'expériences entre participants <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil des retours des participants • Ajustement des thématiques et formats proposés
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers organisés • Nombre de participants • Taux de fréquentation par atelier <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des participants • Pertinence des thématiques proposées • Sentiment de bien-être et d'utilité des ateliers • Qualité des échanges entre participants
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de cycles d'ateliers thématiques • Renforcement de l'articulation avec la commission seniors



FICHE ACTION N°3	
INTITULE DE L'ACTION	« Séjour Seniors en Vacances » avec l'ANCV
COMMUNES	Communes du territoire
LIEU DE L'ACTION	Hors territoire de la CC, variable d'une année à l'autre
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à des seniors du territoire de partir en vacances dans un cadre collectif, sécurisé et accessible financièrement. ▪ Lutter contre l'isolement social en favorisant les rencontres, les échanges et la convivialité hors du cadre quotidien. ▪ Favoriser le bien-être, la détente et la découverte, en proposant des séjours adaptés aux besoins des participants. ▪ Offrir un cadre de vacances inclusif, ouvert également aux aidants et aux personnes en situation de handicap éligibles au dispositif.
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), l'Espace de Vie Sociale organise des séjours collectifs à destination des seniors, dans le cadre du programme <i>Seniors en Vacances</i>.</p> <p>Ces séjours, encadrés par une animatrice, sont organisés clé en main (transport, hébergement, pension complète, animations), dans des structures adaptées. Ils visent à permettre à des personnes qui partent peu ou pas en vacances de vivre une expérience collective favorisant le lien social, la convivialité et le bien-être.</p> <p>Les séjours sont ouverts aux seniors, ainsi qu'aux aidants et aux personnes en situation de handicap à partir de 55 ans, conformément aux critères d'éligibilité du dispositif ANCV.</p>
PUBLIC CONCERNE	Seniors de 60 ans et plus, résidant sur le territoire
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ANCV qui propose un catalogue de destinations et une aide financière pour les participants bénéficiant de faibles ressources
INTERVENANTS Nom Qualification Nature du contrat Salarié / Bénévole % ETP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animatrice salariée de l'EVS (0,9 ETP) ▪ Animatrice en soutien à la préparation du séjour, organisation des rencontres entre participants
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expression des attentes des participants (destination, période) • Appui sur les échanges issus de la commission seniors <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active à la vie collective du séjour • Implication dans les temps conviviaux et les activités proposées <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retours des participants à l'issue du séjour • Temps d'échange collectif permettant d'évaluer le vécu et les apports du séjour
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séjours organisés ▪ Nombre de participants ▪ Répartition des publics (seniors, aidants, personnes en situation de handicap) <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction des participants ▪ Qualité de la dynamique de groupe ▪ Impact du séjour sur le bien-être et le lien social ▪ Volonté de participation à d'autres actions collectives à l'issue du séjour
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennisation des séjours seniors dans le cadre du partenariat avec l'ANCV • Développement de départs collectifs réguliers • Articulation renforcée avec la commission seniors et les actions de lien social • Élargissement progressif des publics bénéficiaires selon les besoins identifiés

FICHE ACTION N°4	
INTITULE DE L'ACTION	« Sorties culturelles à destination des aînés »
COMMUNES	Ensemble des communes de la CCPJ
LIEU DE L'ACTION	Variable
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir et développer des actions socioculturelles variées ▪ Favoriser l'accès à la culture, la découverte du territoire et de son patrimoine
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Organisation régulière d'activités culturelles à la découverte d'un patrimoine local</p> <p><i>Quelques visites déjà réalisées : visite de l'Abbaye de Flavigny avec la fabrique d'anis et les métiers anciens (forgerons, tisserand...), la fruitière à comté de Val d'Epy, un artisan souffleur de verre et quelques expositions locales, journée à Nuit St Georges (Cassissium et visite de la ville), journée à Dijon (Planétarium et Fabrique de pain d'épices Mulot et Petitjean)</i></p> <p>Les habitants sont sollicités lors de rencontre « retour » pour faire des bilans et prévoir les sorties suivantes</p>
PUBLIC CONCERNE	Tout public
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Office du tourisme, musées et éco musées de la région
INTERVENANTS Nom Qualification Nature du contrat Salarié / Bénévole % ETP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animatrice salariée de l'EVS (0,9 ETP)
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	Implication dans les propositions d'activité et les bilans
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants ▪ Diversité des participants ▪ Implication et satisfaction des participant lors de la préparation et des réunions bilan
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	

2. Parentalité et soutien aux familles

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026



ID : 039-200072056-20260218-2026_26-DE

FICHE ACTION N°5

INTITULE DE L'ACTION	« Réseau parentalité Porte du Jura »
COMMUNES	Dans différentes communes du territoire
LIEU DE L'ACTION	Dans différentes communes du territoire
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un espace de rencontre et de concertation autour des enjeux de la parentalité ▪ Favoriser l'interconnaissance et la coopération entre professionnels et familles. ▪ Faire remonter les besoins et attentes des parents et des familles. ▪ Co-construire des actions de soutien à la parentalité adaptées aux réalités du territoire. ▪ Valoriser et renforcer les actions existantes en matière de parentalité.
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Le réseau parentalité Porte du Jura est un espace ouvert de rencontre, de dialogue et de réflexion collective autour des questions de parentalité. Il vise à rassembler les acteurs du territoire concernés par la petite enfance, l'enfance et, à terme, l'adolescence, ainsi que des habitants et parents.</p> <p>Actuellement centré sur la petite enfance, ce réseau a vocation à s'élargir progressivement aux thématiques de l'enfance et de l'adolescence, en fonction des besoins identifiés. Il constitue un lieu de partage d'expériences, d'échanges de pratiques et de co-construction, permettant de croiser les regards professionnels et habitants.</p> <p>Le réseau parentalité ne se substitue pas aux dispositifs existants, mais vise à renforcer leur complémentarité, à améliorer la lisibilité de l'offre et à faire émerger des actions en cohérence avec les orientations du Fonds national parentalité de la CAF.</p> <p>Pour le moment, il se réunit 2 fois par an.</p>
PUBLIC CONCERNE	Parents et futurs parents, Professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, Bénévoles impliqués dans des actions de parentalité, Habitants intéressés par les questions de parentalité
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	Crèche intercommunale, Relais Petite Enfance (RPE), Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ; Médiathèque intercommunale Secteur jeunesse, Professionnels de santé (sage-femme, infirmière puéricultrice, etc.), Établissements scolaires, CAF et partenaires institutionnels
INTERVENANTS Nom Qualification Nature du contrat Salarié / Bénévole % ETP	<p>CONCEPTION DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espace de Vie Sociale 0.9 ETP (animation et coordination) • En lien avec les membres du réseau parentalité <p>RÉALISATION DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation des temps de rencontre par l'Espace de Vie Sociale • Organisation de réunions, temps d'échanges et groupes de travail • Appui à la mise en œuvre d'actions issues du réseau <p>FINANCEMENT DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds national parentalité – CAF • Prestation de service EVS – CAF • Participation de la Communauté de Communes • Autres financements mobilisables selon les actions développées
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des parents et habitants aux temps de concertation • Expression des besoins et attentes <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active aux rencontres du réseau • Contribution à la co-construction des actions <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retours des participants • Ajustement des orientations et des actions proposées
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs : Nombre de rencontres du réseau, Nombre de participants, Diversité des acteurs représentés</p> <p>Indicateurs qualitatifs : Qualité des échanges et de la coopération, Pertinence des actions co-construites, Satisfaction des participants, Meilleure lisibilité de l'offre parentalité sur le territoire</p>
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	Élargissement progressif du réseau aux thématiques de l'enfance et de l'adolescence Renforcement des liens entre parentalité, jeunesse et vie associative Développement d'actions transversales issues du réseau Pérennisation du réseau comme espace ressource du territoire



FICHE ACTION N°6	
INTITULE DE L'ACTION	« La parenthèse » - Temps d'échange entre parents
COMMUNES	Dans différentes communes du territoire selon les années avec un souhait d'itinérance pour permettre au plus grand nombre de parents de pouvoir participer à ces temps d'échanges.
LIEU DE L'ACTION	Dans des lieux conviviaux qui permettent d'accueillir les enfants des parents (ALSH, RPE, médiathèque...)
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le lien social et la solidarité entre parents du territoire. ▪ Offrir aux parents un espace d'expression et de partage autour de leurs expériences, réussites et difficultés. ▪ Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et la relation avec leurs enfants. ▪ Favoriser l'accès à des temps d'échange parental dans un cadre convivial, accessible et non stigmatisant. ▪ Toucher un public large et diversifié, notamment pendant les vacances scolaires.
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>La Parenthèse est un lieu d'échange destiné aux parents du territoire, proposant des temps de rencontre et de dialogue dans un cadre convivial, en présence d'une professionnelle de la parentalité.</p> <p>Les rencontres ont lieu dans des espaces adaptés et accueillants (ALSH, RPE, médiathèque, mairie), permettant la présence des enfants à proximité de leurs parents.</p> <p>Les temps d'échange sont proposés sur plusieurs mercredis pendant les vacances scolaires. Les parents peuvent échanger librement sur leur rôle, leurs pratiques parentales et les situations du quotidien, tout en restant proches de leurs enfants, accueillis sous leur responsabilité. Des activités adaptées sont proposées aux enfants (jeux, livres, supports ludiques), en partenariat avec la ludothèque et la médiathèque.</p>
PUBLIC CONCERNE	Parents du territoire de la CCPJ
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté de communes ▪ Structures accueillant la Parenthèse (ALSH, Médiathèque...etc) ▪ CAF dans le cadre du fond national Parentalité
INTERVENANTS Nom Qualification Nature du contrat Salarié / Bénévole % ETP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animatrice salariée de l'EVS (0,9 ETP) ▪ Professionnel de la communication bienveillante, des relations parents-enfants. ▪ Habitants souhaitant mettre à disposition des compétences/connaissances particulières
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil des besoins et attentes des parents via les échanges et le réseau parentalité <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active des parents aux échanges • Proposition de thématiques, d'idées ou d'intervenants <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retours oraux et échanges informels • Ajustement des contenus en fonction des besoins exprimés
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances réalisées ▪ Nombre de participants ▪ Diversité des communes et des profils de participants <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction des parents ▪ Qualité des échanges et du climat de confiance ▪ Évolution de la participation et de l'appropriation par les parents
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	Evolution vers des groupes autonomes qui proposent des actions variées sur le thème de la parentalité

FICHE ACTION N°7	
INTITULE DE L'ACTION	« Lieu d'accueil Enfants Parents »
COMMUNES	Territoire de la CCPJ
LIEU DE L'ACTION	Le lieu d'accueil se situe dans les locaux de la Maison de l'Enfance, 7 allée des Capucins à Saint Amour et au Centre de Loisirs « Les savanturiers », 4 rue de la gare à Cousance)
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<p>Pour les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager un moment avec d'autres enfants et d'autres parents, ▪ Découvrir, jouer, explorer un nouvel espace de jeu, ▪ S'éveiller, s'amuser et se faire plaisir dans un autre contexte <p>Pour les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontrer d'autres parents, rompre parfois l'isolement ▪ Discuter avec eux et les accueillants, ▪ Voir son enfant évoluer dans un autre univers, ▪ Jouer ou simplement être là...
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>C'est un lieu convivial où les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis pour partager, échanger, jouer, découvrir, se poser... selon les envies de chacun</p> <p>Tous les mercredis entre 9h et 11h30 en période scolaire à St Amour. Tous les lundis entre 15h30 et 18h en période scolaire à Cousance. Les parents et enfants peuvent arriver ou partir à l'heure qui leur convient, selon leurs besoins et le rythme de leur enfant (réveil, sieste...).</p> <p>L'accès au lieu d'accueil est libre et gratuit, l'anonymat y est garanti. Il ne nécessite pas d'inscription.</p>
PUBLIC CONCERNE	Les futurs parents ou parents accompagnés de leurs enfants de 0 à 6 ans
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté de communes ▪ CAF
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animatrice salariée de l'EVS (0,9 ETP) ▪ Agent de la Communauté de Communes Porte du Jura ▪ Bénévoles accueillantes et formées
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des besoins et attentes exprimés par les parents lors des temps d'accueil, des échanges informels et des temps de concertation. • Ajustement des modalités d'accueil (horaires, lieux, ambiance) en fonction des retours des familles. <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active des parents aux temps d'accueil, dans une posture libre et non contrainte. • Les parents sont acteurs du lieu par leur présence, leurs échanges et leur contribution à la vie du LAEP (accueil des nouveaux, partage d'expériences, respect du cadre). <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation continue à partir des observations de terrain, des échanges informels avec les parents et de l'évolution de la fréquentation. • Prise en compte des retours des familles pour faire évoluer l'action et adapter le fonctionnement du LAEP aux besoins repérés.
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation globale du LAEP (nombre de séances réalisées). • Estimation du nombre de familles accueillies par séance • Diversité des publics accueillis <p>Indicateurs qualitatifs</p> <p>Observations réalisées par les accueillants sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité des échanges entre parents, • l'évolution du climat de confiance et de bienveillance, • la capacité des parents à prendre leur place dans le lieu et à échanger entre pairs.
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	Itinérance sur le nord du territoire, ouverture pendant les vacances

FICHE ACTION N°8	
INTITULE DE L'ACTION	Ateliers de pratique parents-enfants
COMMUNES	Territoire de la CCPJ
LIEU DE L'ACTION	Dans différentes communes du territoire selon les années avec un souhait d'itinérance pour permettre au plus grand nombre de familles de pouvoir participer.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le lien parent–enfant à travers des temps partagés, concrets et sensoriels. • Offrir aux parents des outils simples et réutilisables au quotidien avec leurs enfants. • Valoriser les compétences parentales par l'expérimentation et le « faire ensemble ». • Proposer des temps de pause et de qualité dans le quotidien familial, hors des contraintes habituelles.
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Les ateliers de pratiques parents–enfants proposent des temps privilégiés de partage et d'expérimentation, centrés sur le « faire ensemble ». Ils permettent aux parents et à leurs enfants de vivre un moment hors du temps, favorisant la relation, l'écoute et le plaisir d'être ensemble.</p> <p>Ces ateliers reposent sur des pratiques concrètes, accessibles et reproductibles à la maison, telles que : massage bébé/enfant, portage, motricité libre, sophrologie, pratiques corporelles douces, musique, jeux sensoriels ou autres propositions adaptées aux âges des enfants.</p> <p>L'EVS assure la coordination et l'organisation des ateliers, en lien avec des intervenants qualifiés. Les formats, contenus et lieux sont adaptés en fonction des besoins identifiés sur le territoire et des publics accueillis.</p>
PUBLIC CONCERNE	Les futurs parents ou parents accompagnés de leurs enfants
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté de Communes Porte du Jura ▪ CAF (dans le cadre du soutien à la parentalité) ▪ Structures d'accueil partenaires (ALSH, RPE, médiathèque, communes) ▪ Intervenants spécialisés selon les pratiques proposées
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animatrice salariée de l'EVS (0,9 ETP) ▪ Intervenants extérieurs
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des besoins et envies exprimés par les parents lors des échanges, questionnaires et temps de concertation. • Possibilité pour les parents de proposer des thématiques ou des pratiques à explorer. <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active des parents et des enfants aux ateliers, dans une posture d'expérimentation et de partage. • Les parents sont invités à s'approprier les outils proposés et à les adapter à leur quotidien. <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retours verbaux spontanés des parents sur l'intérêt des ateliers et leur réutilisation à la maison. • Observations qualitatives réalisées par l'animatrice et les intervenants.
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers proposés. ▪ Nombre de participants (parents/enfants). <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction des familles exprimée de manière informelle. ▪ Capacité des parents à s'approprier et réutiliser les outils proposés. ▪ Qualité des interactions parents–enfants observées pendant les ateliers.
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des pratiques proposées en fonction des retours des familles. • Développement de cycles d'ateliers ou de formats itinérants sur le territoire. • Renforcement des liens avec le réseau parentalité pour faire évoluer l'action.

INTITULE DE L'ACTION	« Semaine de la Petite Enfance »	Envoyé en préfecture le 24/02/2026
COMMUNES	Territoire de la CCPJ	Reçu en préfecture le 24/02/2026
LIEU DE L'ACTION	Dans différentes communes du territoire d'itinérance pour permettre au plus grand nombre de familles de bénéficier de ces actions.	Publié le 24/02/2026 selon les années avec un souhait ID : 039-200072056-20260218-2026_26-DE
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les familles à l'importance des premières années de vie dans le développement global de l'enfant (0–6 ans). • Favoriser la rencontre et l'interconnaissance entre parents, enfants et professionnels de la petite enfance du territoire. • Mettre en lumière et valoriser les actions, dispositifs et ressources existantes en matière de parentalité sur le territoire. • Renforcer le réseau parentalité en proposant un temps fédérateur, visible et accessible à tous. 	
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>La Semaine de la Petite Enfance est un temps fort annuel, évolutif et itinérant, construit collectivement avec les acteurs de la petite enfance du territoire, dans le cadre du réseau parentalité de la Communauté de Communes Porte du Jura.</p> <p>Elle constitue une mise en lumière des actions proposées tout au long de l'année autour de la parentalité et de la petite enfance (0–6 ans) : temps d'échange entre parents, ateliers de pratiques parents–enfants, actions portées par le RPE, les structures d'accueil, les équipements culturels et les partenaires locaux. À ce titre, la Semaine de la Petite Enfance s'apparente à une porte ouverte du réseau parentalité, dans un cadre festif et accessible.</p> <p>Chaque édition est construite autour d'un thème renouvelé, en fonction des partenaires mobilisés et des besoins identifiés sur le territoire. La programmation repose sur une itinérance dans différentes communes, afin de favoriser l'accès au plus grand nombre de familles.</p> <p>La semaine s'organise autour : d'un parcours d'ateliers et de temps d'échange en semaine, s'appuyant notamment sur l'itinérance du Relais Petite Enfance, les accueils de loisirs ouverts les mercredis, et des lieux culturels du territoire ; d'un temps fort festif le samedi matin, privilégié pour rassembler les familles, avec un spectacle jeune public et des animations en lien avec le thème.</p> <p>L'Espace de Vie Sociale assure la coordination de l'action, dans une posture de facilitateur, en appui du réseau parentalité et des partenaires, sans se substituer aux actions existantes</p>	
PUBLIC CONCERNE	Les futurs parents ou parents accompagnés de leurs enfants de 0 à 6 ans, les acteurs de la petite enfance	
PARTENAIRES	Communauté de Communes Porte du Jura, CAF, Partenaires associatifs et communautaires, Acteurs de la petite enfance (RPE, crèche, ALSH, LAEP, médiathèque...)	
INTERVENANTS	Animatrice salariée de l'EVS (0,9 ETP), Agents de la Communauté de Communes Porte du Jura, Bénévoles, Partenaires de la petite enfance (puéricultrice, sage-femme, psychomotricien, professionnelle des questions de la parentalité...)	
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des habitants et des parents aux réflexions menées dans le cadre du réseau parentalité, contribuant à la définition des thèmes et des orientations de l'événement. <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active des familles aux ateliers, animations et temps d'échange. • Implication possible de bénévoles pour l'accueil et l'organisation des temps forts. <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil des retours verbaux des familles et des partenaires. • Observations qualitatives réalisées par l'animatrice EVS et les partenaires. 	
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants. ▪ Diversité des publics (âge des enfants, communes d'origine). <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction des participants. ▪ Engagement et participation des enfants et des parents. ▪ Apports concrets retenus par les familles (idées, outils, pratiques). 	
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'itinérance pour toucher un public toujours plus large. • Renforcement de la co-construction avec le réseau parentalité. • Évolution des formats et des thématiques en fonction des besoins identifiés sur le territoire. 	



FICHE ACTION N°10	
INTITULE DE L'ACTION	« Sorties en famille »
COMMUNES	Ensemble des communes de la CCPJ
LIEU DE L'ACTION	Variable – Visite de parcs et sites proposant des activités familiales
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir et développer une animation socio-culturelle diversifiée ▪ Favoriser les échanges entre habitants par le biais d'actions collectives ▪ Favoriser les relations intrafamiliales et intergénérationnelles permettre l'accès à des sorties de loisirs pour des familles en difficultés économique/sociale
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Organisation de sorties culturelles ou de loisirs, principalement avec une orientation familiale. Ces sorties sont l'occasion de rencontres entre habitants (lors des temps de préparation, pendant l'action et lors des temps de bilan).</p> <p>L'EVS est vigilant à proposer des tarifs permettant à chacun de participer à ses sorties et notamment pour les familles en difficultés.</p> <p>Les familles sont sollicitées pour des retours par divers moyens (projection, photos, dessins)</p>
PUBLIC CONCERNE	Tout public, avec une orientation particulière pour les familles
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté de commune ▪ Communes ▪ Association familiale ▪ École pour la diffusion d'information ▪ Association de parents d'élèves
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animatrice salariée de l'EVS (0,9 ETP)
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	Les habitants sont forces de proposition dans les actions, ils sont également sollicités pour un temps de bilan, notamment par un échange de photos.
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants ▪ « Profils » des participants
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	On peut espérer que les sorties se développent et que les habitants souhaitant y participer s'investissent dans diverses actions

FICHE ACTION N°11	
INTITULE DE L'ACTION	« Guide des familles »
COMMUNES	Sur tout le territoire
LIEU DE L'ACTION	Sur tout le territoire
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès à l'information pour les familles du territoire en regroupant, dans un document unique, les ressources existantes à destination des parents d'enfants de 0 à 18 ans. ▪ Permettre aux familles de s'orienter plus facilement vers les structures, services et dispositifs adaptés à leurs besoins. ▪ Renforcer la lisibilité de l'offre locale en matière d'enfance, de jeunesse et de parentalité, en cohérence avec les orientations de la Convention Territoriale Globale (CTG).
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Dans le cadre de la CTG, l'Espace de Vie Sociale, en partenariat avec le service Enfance de la communauté de communes et le pôle social, souhaite élaborer un guide des familles à destination des parents d'enfants de 0 à 18 ans.</p> <p>Ce guide a vocation à rassembler, au sein d'un document unique, l'ensemble des contacts, structures, services et dispositifs du territoire, afin de proposer une première porte d'entrée claire et accessible pour les familles. Il permettra d'orienter les parents vers les interlocuteurs adaptés à leurs besoins, selon les différentes étapes de la vie de l'enfant. Le contenu sera organisé par thématiques (petite enfance, enfance, adolescence, parentalité, loisirs, accompagnement, prévention...), avec des informations pratiques et synthétiques pour chaque ressource (missions, public, coordonnées, modalités d'accès). Le guide pourra être diffusé sous format papier et/ou numérique afin de toucher un large public.</p>
PUBLIC CONCERNE	<p>Les familles du territoire ayant des enfants de 0 à 18 ans.</p> <p>Les futurs parents.</p> <p>Les nouveaux arrivants sur le territoire.</p> <p>Les professionnels et bénévoles des structures partenaires, comme outil d'orientation.</p>
PARTENAIRES	<p>Conception par les services du pôle enfance et du pôle social</p> <p>Financement dans le cadre du fonds public et territoire de la CAF</p>
INTERVENANTS	<p>Salariées du pôle social et du pôle enfance</p> <p>Graphiste</p>
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>La création du guide s'inscrit dans une démarche de co-construction des services concernés.</p> <p>Les habitants, et notamment les parents, pourront être associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'identification des besoins en matière d'information, • au repérage des ressources jugées utiles, • à la relecture du guide afin de garantir sa clarté et son accessibilité. <p>Les échanges issus du réseau parentalité permettront également d'ajuster le contenu du guide aux réalités et contraintes rencontrées par les familles.</p>
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ nombre de guides diffusés (papier et/ou numérique), ▪ retours des familles sur l'utilité et la lisibilité du guide, ▪ nombre de demandes d'orientation formulées auprès de l'EVS et des partenaires, ▪ retours des services enfance et du pôle social sur l'utilisation du guide comme outil commun d'orientation.
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	<ul style="list-style-type: none"> • faire l'objet de mises à jour régulières dans le cadre du travail partenarial CTG, • intégrer de nouvelles ressources ou thématiques en fonction des besoins identifiés, • se développer sous un format numérique facilitant l'actualisation et l'accès à l'information, • devenir un support partagé par l'ensemble des services enfance et du pôle social pour harmoniser l'orientation des familles sur le territoire.


❖ ACTIVITES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE et pouvant être partenaires

FICHE ACTION N°12	
INTITULE DE L'ACTION	« Les bébés lecteurs » à la médiathèque de Saint-Amour
COMMUNES	Toutes les communes du territoire
LIEU DE L'ACTION	Médiathèque de Saint-Amour
OBJECTIFS OPERATIONNELS	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Les petits de 0 à 3 ans sont invités avec leurs parents et nounous à suivre une séance de lecture à la médiathèque afin de découvrir les plaisirs des livres.
Période	
Jours	Lectures, chansonnettes, jeux de doigts et bonne humeur sont au programme !
Horaires	Un vendredi par mois de 10h00 à 10h45. Sur inscription, accès gratuit.
PUBLIC CONCERNE	Les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte référent
PARTENAIRES	La médiathèque Firmin Gémier, gérée par la CCPJ.
Conception de l'action	
Réalisation de l'action	Le personnel de la médiathèque, propose les thèmes et anime ces temps de lecture et partage.
Financement de l'action	
INTERVENANTS	
IMPLICATION DES HABITANTS	Les parents peuvent proposer des thèmes pour les bébés lecteurs suivants.
Dans l'élaboration de l'action	
Dans la réalisation de l'action	
Dans l'évaluation de l'action	
EVALUATION DE L'ACTION	
Indicateurs quantitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de parents et enfants ▪ Diversité des publics ▪ Fidélisation et/ou renouvellement du public
Indicateurs qualitatifs	
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	

FICHE ACTION N°13	
INTITULE DE L'ACTION	« Les soirées jeux vidéo » à la médiathèque de Saint-Amour
COMMUNES	Toutes les communes du territoire
LIEU DE L'ACTION	Médiathèque de Saint-Amour
OBJECTIFS OPERATIONNELS	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Une fois par mois, il est proposé aux amateurs de jeux vidéo de venir jouer en réseau à la médiathèque.
Période	
Jours	Des soirées thématiques ou dédiées à un jeu, avec un médiateur.
Horaires	Un vendredi par mois de 18h30 à 20h30. Sur inscription, accès gratuit.
PUBLIC CONCERNE	Jeunes et adultes
PARTENAIRES	La médiathèque Firmin Gémier, gérée par la CCPJ.
Conception de l'action	
Réalisation de l'action	Le personnel de la médiathèque, propose les jeux et anime ces temps.
Financement de l'action	
INTERVENANTS	
IMPLICATION DES HABITANTS	Les joueurs peuvent proposer des jeux pour les sessions suivantes.
Dans l'élaboration de l'actio	
EVALUATION DE L'ACTION	
Indicateurs quantitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de parents et jeunes ▪ Diversité des publics ▪ Fidélisation et/ou renouvellement du public
Indicateurs qualitatifs	
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	

3. Soutien à la vie associative et engagement béné

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
 Reçu en préfecture le 24/02/2026
 Publié le 24/02/2026
 ID : 039-200072056-20260218-2026_26-DE




FICHE ACTION N°14	
INTITULE DE L'ACTION	« Accompagnement des associations via le Guid'asso »
COMMUNES	Toutes les communes de la CC disposant de lieux disponibles (voire non utilisés) et pouvant être mis à disposition des habitants.
LIEU DE L'ACTION	Lieux fixes dans plusieurs communes. Les activités sont itinérantes entre ces lieux.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer, orienter et accompagner les associations et porteurs de projets du territoire. ▪ Soutenir la création, la structuration et le développement des associations locales. ▪ Faciliter l'engagement bénévole et le renouvellement des dynamiques associatives.
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Dans le cadre du dispositif Guid'Asso 39, l'Espace de Vie Sociale se positionne comme un point d'entrée de proximité pour toute personne souhaitant créer une association, ainsi que pour les associations existantes du territoire.</p> <p>L'EVS propose un accompagnement de premier niveau, permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer et d'orienter les porteurs de projets associatifs dans les premières étapes de création (cadre associatif, démarches, fonctionnement, gouvernance) ; - d'accompagner les associations existantes dans leurs questionnements liés à leur fonctionnement, leur organisation, leur communication ou leurs projets ; - d'orienter, lorsque nécessaire, vers les acteurs compétents du réseau Guid'Asso 39 et les dispositifs partenaires.
PUBLIC CONCERNE	Associations du territoire, quelle que soit leur taille ou leur domaine d'activité. Bénévoles et porteurs de projets associatifs.
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau Guid'Asso 39 ▪ Communauté de Communes Porte du Jura
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> - Animatrice de l'Espace de Vie Sociale - Intervenants ou partenaires du réseau Guid'Asso selon les besoins
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Les associations sont parties prenantes de leur accompagnement et participent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'expression de leurs besoins, ▪ la co-construction d'actions, ▪ l'échange de pratiques et la mutualisation.
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'associations accompagnées. ▪ Nombre de rendez-vous d'accompagnement réalisés ▪ Retours qualitatifs des associations (satisfaction, utilité, évolution du projet). ▪ Nombre d'actions ou projets initiés ou renforcés grâce à l'accompagnement.
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	<p>Le dispositif Guid'Asso pourra être enrichi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des ateliers collectifs thématiques (gestion de bénévoles, communication, financement...), • un réseau d'associations renforcé et plus structuré, • une plus grande coopération entre associations et services du territoire.

FICHE ACTION N°15	
INTITULE DE L'ACTION	« Forum des associations »
COMMUNES	Une fois sur deux : à Cuiseaux ou sur le territoire de la CCPJ (en changeant de communes sur la CCPJ)
LIEU DE L'ACTION	Gymnase, grande salle
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un temps fort annuel permettant aux associations de présenter leurs activités, d'échanger entre elles et de renforcer leur visibilité. ▪ Favoriser une organisation "par les associations, pour les associations" avec un soutien logistique de l'EVS et du Centre Culturel et Social de Cuiseaux ▪ Encourager la coopération associative et la mutualisation des ressources.
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Le Forum des associations est un événement annuel, co-organisé en partenariat avec le Centre culturel et social de Cuiseaux, dont le territoire, bien que distinct administrativement, présente une forte proximité géographique et des publics largement communs avec la Communauté de Communes Porte du Jura.</p> <p>L'Espace de Vie Sociale assure un rôle de coordination et de facilitation, en lien étroit avec les associations participantes et le partenaire, afin de permettre la mise en œuvre d'un forum conçu par les associations et pour les associations.</p> <p>L'objectif n'est pas de proposer un événement institutionnel, mais de créer un espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de visibilité pour les associations, - de rencontres entre bénévoles, habitants et acteurs locaux, - d'échanges de pratiques et d'idées, - de découverte pour les habitants souhaitant s'engager. <p>La programmation, les animations et l'organisation du forum sont co-construites avec les associations, l'EVS apportant un appui logistique, organisationnel et en communication, sans se substituer aux acteurs.</p>
PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Associations du territoire de la CCPJ et de proximité - Bénévoles et dirigeants associatifs - Habitants, familles et personnes souhaitant s'engager
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre culturel et social de Cuiseaux ▪ Associations locales et de proximité ▪ Communauté de Communes Porte du Jura ▪ Communes accueillant l'événement
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> - Animatrice de l'Espace de Vie Sociale - Équipes associatives bénévoles - Partenaire du Centre culturel et social de Cuiseaux
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation des associations à la définition des objectifs, du format et de l'organisation du forum. <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation et désinstallation de la salle ▪ Tenue de stands, animations, démonstrations ou temps d'échange proposés par les associations. <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retours des associations participantes et des habitants. ▪ Ajustements collectifs pour les éditions suivantes.
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'associations participantes. ▪ Nombre de visiteurs. <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction des associations et des visiteurs. ▪ Nouvelles coopérations ou projets nés à l'issue du forum. ▪ Engagement de nouveaux bénévoles.
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	

FICHE ACTION N°16	
INTITULE DE L'ACTION	Soutien aux initiatives associatives et événements d'envergure territoriale
COMMUNES	Tout le territoire CCPJ
LIEU DE L'ACTION	Tout le territoire CCPJ
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les associations porteuses de projets ou d'événements à fort impact : social, santé, environnemental, culturel ou éducatif. ▪ Favoriser la réussite d'initiatives structurantes pour le territoire. ▪ Mettre à disposition des associations des ressources, compétences et outils mutualisés. ▪ Encourager la coopération entre associations, institutions et habitants autour de projets communs.
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Certaines associations du territoire portent des projets ou événements d'envergure mobilisant de nombreux partenaires et publics (Fête de la Nature, Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme, événements culturels ou citoyens).</p> <p>Dans ce cadre, l'Espace de Vie Sociale propose un soutien ponctuel et adapté, sans se substituer aux porteurs de projets. Il se positionne comme un acteur ressource, capable de participer aux comités de pilotage, de partager son expérience en coordination et mobilisation des publics, de faciliter la mise en réseau des partenaires, et de contribuer à la mutualisation des moyens (équipements, matériel, communication, équipes). L'EVS accompagne également la réflexion sur l'accessibilité des actions, la participation des habitants et leur cohérence avec les enjeux du territoire.</p> <p>Des temps collectifs conviviaux à l'échelle d'un village ou de plusieurs communes, tels que des repas partagés ou marchés de producteurs locaux à dimension festive (guinguette, barbecue, animations). Pour ces actions plus structurantes, l'EVS peut être porteur du projet, en partenariat avec les producteurs locaux, les associations et les communes volontaires, dans une logique de co-construction.</p> <p>Ce soutien vise à renforcer les capacités des associations à mener des projets ambitieux, tout en favorisant une dynamique collective et partenariale. Il peut aussi inclure l'accompagnement de temps forts de valorisation de l'engagement bénévole, tels qu'une fête du bénévolat, conçue et portée avec les associations dans un esprit de reconnaissance, de convivialité et de mise en réseau.</p>
PUBLIC CONCERNE	Associations porteuses de projets ou d'événements d'envergure Partenaires institutionnels et associatifs Habitants du territoire
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Associations porteuses de projets • Communauté de Communes Porte du Jura • Partenaires institutionnels et associatifs selon les thématiques (culture, social, éducation, environnement...)
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Animatrice de l'Espace de Vie Sociale (0.9 ETP)
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des habitants bénévoles aux comités de pilotage et groupes de travail. <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication bénévole dans l'organisation, l'accueil du public et les animations. <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retours des bénévoles, associations et participants. <p>Analyse collective des réussites et points d'amélioration.</p>
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets ou événements accompagnés. • Nombre de partenaires mobilisés. <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des associations porteuses. • Qualité de la coopération entre acteurs. • Impact perçu sur la participation des habitants et la vie locale.
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'accompagnement d'initiatives structurantes à l'échelle du territoire. Capitalisation des expériences pour renforcer les compétences associatives locales. • Développement de nouvelles coopérations et projets collectifs.

4. Dynamiques territoriales, coopération et initiatives

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
 Reçu en préfecture le 24/02/2026
 Publié le 24/02/2026



ID : 039-200072056-20260218-2026_26-DE

FICHE PROJET N°17	
INTITULE DE L'ACTION	Tiers-lieu itinérant : échanges de savoir-faire et entraide « Apprenons, faisons, échangeons »
COMMUNES	Sur tout le territoire de la CCPJ
LIEU DE L'ACTION	Sur tout le territoire de la CCPJ
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le lien social de proximité et les rencontres entre habitants ▪ Encourager l'échange de savoir-faire, de compétences et de services entre habitants ▪ Valoriser les ressources, les compétences et les initiatives locales ▪ Renforcer le pouvoir d'agir des habitants dans une logique d'éducation populaire ▪ Lutter contre l'isolement en créant des espaces accessibles, conviviaux et ouverts ▪ Développer des actions itinérantes adaptées aux réalités d'un territoire rural étendu
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Cette action vise à développer des temps d'échange de savoir-faire et de coopération entre habitants, sous forme d'ateliers « faire avec », de rencontres informelles, de transmission de compétences ou d'échanges de services.</p> <p>Les actions sont pensées dans une logique itinérante, afin d'aller à la rencontre des habitants sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant prioritairement sur les lieux d'accueil existants (salles communales, médiathèques, accueils de loisirs, lieux associatifs, équipements culturels).</p> <p>À titre de modalité complémentaire, et selon les opportunités, l'Espace de Vie Sociale pourra également envisager l'utilisation d'un support mobile (type camionnette ou équipement léger aménagé), permettant d'investir ponctuellement des espaces publics (places de villages, temps forts locaux) et de renforcer la visibilité des actions.</p> <p>Les thématiques abordées pourront être très variées (bricolage, couture, cuisine, jardinage, réparation, numérique (FABLAB), pratiques artistiques, bien-être, transmission intergénérationnelle, entraide...), selon les envies et compétences des habitants. L'EVS se positionne comme facilitateur : il impulse la dynamique, met en relation, accompagne l'organisation, sans se substituer aux habitants.</p>
PUBLIC CONCERNE	Tout public, Habitants du territoire de la Communauté de Communes Porte du Jura, Publics intergénérationnels
PARTENAIRES	Communauté de Communes Porte du Jura, Conseillère numérique, Communes du territoire, Associations locales, Médiathèques, ALSH, structures culturelles et sociales, Habitants ressources
INTERVENANTS	Communauté de Communes et Communes, Animatrice EVS (0.9 ETP), Conseillère numérique, Bénévoles d'associations locales Intervenants extérieurs selon projet
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action : Proposition de thématiques, Identification des compétences à partager, Choix des formats et des lieux</p> <p>Dans la réalisation de l'action : Animation ou co-animation d'ateliers, Accueil des participants, Transmission de savoir-faire</p> <p>Dans l'évaluation de l'action : Retours oraux, Ajustement des formats et contenus, Proposition de nouvelles actions</p>
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions mises en place, Nombre de participants • Nombre de communes concernées • Diversité des thématiques proposées <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des échanges et du lien créé • Degré d'implication des habitants • Satisfaction des participants • Émergence de nouvelles initiatives
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution vers des groupes d'habitants autonomes • Développement de formes d'échange de services (type accorderie) • Possibilité d'expérimenter un support mobile pour renforcer l'itinérance et la visibilité • Inscription durable des échanges de savoir-faire dans la vie locale

FICHE ACTION N°18	
INTITULE DE L'ACTION	Forum de l'emploi
COMMUNES	Toutes les communes de la CC disposant de lieux disponibles et pouvant être mis à disposition pour ce forum
LIEU DE L'ACTION	Lieu pouvant accueillir le forum tel que des gymnases, des salles des fêtes
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès à l'information sur l'emploi, la formation et l'insertion ▪ Lutter contre l'isolement social et professionnel des personnes éloignées de l'emploi ▪ Faciliter les rencontres entre habitants et acteurs de l'emploi et de l'insertion ▪ Rendre visibles les dispositifs d'accompagnement existants sur le territoire ▪ Créer un espace d'échange accessible et non stigmatisant autour des parcours professionnels ▪ Renforcer la coopération entre acteurs économiques, sociaux et institutionnels
DESRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Le Forum de l'emploi est un événement annuel, co-organisé par l'Espace de Vie Sociale et la chargée de développement économique de la Communauté de Communes, associant des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique.</p> <p>Au-delà de la rencontre entre offre et demande d'emploi, le forum vise à proposer un temps d'information, d'orientation et de lien social, permettant aux habitants d'échanger avec des professionnels dans un cadre accessible et bienveillant.</p> <p>Une attention particulière est portée à la présence d'acteurs de l'insertion (structures d'accompagnement, organismes sociaux, dispositifs d'accès à l'emploi), afin de répondre aux besoins des publics rencontrant des freins sociaux ou professionnels.</p> <p>L'Espace de Vie Sociale intervient en tant que facilitateur et coordinateur social : il veille à l'accessibilité du forum, à la diversité des publics accueillis et à la prise en compte des dimensions sociales (mobilité, confiance en soi, orientation), sans se substituer aux missions des partenaires spécialisés.</p>
PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants du territoire • Jeunes et jeunes adultes • Personnes en recherche d'emploi ou d'orientation • Publics en insertion ou en reconversion professionnelle
PARTENAIRES	Communauté de Communes Porte du Jura, Chargée de développement économique, Mission Locale, France Travail, Structures d'insertion, Organismes de formation, Entreprises locales, Associations partenaires
INTERVENANTS	Animatrice EVS / chargée de développement économique Acteurs emploi insertion
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>CONCEPTION DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Co-construction avec la chargée de développement économique ▪ Mobilisation des acteurs emploi et insertion ▪ Définition conjointe des objectifs, du format et des thématiques <p>RÉALISATION DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination partagée EVS / développement économique ▪ Organisation logistique et communication ▪ Accueil du public et orientation vers les partenaires <p>FINANCEMENT DE L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget EVS ▪ Budget développement économique ▪ Participation et soutien des partenaires
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenaires présents ▪ Nombre de participants ▪ Part des acteurs de l'insertion représentés <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction des participants ▪ Lisibilité de l'information proposée ▪ Qualité des échanges et orientation vers les dispositifs
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	Renforcement des liens entre acteurs économiques et sociaux Évolution vers des formats complémentaires pour faciliter la réinsertion sociale et prof

FICHE ACTION N°19	
INTITULE DE L'ACTION	« Ateliers Snoezelen itinérants »
COMMUNES	Toutes les communes de la CC disposant de lieux disponibles (voire non utilisés) et pouvant être mis à disposition.
LIEU DE L'ACTION	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des espaces de répit et d'apaisement accessibles et non stigmatisants ▪ Soutenir les aidants (parents, proches, familles) dans leur quotidien ▪ Favoriser le bien-être des personnes en situation de handicap ou présentant des troubles neuro-atypiques ▪ Offrir des temps de pause et de détente aux familles confrontées à des besoins spécifiques ▪ Développer des actions itinérantes adaptées à un territoire rural ▪ Faire connaître la démarche Snoezelen et les ressources existantes sur le territoire
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Les ateliers Snoezelen itinérants visent à proposer des temps de bien-être, d'apaisement et de répit, à destination des familles, des aidants, des personnes en situation de handicap ou présentant des troubles neuro-développementaux, ainsi que, ponctuellement, des seniors.</p> <p>L'Espace de Vie Sociale dispose déjà du matériel Snoezelen et engage plusieurs agents dans une formation à la méthode, permettant la mise en œuvre concrète de ces ateliers.</p> <p>Il s'agit désormais d'organiser le déploiement de cette action sur le territoire, en lien avec les partenaires concernés.</p> <p>Les ateliers pourront être proposés de manière itinérante, dans des lieux adaptés et accueillants (salles communales, structures sociales ou associatives, lieux partenaires), en partenariat avec des associations d'aidants, des professionnels et les structures du territoire. Ces temps peuvent prendre différentes formes : ateliers parents-enfants, temps de répit pour les aidants, séances adaptées pour personnes en situation de handicap, actions ponctuelles à destination des seniors.</p> <p>L'EVS se positionne comme facilitateur et coordinateur, en veillant à l'accessibilité, à la qualité des partenariats et à la bonne articulation avec les dispositifs existants.</p>
PUBLIC CONCERNE	Parents et jeunes parents, Familles avec besoins spécifiques, Personnes en situation de handicap, Personnes présentant des troubles neuro-atypiques, Aidants, Seniors
PARTENAIRES	Associations d'aidants, Professionnels médico-sociaux et éducatifs, Structures sociales et associatives du territoire, Communes (mise à disposition de lieux)
INTERVENANTS	Animatrice de l'EVS, personnels formés, associations d'aidants
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expression des besoins • Identification des publics concernés • Ajustement des formats proposés <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux ateliers • Relais d'information et mobilisation des publics <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retours oraux et qualitatifs • Ajustement des modalités et contenus
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers proposés ▪ Nombre de participants ▪ Nombre de communes ou lieux investis <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressenti de bien-être et d'apaisement ▪ Satisfaction des participants et aidants
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	Développement de partenariats pérennes avec les acteurs de l'aidance Élargissement des publics et des lieux d'intervention. Intégration des ateliers Snoezelen dans d'autres actions EVS (parentalité, seniors, inclusion), opportunité de la création d'un ALSH avec possibilité d'accueil d'un nouvel espace snoezelen. Renforcement de la visibilité de cette ressource sur le territoire

FICHE ACTION N°20	
INTITULE DE L'ACTION	Transport d'utilité sociale
COMMUNES	Sur tout le territoire de la CCPJ
LIEU DE L'ACTION	Sur tout le territoire de la CCPJ
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter les déplacements de proximité des personnes isolées ou sans solution de mobilité ▪ Lutter contre l'isolement social et le renoncement aux activités et aux services ▪ Favoriser l'entraide et la solidarité entre habitants ▪ Soutenir l'accès aux soins, aux services, à la vie sociale et culturelle ▪ Valoriser l'engagement bénévole et le pouvoir d'agir des habitants
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Le Transport d'utilité sociale (TUS) est un service de mobilité solidaire, qui s'inscrit dans le PDMS, destiné aux personnes isolées ou ne disposant pas de solution de déplacement sur le territoire de la Communauté de Communes Porte du Jura.</p> <p>Mis en œuvre par les associations partenaires AIR et AJENA, avec le soutien de la collectivité, le TUS repose sur l'implication de bénévoles habitants, qui réalisent des trajets de proximité pour accompagner les personnes dans leurs déplacements du quotidien : rendez-vous médicaux, courses, visites à des proches, accès à des activités culturelles ou sociales, démarches courantes.</p> <p>Au-delà du transport, le TUS constitue un véritable levier de lien social, fondé sur la rencontre, l'entraide et la relation humaine. Les bénévoles peuvent, selon les besoins, proposer une aide complémentaire (porter des courses, accompagner en salle d'attente, faciliter l'accès aux lieux).</p> <p>L'Espace de Vie Sociale intervient en appui et en complémentarité des associations porteuses du dispositif, en contribuant à la visibilité du service, à la mobilisation des habitants et à l'articulation avec les actions sociales du territoire.</p>
PUBLIC CONCERNE	Personnes isolées Personnes âgées
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	Associations AIR et AJENA (porteuses du dispositif) Communauté de Communes Porte du Jura Communes Habitants bénévoles
INTERVENANTS	Associations AIR et AJENA (porteuses du dispositif) Habitants bénévoles
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement volontaire comme conducteurs bénévoles ▪ Expression des besoins de mobilité <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des trajets ▪ Relation d'entraide et d'accompagnement <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retours des bénéficiaires et des bénévoles ▪ Ajustement du fonctionnement du dispositif
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de trajets réalisés ▪ Nombre de bénéficiaires ▪ Nombre de bénévoles engagés <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressenti des bénéficiaires (autonomie, lien social) ▪ Satisfaction des bénévoles ▪ Pertinence du dispositif au regard des besoins du territoire
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	Renforcement du réseau de bénévoles Meilleure articulation avec les actions EVS (seniors, inclusion, culture) Contribution à une réflexion globale sur la mobilité solidaire à l'échelle du territoire

FICHE ACTION N°21	
INTITULE DE L'ACTION	Temps conviviaux de proximité et initiatives habitantes
COMMUNES	Sur toute le territoire
LIEU DE L'ACTION	Sur tout le territoire
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Favoriser le lien social de proximité et la rencontre entre habitants Lutter contre l'isolement en proposant des temps conviviaux accessibles à tous Encourager les initiatives habitantes et la participation citoyenne Renforcer le vivre-ensemble à l'échelle des quartiers, villages et communes Valoriser les ressources locales et les dynamiques collectives existantes
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	Dans un territoire rural étendu, le lien social se construit principalement à l'échelle du quotidien et de la proximité. Cette action vise à favoriser des temps conviviaux accessibles, permettant aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de renforcer le vivre-ensemble. Deux types d'initiatives se dégagent particulièrement des échanges avec les habitants : – Des temps conviviaux de voisinage, tels que la <i>Fête des voisins</i> , faciles à mettre en place et reposant sur l'initiative des habitants. Dans ce cadre, l'Espace de Vie Sociale intervient comme facilitateur, en proposant un appui léger : accompagnement méthodologique, outils de communication, mise à disposition ponctuelle de matériel et relais d'information. Ces initiatives visent à favoriser la rencontre entre habitants, à valoriser les ressources locales et à créer des espaces de convivialité ouverts à tous, tout en s'inscrivant en complémentarité des événements associatifs existants, sans créer de concurrence.
PUBLIC CONCERNE	Habitants du territoire de la Communauté de Communes Porte du Jura Tout public, sans condition d'âge ou de situation
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	Communes Associations locales Habitants porteurs d'initiatives Producteurs locaux Services communautaires (en appui)
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animatrice EVS (0.9 ETP) ▪ Communes
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Dans l'élaboration de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'idées et d'initiatives • Participation à la définition des formats <p>Dans la réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation et animation des temps conviviaux • Accueil des participants <p>Dans l'évaluation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retours informels • Ajustements proposés par les habitants
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de temps conviviaux accompagnés ou portés • Nombre de participants • Nombre de communes concernées <p>Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des échanges et du lien créé • Ressenti des habitants • Niveau d'appropriation des initiatives par les habitants
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	Développement progressif d'initiatives autonomes Renforcement des liens de voisinage et des dynamiques locales Articulation avec d'autres actions de l'EVS (tiers-lieu itinérant, échanges de savoir-faire, commissions thématiques)

FICHE ACTION N°22	
INTITULE DE L'ACTION	« Atelier cuisine »
COMMUNES	Cousance et St Amour
LIEU DE L'ACTION	A définir, Association familiales de Beaufort et Cousance
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Permettre aux personnes bénéficiaires de colis alimentaires de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vivre un moment convivial de partage autour de la cuisine ▪ Découvrir des façons d'accommoder et de cuisiner les produits proposés dans les colis ▪ Découvrir des saveurs et plats d'origine étrangère ▪ Diversifier et équilibrer son alimentation ▪ Cuisiner des produits frais et de qualité ▪ Créer du lien, apprendre à se connaître
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	Un constat : une partie des bénéficiaires de colis n'ont pas l'habitude de consommer certains aliments qui leur sont proposés, et ne sachant pas les cuisiner ou les accommoder les délaissent. A la suite de ce constat, des ateliers cuisine avaient été proposés par la Croix Rouge. Ils avaient lieu le même jour que la distribution alimentaire pour proposer de cuisiner ce que contenaient les colis et partager un repas collectif. Le besoin étant toujours présent, il paraît opportun de relancer cette action. Par ailleurs ce temps de cuisine pourrait être l'occasion d'un moment de convivialité et d'échange de savoir variés. Il se terminerait par un temps de repas préparé en commun. Fréquence à déterminer
PUBLIC CONCERNE	Habitant du territoire, en particulier les bénéficiaires de colis alimentaires
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association familiale et autres structures proposant de l'aide alimentaire ▪ Recherche de locaux pouvant mettre à disposition une cuisine pour accueillir ces ateliers ▪ Les jardins du partage de Cousance ▪ Travailleurs sociaux
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animatrice salariée de l'EVS (0,9 ETP) ▪ Bénévoles des associations ▪ Diététicienne (ponctuellement)
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	Les participants seront associés au choix des plats à cuisiner proposés afin de répondre au mieux à leur besoin. Ils pourront également être impliqués dans les activités telles qu'une aide au sein des jardins, l'élaboration de recettes, des préparations culinaires...
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants ▪ Diversité des participants ▪ Fréquence de participation
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	

FICHE ACTION N°23	
INTITULE DE L'ACTION	« Ateliers numériques »
COMMUNES	Itinérance sur l'ensemble du territoire.
LIEU DE L'ACTION	Les ateliers numériques sont envisageables dans toutes les salles communales disposant d'un mobilier adapté (table et chaises) et d'une alimentation électrique
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des ateliers numériques dans le plus grand nombre de communes possibles ▪ Développer des activités itinérantes qui vont à la rencontre de l'ensemble des habitants ▪ Promouvoir l'égalité d'accès aux droits notamment par le biais d'un accès au numérique pour tous les habitants (usage d'un ordinateur, d'une tablette et/ou d'un smartphone) ▪ Permettre aux habitants d'acquérir de l'autonomie dans l'usage des outils numériques ▪ Informer sur les risques et les notions de sécurité dans l'usage des outils numériques ▪ Transmettre des valeurs de respect d'autrui notamment sur les réseaux sociaux, informer les habitants des risques sur internet.
DESCRIPTIF DE L'ACTION Période Jours Horaires	<p>Cette action vise à proposer des ateliers et des permanences numériques itinérants sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Porte du Jura, afin d'aller à la rencontre des habitants, y compris les plus éloignés des services.</p> <p>Initialement centrée sur l'initiation au numérique, l'action a évolué afin de répondre à des besoins plus diversifiés. Elle se décline désormais en plusieurs formats complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des ateliers d'initiation, permettant d'acquérir les bases de l'usage numérique et de gagner en autonomie ; • des ateliers thématiques, répondant à des besoins spécifiques (démarches en ligne, messagerie, sécurité numérique, usages du smartphone, réseaux sociaux, etc.) ; • des permanences numériques, proposées notamment en fin de journée, afin de permettre aux familles et aux actifs d'accéder à un accompagnement de proximité ; • des ateliers numériques à destination des enfants et des jeunes, développés en lien avec les accueils de loisirs, le secteur jeunes autour d'usages adaptés et éducatifs. <p>Les actions sont proposées de manière itinérante. Elles viennent en complémentarité du travail mené par l'Espace France Services, sans s'y substituer.</p>
PUBLIC CONCERNE	Tout public
PARTENAIRES Conception de l'action Réalisation de l'action Financement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat avec l'espace France Services et la médiathèque dans le cadre de la promotion de l'accès au numérique pour tous. ▪ Partenariat avec certaines associations souhaitant former leurs bénévoles à l'usage du numérique pour développer ces outils dans leur usage associatif.
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseillère numérique, salariée de la CCPJ (1 ETP)
IMPLICATION DES HABITANTS Dans l'élaboration de l'action Dans la réalisation de l'action Dans l'évaluation de l'action	<p>Ce projet fait suite à une demande constatée lors des rencontres avec les élus sur l'ensemble du territoire. Avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le besoin de se former en matière d'informatique (usage d'un ordinateur, d'une tablette et/ou d'un smartphone), ▪ La possibilité de gagner en autonomie pour effectuer des démarches en ligne, ▪ Et savoir se prémunir des risques de cybercriminalité.
EVALUATION DE L'ACTION Indicateurs quantitatifs Indicateurs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers proposés et diversité des thématiques abordées ▪ Nombre de personnes participants aux ateliers ▪ Compétences acquises à la suite de ces ateliers
ELEMENTS DE PROSPECTIVE	Permettre un accès au numérique à l'ensemble des habitants du territoire, en particulier les populations qui en sont le plus éloignées.

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-27

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS « CROIX ROUGE FRANÇAISE », « SAINT-AMOUR NATURE ENVIRONNEMENT » ET LE « CERCLE DES NAGEURS ET AMIS DE LA PISCINE DE SAINT-AMOUR » POUR LA MISE À DISPOSITON D'UN LOCAL ASSOCIATIF À SAINT-AMOUR - 3.5.1 délibérations relatives à d'autres actes de gestion du domaine public

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que la Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) est propriétaire des locaux situés dans l'ancien collège Lucien Febvre, 13 bis avenue Lucien Febvre à Saint-Amour ;

Considérant que ces locaux ont fait l'objet de travaux de mise aux normes, de rénovation énergétique et d'embellissement réalisés par la collectivité ;

Considérant que plusieurs associations à vocation sociale, environnementale ou sportive présentes sur le territoire ont manifesté leur intérêt pour occuper et mutualiser ces espaces afin d'y développer leurs activités ;

Considérant le projet de convention avec les associations « Croix Rouge », « Saint-Amour nature environnement » et le « Cercle des nageurs et amis de la piscine de Saint Amour » ;

Considérant que l'association « La Croix-Rouge française » porte une épicerie sociale et l'aide alimentaire ;

Considérant que la convention jointe définit les modalités de mise à disposition à titre gratuit desdits locaux au bénéfice des trois associations suivantes :

- L'association « La Croix-Rouge française », représentée par Monsieur Alain PIACCO ;
- L'association « Saint-Amour Nature Environnement », représentée par Monsieur Jean-Jacques PIN ;
- L'association « Le Cercle des nageurs et amis de la piscine de Saint-Amour », représentée par Monsieur Laurent FAUSSURIER.

Considérant que la convention précise :

- La description des locaux mis à disposition et la répartition des usages (espaces exclusifs et espaces mutualisés) ;
- Les moyens et charges pris en charge par la CCPJ (chauffage, eau, travaux lourds) ;
- Les charges restant à la charge des associations (électricité, abonnements divers) ;

- L'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Croix-Rouge française d'un montant de 1 000 € pour 2026, révisable les années suivantes ;
- Les obligations réciproques des parties ;
- Les modalités de résiliation, la durée de la convention (3 ans, renouvelable tacitement) et les annexes obligatoires (plan des locaux et état des lieux).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 abstention : BLANCHON Daniel) :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'un local associatif mutualisé située dans l'ancienne aile du collège Lucien Febvre à Saint-Amour, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser la mise en œuvre de la subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 1 000 € pour l'année 2026, reconductible et révisable ;
- D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATIF MUTUALISÉ

Ancien collège Lucien Febvre - 13 bis avenue Lucien Febvre 39160 Saint-Amour

Entre :

La Communauté de Communes Porte du Jura (CCPJ)

10 Grande Rue – 39190 Beaufort-Orbagna

Représentée par son Président, **M. Christian BUCHOT**,

Ci-après dénommée « **la Collectivité** »,

Et :

1. **L'Association de la Croix-Rouge française**
Représentée par **M. Alain PIACCO**, Président,
Ci-après dénommée « la Croix-Rouge »,
2. **L'Association Saint-Amour Nature Environnement**
Représentée par **M. Jean-Jacques PIN**, Président,
3. **L'Association Le Cercle des nageurs et amis de la piscine de Saint-Amour**
Représentée par **M. Laurent FAUSSURIER**, Président,

Ces trois structures étant ci-après dénommées « **les Associations** ».

PRÉAMBULE

La Collectivité est propriétaire des locaux situés dans l'ancien collège Lucien Febvre à Saint-Amour. Ces locaux, situés au rez-de-chaussée du bâtiment communautaire, ont fait l'objet de travaux de mise aux normes, de rénovation énergétique et d'embellissement.

Plusieurs associations à dimension communautaire ont manifesté leur intérêt pour occuper et mutualiser ces espaces afin d'y développer leurs activités.

La présente convention a pour objet d'encadrer les conditions de mise à disposition du local aux Associations signataires.

Article 1 – Objet

La présente convention définit les modalités de mise à disposition gratuite des locaux et équipements aux Associations, dans les buts suivants :

- **Croix-Rouge** : activités sociales, distribution alimentaire, stockage de denrées, réunions internes.

- **Saint-Amour Nature Environnement** : activités associatives diverses et accord éventuel d'un service civique.
- **Cercle des nageurs** : réunions internes et activité administrative.

Article 2 – Description des locaux

Les locaux mis à disposition comprennent :

- **P0 : Garage / Stockage** (17,6 m²)
- **P1 : Entrée / accueil** (≈ 14 m²)
- **P2 : Salle de réunions / de distribution** (≈ 37,7 m²)
- **P3 : Bureau** (19,3 m²)
- **P4 : Sanitaires PMR / sortie de secours** (13,5 m²)
- **P5 : Espace de stockage** (≈ 24,8 m²)

Un plan détaillé constitue l'**Annexe 1**.

Répartition des usages :

- P5 : usage exclusif de la Croix-Rouge
- P3 : usage exclusif de Saint-Amour Nature Environnement
- P0, P1, P2 et P4 : espaces mutualisés entre les trois associations

Chaque association s'engage à respecter ces modalités d'occupation.

Article 3 – Conditions financières

- La mise à disposition est réalisée **à titre gratuit**.
- La Collectivité prend en charge :
 - le chauffage (gaz de ville),
 - la consommation d'eau,
 - les travaux lourds éventuels.
- Les frais d'électricité (abonnement + consommation) sont à la charge des Associations :
 - La Croix-Rouge prendra l'abonnement à son nom et établira les modalités de refacturation entre associations.
- La Collectivité versera annuellement à la Croix-Rouge une **subvention de fonctionnement**. En 2026, son montant sera de **1 000 €** et révisable chaque année.
- Les abonnements téléphoniques et Internet éventuels sont à la charge de chaque Association.

Article 4 – Obligations des Associations

Les Associations s'engagent à :

1. Souscrire une assurance responsabilité civile couvrant leurs activités et les biens sous leur responsabilité.
2. Ouvrir à leurs frais les abonnements nécessaires (électricité, Internet, etc.).
3. Assurer l'entretien courant et la propreté des locaux, y compris les espaces mutualisés.
4. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.
5. Utiliser les locaux exclusivement pour leurs activités statutaires.
6. S'interdire toute sous-location ou mise à disposition à des tiers.
7. Solliciter l'accord préalable écrit de la Collectivité pour tout aménagement ou travaux.

8. Présenter un bilan annuel d'activités à la Collectivité.
9. Respecter la réglementation applicable en matière d'emploi et de bénévolat.
10. N'utiliser les espaces que pour les activités suivantes :
 - Distribution alimentaire,
 - Administration associative et vie interne.

Article 5 – Obligations de la Collectivité

La Collectivité s'engage à :

- Mettre à disposition des locaux en bon état d'usage,
- Garantir la sécurité et la conformité réglementaire du bâtiment,
- Réaliser les travaux lourds d'entretien ou de maintenance,
- Prendre en charge les frais d'eau et de chauffage.

Article 6 – Assurances

- La Collectivité assure le bâtiment en tant que propriétaire.
- Chaque Association assure ses activités, son matériel et ses bénévoles.

Article 7 – État des lieux

Un état des lieux contradictoire sera réalisé lors de la remise des clés, et sera annexé à cette convention (**Annexe 2**).

Les Associations s'engagent à maintenir le local en bon état et à signaler tout incident à la Collectivité.

Article 8 – Résiliation – Litiges

- La convention peut être résiliée par l'une des parties avec un **préavis de 6 mois** avant l'échéance annuelle.
- En cas de litige, les parties privilégieront une résolution amiable.
- À défaut, le tribunal administratif de Besançon sera compétent.

Article 9 – Modifications

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit, signé de toutes les parties.

Article 10 – Durée

La convention est conclue pour **3 ans**, à compter de la date de remise des clés.

Elle est reconductible tacitement.

Un bilan d'usage sera réalisé après une année de fonctionnement.



Signatures

Fait à Beaufort-Orbagna,

Le

Pour la Communauté de communes Porte du Jura

M. Christian BUCHOT, Président

Pour la Croix-Rouge française

M. Alain PIACCO, Président

Pour Saint-Amour Nature Environnement

M. Jean-Jacques PIN, Président

Pour le Cercle des nageurs

M. Laurent FAUSSURIER, Président

Annexes

- **Annexe 1** : Plan des locaux
- **Annexe 2** : État des lieux d'entrée et de sortie



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-28

Préambule : Le Président accueille les conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20h00, les membres du Conseil communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le onze du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, LONGIN Guillaume, BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, GUYON François, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

Étaient absents excusés : ROUX Philippe, GAY Jean-Christophe (donne pouvoir à MONNET Brigitte), SERRIÈRE Yves (donne pouvoir à PILLON Lilian), FAUSSURIER Dominique (donne pouvoir à VAUCHER Valérie).

Étaient absents : BRÉLIT Caroline, BEY Emmanuelle, BRETIN Christian, PERROD Jean-Luc, KOHLER Bernard, MIMOUNE Kamel, BABAD Sandrine, GANDILLET Claude, GAGLIARDI Marc-Antoine.

VALIDATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030

8.2.1 délibérations relatives à la compétence aide sociale : insertion, aide sociale à l'enfance, secours exceptionnels...

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 24 novembre 2021 relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 ;

Considérant le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Jura et la nécessité de renouveler la CTG pour la période 2026-2030 ;

Considérant le projet de CTG annexé à la présente délibération ;

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et Monsieur le Vice-Président en charge du pôle enfance, petite enfance et jeunesse exposent :

La présente CTG vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

La CTG a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou Communauté de communes ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions défini pour la période 2026-2030 et de mesurer les impacts de la démarche.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire qui a été réalisé par les services de la Caisse d'Allocations Familiale du Jura en collaboration avec les services du pôle enfance et du pôle social.

Des ateliers de travail, organisés avec la CAF, élus et services enfance et social de la CCPJ, partenaires associatifs locaux et usager, ont permis de faire l'état des lieux de la précédente CTG et faire apparaître les besoins sur lesquels il faudrait agir lors de la prochain CTG au cours d'ateliers réalisés par thématique en septembre et octobre 2025. D'autres réunions ont fait suite pour rédiger la CTG.

Cette dernière a été présentée lors d'une commission commune affaires sociales et enfance, petite enfance, jeunesse, le lundi 2 février 2026 et a reçu un avis favorable de la commission.

Synthèse des objectifs définis par thématique – CTG Porte du Jura 2026-2030

1. Petite Enfance (0-3 ans)

- Soutenir et fidéliser les assistantes maternelles (APP, accompagnement handicap, Snoezelen, matériel).
- Optimiser/augmenter l'offre (horaires atypiques, labellisation AVIP, commissions plus fréquentes, meilleure communication).
- Sécuriser et améliorer les MAM (extension, relocalisation, soutien aux équipes).
- Renforcer le rôle du RPE (guichet unique, couverture territoriale complète, nouveaux locaux).
- Préparer et mettre en place le service public de la petite enfance (AO, recensement, planification).
- Améliorer l'interconnaissance entre acteurs (temps partagés, PMI).
- Maintenir la diversité des modes d'accueil sur le territoire.

2. Enfance (3-11 ans)

- Restructurer et adapter l'offre (nouveaux locaux, extension, alignement d'horaires, ouverture à étudier pour les vacances de Noël).
- Evaluer et anticiper les enjeux du transport scolaire de la pause méridienne (analyse des besoins des familles, impact sur la restauration si ce service venait à être suspendu par la Région).
- Améliorer la qualité d'accueil (aménagements extérieurs, actions numériques).
- Renforcer la prévention du harcèlement (sensibilisation enfants/parents/équipes).
- Créer des temps de transversalité école-ALSH-familles.
- Développer la mobilité douce et activités innovantes.
- Faciliter la montée en compétences des agents (BAFA/BAFD locaux).

3. Jeunesse (12-17 ans)

- Améliorer l'accessibilité (navettes, actions hors les murs).
- Renforcer la communication sur l'offre jeunesse.
- Proposer des activités attractives (fablab, ateliers numériques, projets innovants)
- Structurer une éventuelle Prestation de Service Jeunes.
- Développer les liens avec collègue, Mission Locale, familles.

4. Parentalité

- Renforcer et étendre l'offre Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) au nord du territoire, pendant les vacances scolaires et voir s'il est possible d'étendre le dispositif au plus de 6 ans.
- Mieux faire connaître les dispositifs aux familles et partenaires.
- Développer des actions parentalité : conférences, ateliers, parentalité numérique.
- Mettre en place des actions passerelles école-famille.
- Sensibiliser les parents à la prévention du harcèlement.
- Repenser un Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) si les conditions sont réunies (acteurs mobilisés, formation).

5. Handicap / Inclusion

- Améliorer la communication avec les familles pour favoriser la transmission d'informations (AEEH -Allocation Enfant d'Education en situation de Handicap).
- Former et soutenir les équipes (sensibilisation, échanges de pratiques, formations).
- Former des référents handicap au sein de la collectivité (petite enfance + enfance/jeunesse).
- Mettre en place des protocoles d'accueil formalisés.
- Renforcer l'accompagnement des familles.
- Adapter les locaux et matériels si nécessaire.

6. Accès aux droits / Inclusion numérique

- Améliorer la visibilité et reconnaissance des France services (communication, signalétique).
- Développer l'aller-vers : permanences itinérantes, appui mairies, lieux de proximité.
- Identifier les publics invisibles et leurs besoins.

- Développer les ateliers numériques avec la conseillère numérique.
- Renforcer la coordination avec les associations locales (épiceries solidaires, Croix Rouge...).
- Inciter les partenaires à maintenir des permanences physiques régulières dans les locaux communautaires.
- Mettre en place de nouveaux services (ordinateurs reconditionnés par exemple...).

7. Espace de Vie Sociale (EVS)

- Mieux faire connaître les missions et fonctionnement de l'EVS.
- Écrire un nouveau projet aligné sur les besoins du territoire (questionnaire + réunions).
- Développer l'itinérance et l'aller-vers.
- Créer des partenariats opérationnels avec les associations locales.
- Relancer et structurer le comité d'usagers.
- Investir de nouveaux locaux pour des tiers-lieux.
- Développer des actions culturelles et numériques innovantes (Micro-folies...).

8. Chargé de coopération

- Définir précisément les missions du chargé de coopération.
- Identifier, recruter ou réorganiser le temps de travail avec la personne adéquate.
- Recalibrer le temps de travail dédié (ETP).
- S'approprier l'outil de suivi des CTG – coopération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le partenariat avec la CAF, la Convention Territoriale Globale 2026-2030 ainsi que les objectifs définis comme présenté ci-dessus ;
D'autoriser le Président à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,





Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 039-200072056-20260218-2026_28-DE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse d'Allocations Familiales du Jura, représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme Véronique BOUVERET et par son Directeur, M David TORRES, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf du Jura » ;

et

- > La Communauté de communes de Communes Porte du Jura, représentée par son Président, M Christian BUCHOT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire

Ci-après dénommé « la Communauté de Communes Porte du Jura » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi
Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel
Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
Vu la délibération du Conseil D'administration de la Caf du Jura en date du 09 décembre 2025 figurant en annexe 5-1 de la présente convention
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Porte du Jura en date du 21 Janvier 2026 figurant en annexe 5-2 de la présente convention.

PREAMBULE

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des CAF, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extra scolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;

- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- > Les caractéristiques territoriales suivantes : La Communauté de Communes Porte du Jura se situe au sud-ouest du département du Jura, au sud de la Ville préfecture de Lons le Saunier et de l'important bassin d'emplois que cette dernière représente. Elle est également limitrophe avec les départements de la Saône-et-Loire (71) et de l'Ain (01).

Elle a été créée au 1er janvier 2017 à la suite de la fusion des Communautés de Communes Sud Revermont (18 communes - Nord) et Pays de Saint-Amour (12 communes - Sud) avec extension à la commune nouvelle de Val d'Epy, composée pour partie de communes situées sur l'ex-CC Petite Montagne (La Balme d'Epy et Florentia), et pour partie de Communes de l'ex-Pays de St-Amour (Epy, Senaud, Nantey). Au 31 décembre 2024 elle regroupait 22 communes. A compter du 1er janvier 2025, la commune de Sainte-Agnès a intégré la commune nouvelle de Val-Sonnette.

La superficie de la Communauté de Communes Porte du Jura est de 207.41 Km² soit une densité de population de 51 hab/km² (52 hab/km² pour le département).

- > L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : Des accueils périscolaires et extra scolaires sont proposés sur les communes de Cousance, Beaufort-Orbagna et St Amour. Val Sonnette ne propose à ce jour qu'un accueil périscolaire mais devrait étendre son offre par un accueil extrascolaire régulier. Une garderie périscolaire non déclarée est organisée sur la commune d'Augisey. En termes de petite enfance la collectivité dispose d'un RPE (1 ETP), d'un EAJE collectif de 15 places sur la commune de St Amour et elle a fait le choix de soutenir et développer les MAM sur son territoire (Val Sonnette, Cousance, Beaufort-Orbagna et Balanod). Elle a déployé également un secteur jeune à destination des adolescents de son territoire et un LAEP pour soutenir les parents dans leur rôle au quotidien. Elle complète son offre par un Espace de Vie Sociale. Hormis le RPE en délégation à la Mutualité du Jura, toutes les structures sont gérées en direct par l'EPCI.
- > Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivant : L'urbanisation se concentre plus particulièrement sur 4 communes et elles représentent plus de la moitié de la population du territoire : Saint-Amour (2 368 habitants en 2021), Beaufort-Orbagna (1 444 habitants), Val-Sonnette (1 309 habitants, avec cinq communes associées) et Cousance (1 293 habitants). Vient ensuite la Commune nouvelle de Les Trois Châteaux (765 habitants, quatre communes associées également). Les autres communes du territoire comptabilisent entre 36 et 388 habitants.
- > Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse, le handicap, et la parentalité.
- > Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs : Les compétences entrant dans le champ d'intervention de la Caf sont globalement détenues à l'échelle de la Communauté de Communes Porte du Jura.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Jura et la Communauté de Communes

Porte du Jura souhaite conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions dans les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- > D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- > De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- > De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes Porte du Jura :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - A la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extra scolaires par :**
 - Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement des jeunes ;
 - L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - La détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - L'animation de la vie sociale des territoires ;
 - L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes Porte du Jura met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

- Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :
 - **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
 - **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents ;
 - **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant**; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
 - **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

- Le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- La liste des équipements et services soutenus chaque collectivité d'AO (Annexe 2) ;
- Le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- Les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

- > Optimiser voire augmenter l'offre de service petite enfance sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles
- > Maintenir /soutenir une offre de service petite enfance de qualité
- > Engager la mise en place du SPPE à l'échelle du territoire
- > Maintenir /restructurer/développer l'offre de service enfance sur le territoire
- > Maintenir une offre de service enfance de qualité
- > Développer les actions/ l'offre d'accueil jeunesse à destination des adolescents
- > Garantir l'accueil et l'intégration de tous les enfants y compris ceux avec des besoins spécifiques
- > Garantir un accueil de qualité des enfants à besoins spécifiques
- > Renforcer le maillage et l'intervention des Frances Services sur le territoire
- > Maintenir et optimiser le fonctionnement de l'EVS
- > Optimiser et augmenter l'offre de service parentalité sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles
- > Soutenir et améliorer la relation parents/enfants
- > Maintenir la fonction de chargé de coopération

Les objectifs conjoints sont :

- > En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- > En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;
- > En matière de solidarité entre les habitants par le développement du lien social
- > En matière de pilotage des actions de la Convention Territoriale Globale et de coopération avec les partenaires locaux ;

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 039-200072056-20260218-2026_28-DE



La Caf du Jura et la Communauté de Communes Porte du Jura s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf du Jura et de la Communauté de Communes Porte du Jura.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf du Jura et la Communauté de Communes Porte du Jura

Le secrétariat permanent est assuré par la Collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que de la CTG, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF du Jura apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf du Jura peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG d

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans le cadre du déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Outil qui permet aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

² Nom susceptible d'évoluer prochainement



- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

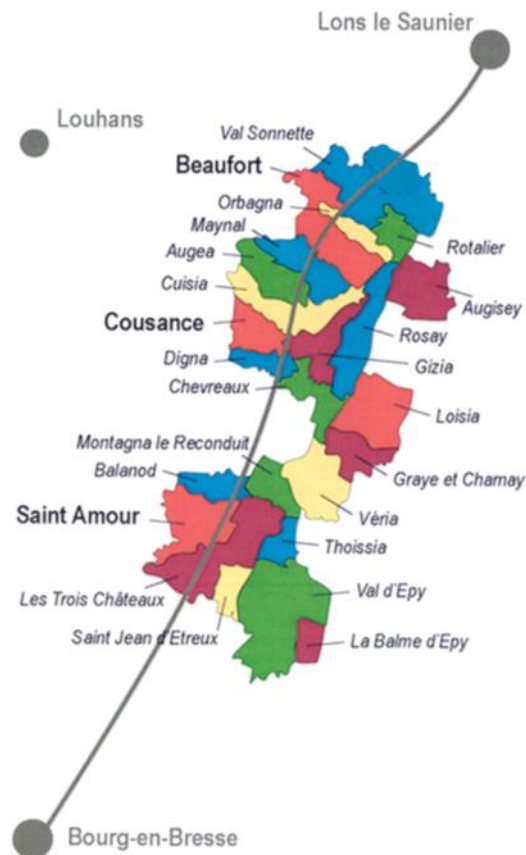
Fait à Beaufort Le.....2026

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf du Jura		La Communauté de Communes Porte du Jura
Le Directeur	Le Président	Le Président

Portrait de territoire de la Communauté de Communes Porte du Jura

Cartes et présentation



La Communauté de Communes Porte du Jura se situe au sud-ouest du département du Jura, au sud de la Ville préfectorale de Lons le Saunier et de l'important bassin d'emplois que cette dernière représente. Elle est également limitrophe avec les départements de la Saône-et-Loire (71) et de l'Ain (01).

Elle a été créée au 1^{er} janvier 2017 à la suite de la fusion des Communautés de Communes Sud Revermont (18 communes - Nord) et Pays de Saint-Amour (12 communes - Sud) avec extension à la commune nouvelle de Val d'Epy, composée pour partie de communes situées sur l'ex-CC Petite Montagne (La Balme d'Epy et Florentia), et pour partie de Communes de l'ex-Pays de St-Amour (Epy, Senaud, Nantey).

Au 31/12/2024 elle regroupait 22 communes : Augéa, Augisey, Balanod, Beaufort-Orbagna, Chevreux, Cousance, Cuisia, Digna, Gizia, Graye-et-Charnay, Les Trois Châteaux, Loisia, Maynal, Montagna Le Reconduit, Rosay, Rotalier, Saint-Amour, Sainte-Agnès, Thoissia, Val d'Epy, Val Sonnette et Véria.

Au 1^{er} janvier 2025, la commune de Sainte-Agnès a intégré la commune nouvelle de Val-Sonnette.

La superficie de la Communauté de Communes est de 207.41 Km² soit une densité de population de 51 hab/km² (52 hab/km² pour le département).

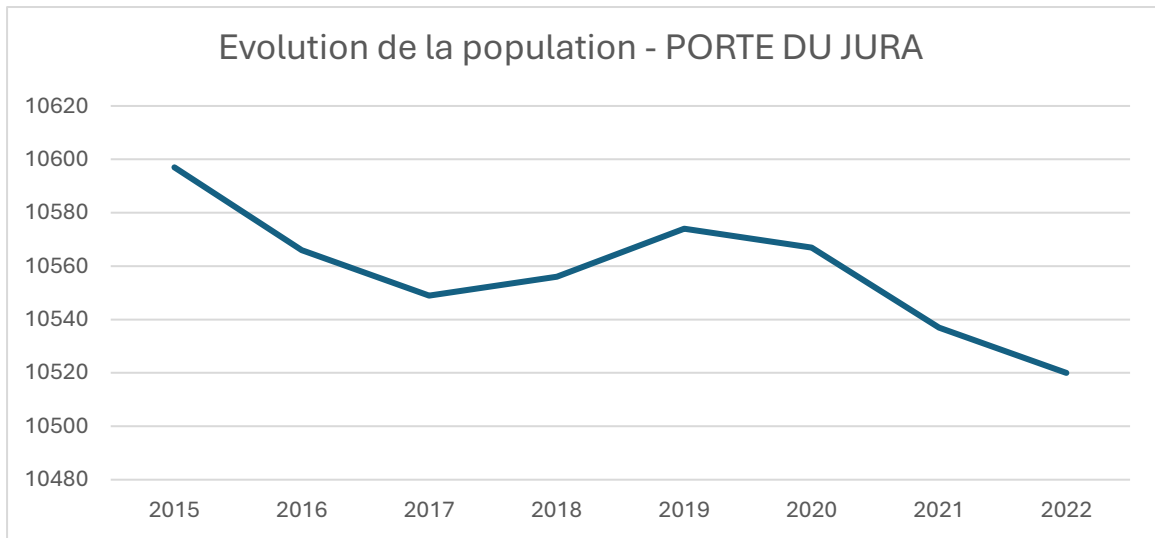
L'urbanisation se concentre plus particulièrement sur 4 communes et elles représentent plus de la moitié de la population du territoire : Saint-Amour (2 368 habitants en 2021), Beaufort-Orbagna (1 444 habitants), Val-Sonnette (1 309 habitants, avec cinq communes associées) et Cousance (1 293 habitants). Vient ensuite la Commune nouvelle de Les Trois Châteaux (765 habitants, quatre communes associées également).

Les autres communes du territoire comptabilisent entre 36 et 388 habitants.

Population (source : données INSEE)

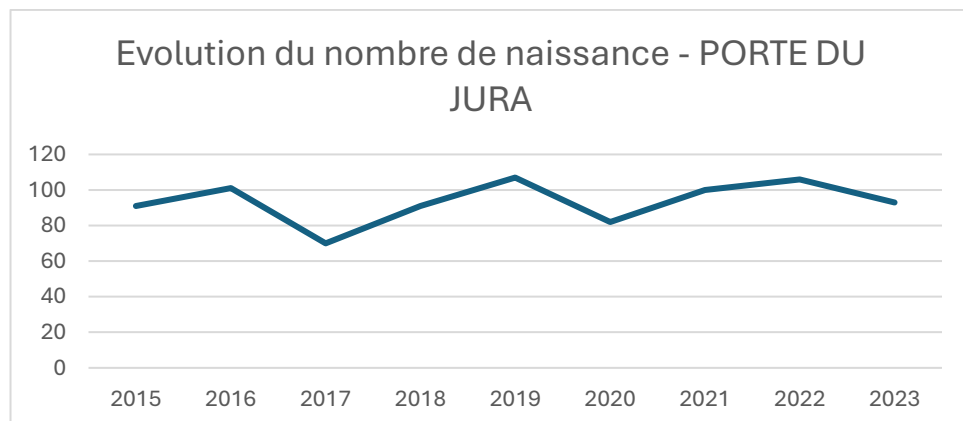
	Communauté de Communes Porte du Jura			Département du Jura		
	2015	2021	Evolution	2015	2021	Evolution
Population/Evolution	10 597	10 537	- 60 / - 0.57%	260 587	258 555	-2032 / -0.78%

Le territoire de Porte du Jura voit sa population diminuer entre 2015 et 2021 dans des proportions proches avec la tendance départementale.



Entre 2015 et 2019 l'évolution de la population a été relativement irrégulière. Cette dernière évolue clairement à la baisse depuis cette date.

Naissances (source : données INSEE)



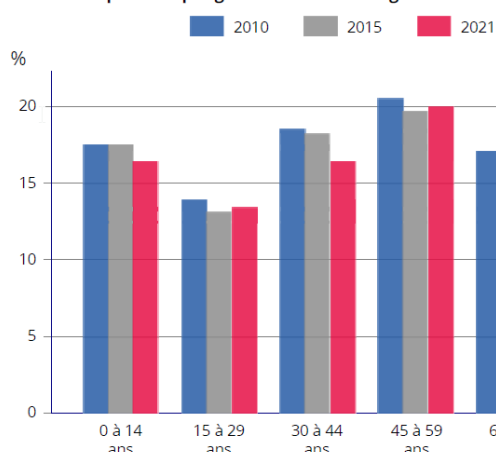
L'évolution du nombre de naissances est très irrégulière. Globalement, elle se situe entre 80 et 100 naissances par an. Elle a, sur la période étudiée (de 2010 à 2022), connu une baisse (de 100) soit en 2019 avec 107 naissances et en 2022 avec 106 naissances. A contrario, on relève une baisse marquée des naissances en 2017 (70).

Répartition de la population par tranche d'âges (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Porte du Jura						Département du Jura					
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	10 252		10 597		10 537		261 534		260 587		258 555	
0-14 ans	1 798	17.54	1 850	17.46	1 724	16.36	48 149	18.41	46 516	17.85	42 717	16.52
15-29 ans	1 424	13.89	1 390	13.12	1 409	13.37	41 291	15.79	38 870	14.92	37 775	14.61
30-44 ans	1 900	18.54	1 925	18.17	1 732	16.44	50 421	19.28	46 675	17.91	44 093	17.05
45-59 ans	2 097	20.46	2 090	19.72	2 108	20.01	53 837	20.59	54 054	20.74	53 404	20.66
60-74 ans	1 751	17.08	2 034	19.20	2 249	21.34	40 443	15.46	45 657	17.52	50 212	19.42
75 ans ou plus	1 280	12.49	1 307	12.33	1 315	12.48	27 391	10.47	28 813	11.06	30 354	11.74

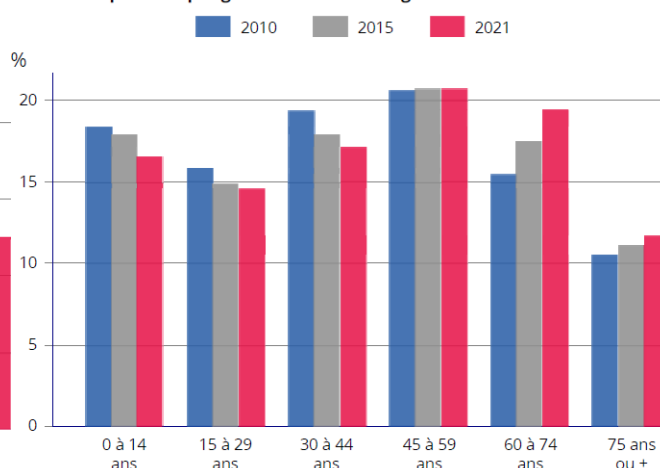
Communauté de Communes Porte du Jura

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Département du Jura

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Comme au niveau départemental, on relève un net vieillissement de la population puisque les plus de 60 ans représentent en 2021, plus d'un tiers de la population du territoire (33.82% / 31.16% au niveau départemental). Après une relative stabilité entre 2010 et 2015, la part des 0 -14 ans diminue sensiblement entre 2015 et 2021 (-1 point) pour se retrouver au même niveau que le département dont la part des 0-14 a diminué de façon un peu plus marquée.

Composition des familles (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Porte du Jura				Département du Jura			
	2015		2021		2015		2021	
Ensemble	3 057	%	3 066	%	73 639	%	73 586	%
Couples avec enfants	1 201	39.29	1 065	34.72	29 304	40.00	27 334	37.15
Familles monoparentales	317	10.37	409	13.34	9 471	13.00	10 345	14.06
Couples sans enfants	1 539	50.34	1 593	51.94	34 865	47.00	35 906	48.79

	Communauté de Communes Porte du Jura				Département du Jura			
	2015		2021		2015		2021	
Ensemble	3 057	%	3 066	%	73 639	%	73 586	%
Aucun enfant	1 732	56.66	1 748	57.01	38 954	52.9	40 050	54.42
1 enfant	552	18.06	564	18.40	14 738	20.00	14 384	19.55
2 enfants	500	16.35	530	17.29	13 624	18.50	13 533	18.39
3 enfants	224	7.33	165	5.38	5 065	6.90	4 465	6.07
4 enfants ou plus	49	1.60	59	1.92	1 259	1.70	1 154	1.57

Les familles du territoire sont globalement des couples sans enfants (près de 52% en 2021/49% au niveau départemental). La proportion de cette catégorie de familles a par ailleurs augmenté entre 2015 et 2021 tout comme au niveau départemental. Ceci peut sans doute s'expliquer par le vieillissement de la population.

Tout comme à l'échelle départementale, on constate que **les familles monoparentales sont de plus en plus représentées**. Elles le sont globalement dans les mêmes proportions qu'à l'échelle départementale (14%) mais le taux évolue plus vite depuis 2015 (10%/ 13% pour le Jura).

En ce qui concerne les familles avec enfants, on relève tant à l'échelle départemental que sur l'EPCI, que ce sont les familles avec un enfant qui sont le plus représentées. Cette part reste globalement stable entre 2015 et 2021 pour les 2 territoires.


Tout comme au niveau départemental il y a peu de familles avec 3 enfants (moins de 6 % en 2021) ou avec 4 enfants et plus (moins de 2%). A noter que la part des familles avec 3 enfants diminue de façon plus marquée sur l'EPCI qu'au niveau départemental et que la part des familles avec 4 enfants ou plus progresse sensiblement sur Porte du Jura alors qu'elle diminue tout aussi sensiblement au niveau du Jura.

Logement (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Porte du Jura				Département du Jura			
	2015		2021		2015		2021	
Ensemble	6 096	%	6 224	%	147 299	%	151 865	%
Résidences principales	4 827	79.17	4 943	79.40	117 887	80.03	121 244	79.84
<i>Dont propriétaires</i>	3 502	72.57	3 590	72.64	77 109	65.41	80 405	66.32
<i>Dont locataires</i>	1 237	25.63	1 243	25.15	38 143	32.36	38 281	31.57
Dont logés gratuitement	87	1.80	109	2.21	2 635	2.23	2 558	2.11
Résidences secondaires et logements occasionnels	664	10.89	681	10.94	15 082	10.24	15 991	10.53
Logements vacants	606	9.94	601	9.66	14 329	9.73	14 630	9.63

La typologie principale de logement sur le territoire est la résidence principale au niveau départemental on relève près de 80% de résidences principales.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 039-200072056-20260218-2026_28-DE



Ces résidences sont **majoritairement habitées par des propriétaires** (près de 73%) et cette proportion est néanmoins nettement plus importante sur le territoire de Porte du Jura qu'au niveau départemental (6 points d'écart).

En découle de fait une proportion beaucoup plus faible de locataires (25%) avec un delta avec le département du même ordre (6 points de moins sur Porte du Jura).

La part des résidences secondaires ou occasionnelles est de l'ordre de 11% et proche du niveau départemental. Elle a tendance à rester stable sur les deux échelles.

La part des logements vacants est de l'ordre de 10% et proche du niveau départemental. Elle a tendance à rester stable sur les deux échelles.



	Communauté de Communes Porte du Jura	Département du Jura
Nombre d'allocataires avec aide au logement	440	14 680
Nombre de personnes couvertes par une aide au logement	903	27 393
Loyer moyen des allocataires AL	537 €	463 €
Taux d'allocataires avec aide au logement seule	34%	37%
Nombre d'allocataires couverts en parc locatif social (location en public)	106 (24.09%)	6 056 (41.25%)
Nombre d'allocataires couverts en accession	15 (3.41%)	352 (2.40%)
Nombre d'allocataires couverts en parc locatif privé	319 (72.50%)	8 272 (56.35 %)
Montant des aides au logement versées/an	98 573 €	3 013 014 €
Moyenne des revenus mensuels	1 061 €	971 €
Montant moyen d'aide au logement versé	224 €	205 €

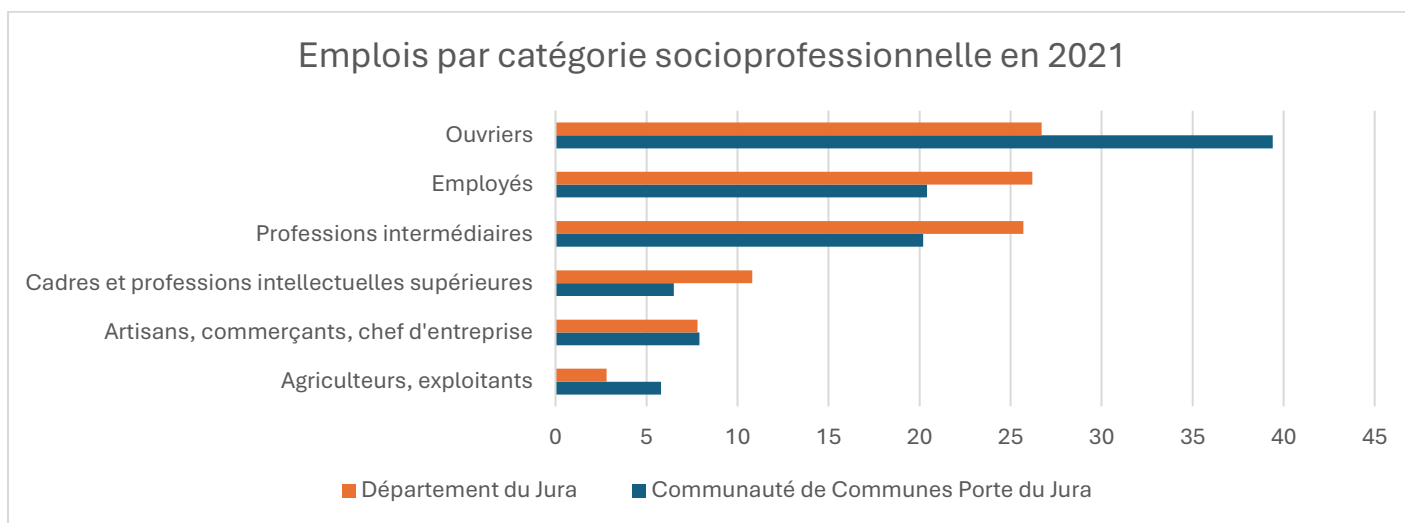
On relève que la proportion d'allocataires ne percevant que des aides au logement est à peine plus faible qu'au niveau du département (34% / 37%).

La majorité des allocataires couverts par une aide au logement se trouve dans le parc locatif privé (72.50%) ce qui est nettement plus important qu'au niveau départemental (56%).

Tout comme à l'échelle départementale, on relève qu'il y a peu d'allocataires couverts en accession.

La part des allocataires couverts en parc locatif social, plus faible sur le territoire qu'au niveau départemental s'explique sans doute par une faible offre de logements sociaux sur l'EPCI. Les habitants sont donc dans l'obligation de se tourner vers les locations privées ce qui explique d'une part le loyer moyen plus élevé qu'au niveau départemental (537€/463€) et d'autre part une aide au logement légèrement supérieure (224€/205 €)

Economie (source : données INSEE)



La catégorie socio professionnelle la plus représentée sur le territoire est de loin celle des ouvriers catégorie qui concentre à elle seule près de 40% des emplois. Catégorie largement plus représentée qu'au niveau départemental. (27%)

Les catégories employés, professions intermédiaires et les cadres sont nettement plus représentés sur le territoire qu'au niveau départemental

Population active et chômage (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Porte du Jura			Département du Jura		
	2015	2021	Evolution	2015	2021	Evolution
Ensemble	6 151	5 997	-154 /-2.59 %	157 331	152 990	-4 341 / -2.75 %
Actifs en %	76.9	76.8	=	75.4	76.2	+0.8 / +1.06 %
Actifs ayant un emploi en %	68.5	70.3	+1.8 / 2.62 %	67.1	69.4	+2.3 / +3.42 %
Chômeurs en %	8.4	6.6	-1.8 / 21.42 %	8.2	6.8	-1.4 / -17.07 %
Inactifs en %	23.1	23.2	=	24.6	23.8	-0.8 / -3.25 %

Le territoire comptabilise une part d'actifs de près de 77% légèrement supérieure à celle départementale. Elle reste stable entre 2015 et 2021 alors que cette part d'actifs augmente sensiblement au niveau départemental sur cette durée. Les actifs ayant un emploi sont également sensiblement plus représentés mais cette part augmente de façon moindre qu'au niveau départemental entre 2015 et 2021 (+2.3 points sur le département / +1.8 points sur le territoire).

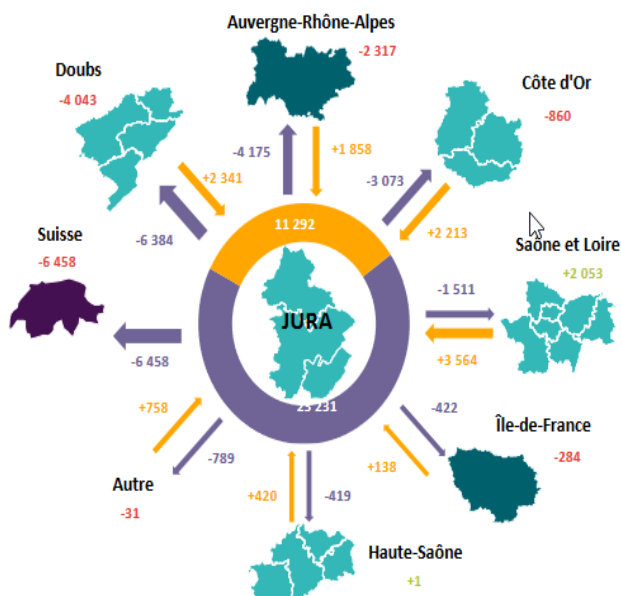
La proportion de chômeurs est globalement la même sur le territoire qu'au niveau départemental et évolue nettement à la baisse entre 2015 et 2021 mais dans des proportions un peu plus importante (-24.42 % CCPJ / -19.19 % pour le département). La part des inactifs reste globalement stable alors qu'au niveau départemental, elle diminue sensiblement.

	Communauté de Communes Porte du Jura			Département du Jura		
	2015	2021		2015	2021	
Nombre de chômeurs	520	393	-127 /-24.42%	12 955	10 468	-2487 / -19.19 %
Taux de chômage en %	11.00	8.5	-2.5 / -22.72%	10.9	9.00	-1.9 / - 17.43 %

Le taux de chômage est sensiblement moins élevé sur la CC Porte du Jura mais il diminue de façon plus marquée entre 2015/2021.

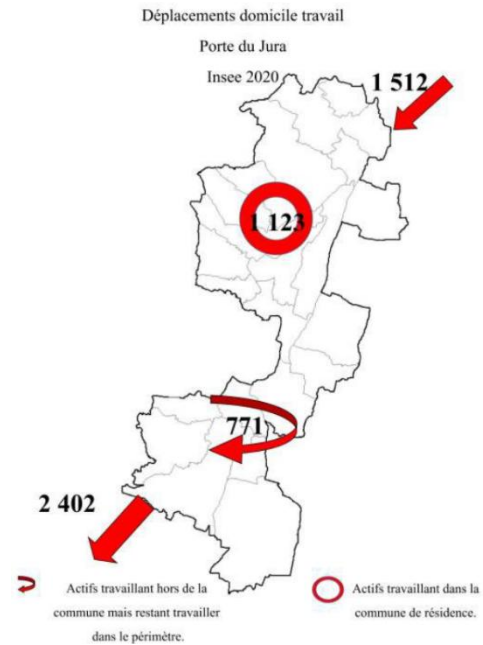
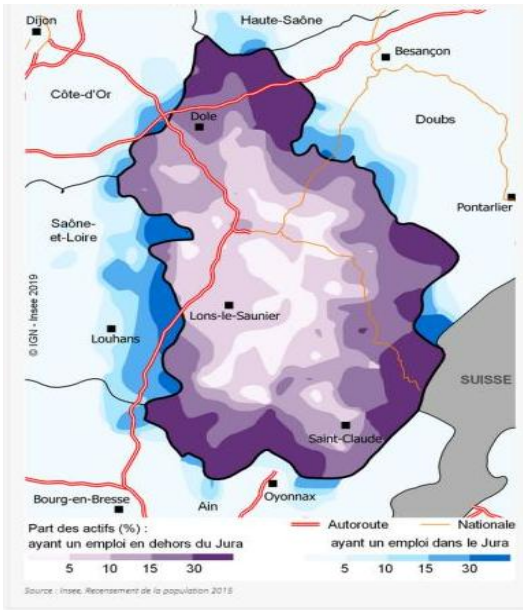
Flux de mobilité des déplacements domicile/travail (données 2021) : (source : données France Travail et INSEE)

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2021



Guide de lecture : Les flux en violet correspondent aux personnes qui résident dans le département et travaillent à l'extérieur, ceux en orange, aux personnes qui résident à l'extérieur et travaillent dans le département. Le solde de ces flux est affiché en vert si positif et en rouge si négatif

Sur les 107 473 actifs résidant au sein du département, 78% d'entre eux y travaillent **en dehors du périmètre départemental** (9% en BFC). 95 532 emplois sont occupés dans le Jura, 12% viennent de l'extérieur (5% en BFC). Le Jura affiche un solde migratoire négatif de 11 939. En ne comptant pas les 6 499 personnes qui travaillent à l'étranger, le solde du flux migratoire serait de -5 440.



La Communauté de Communes Porte Du Jura est un territoire frontalier des départements de l'Ain et de La Saône et Loire ce qui engendre de fait une importante mobilité des travailleurs entre ces 3 départements. Sur le sud du territoire, plus de 30% des actifs travaillent en dehors du département. A contrario sur la partie Nord-Est, on relève que plus de 30% des actifs de Saône et Loire ont un emploi dans le Jura.

Près de 56% des actifs du territoire travaillent en dehors de l'EPCI.
Plus de 44% des actifs travaillant sur le territoire ne résident pas sur l'EPCI

Portrait des allocataires du territoire de la Communauté de Communes Porte du Jura (source : données Caf)

Nombres d'allocataires (données 2021)

	Communauté de Communes Porte du Jura	Département du Jura
Nombre d'allocataires	1 614	43 745
Nombre de personnes couvertes	4171	107 401
Taux de couverture	39.50%	41.30%

La proportion d'allocataires (taux de couverture) est moins élevée sur la Communauté de Communes que pour le département.

Composition de la population allocataire :

DONNEES ALLOCATAIRES AU 31/12/2021	Communauté de Communes Porte du Jura	Département du Jura
Nb de familles allocataires avec enfant(s)	912	22 744
Part des familles allocataires avec enfants	56.50%	52.00%
Nb de familles allocataires avec 3 enfants et plus	201	4 936
<i>Part des familles avec 3 enfants et plus</i>	<i>22.00%</i>	<i>21.70%</i>
Nb d'enfants 0-24 ans	1 815	45 309
Nb d'enfants 0-2 ans	252	6 016
	13.90%	13.30%
Nb d'enfants 3-5 ans	251	6 314
	13.80%	13.90%
Nb d'enfants 6-11 ans	598	14 917
	32.90%	32.90%
Nb d'enfants 12-15 ans	402	10 308
	22.10%	22.80%
Nb d'enfants de 16-19 ans	285	7 218
	15.70%	15.90%
Nb d'enfants de 20-24 ans	27	536
	1.50%	1.20%
Nombre de familles allocataires monoparentales	259	6 403
<i>Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants</i>	<i>28.40%</i>	<i>28.15%</i>
Nombre d'allocataires de moins de 25 ans	149	4 700
<i>Part des allocataires de moins de 25 ans</i>	<i>9.20%</i>	<i>10.80%</i>

La proportion de familles allocataires avec enfants (56.50%) est plus importante sur Porte du Jura que sur le département (52%).

La part des familles monoparentales avec enfants est de l'ordre de 28% tout comme au niveau départemental.

Evolution du public potentiel :

39

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Familles Caf & Msa avec enfants <3 ans	6 053	5 910	5 846	5 741	5 591	-2,0% ▾
Enfants Caf & Msa < 3ans	6 567	6 381	6 346	6 221	6 018	-2,2% ▾
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	7 097	6 915	6 661	6 448	6 275	-3,0% ▾
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants <3 ans	10,9%	10,6%	11,4%	11,8%	11,7%	1,8% ▾
Familles Caf & Msa <3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	5	0	0	3	2	-20,5% ▾
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct	41	36	43	24	17	-19,8% ▾
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	121	150	193	234	239	18,6% ▲
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje	98	118	183	211	229	23,6% ▲
Taux de familles Caf avec enfants <3 ans dont tous les parents travaillent	59,5%	59,1%	62,8%	63,8%	65,0%	2,2% ▲
Enfants Caf <3 ans dont tous les parents travaillent	3 659	3 535	3 725	3 717	3 634	-0,2% ▾
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa <1 an	40,3%	41,1%	35,7%	40,2%	41,1%	0,5% ▾
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA, PPA ou AAH	1 711	1 673	1 630	1 610	1 481	-3,5% ▾

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Familles Caf & Msa avec enfants <3 ans	251	256	247	249	272	2,0% ▲
Enfants Caf & Msa < 3ans	273	275	272	270	291	1,6% ▬
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	304	279	271	274	273	-2,7% ▼
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants <3 ans	7,6%	8,2%	10,9%	10,0%	10,3%	8,0% ▲
Familles Caf & Msa <3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	0	0	0	0	0	0,0% ▬
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct	0	0	1	1	0	0,0% ▬
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	0	2	2	4	9	0,0% ▬
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje	0	2	3	4	11	0,0% ▬
Taux de familles Caf avec enfants <3 ans dont tous les parents travaillent	57,8%	57,6%	66,5%	65,7%	64,6%	2,8% ▲
Enfants Caf <3 ans dont tous les parents travaillent	143	144	168	165	173	4,9% ▲
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa <1 an	41,4%	49,3%	42,7%	36,6%	40,0%	-0,9% ▬
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA, PPA ou AAH	77	78	72	74	72	-1,7% ▬

Le territoire contrairement au niveau départemental voit **son nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans, et d'enfants de moins de 3 ans progresser entre 2019 et 2023** avec une évolution plus marquée entre 2022 et 2023.

Tout comme le département, le territoire enregistre une augmentation du nombre de familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans. Cette augmentation est néanmoins nettement plus marquée sur le territoire qu'au niveau départemental (+8% / +1.8% pour le département) mais avec une représentation moins importante (10% sur l'EPCI / près de 12% sur le Jura).

Les familles Caf sont majoritairement composées de parents qui travaillent (près de 65% en 2023) et cette donnée est très proche de ce qui est relevé sur le département et cette part progresse globalement dans les mêmes proportions en 4 ans.








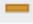



La part des premières naissances diminue sensiblement (-1%) en 4 ans sur le territoire alors qu'elle progresse tout aussi sensiblement sur le département (+0.5%).

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires des minima sociaux RSA, AAH, PPA diminue moins fortement sur l'EPCI (-1.7%) qu'au niveau du département (-3.5%).

Evolution de l'offre d'accueil des jeunes enfants :

39

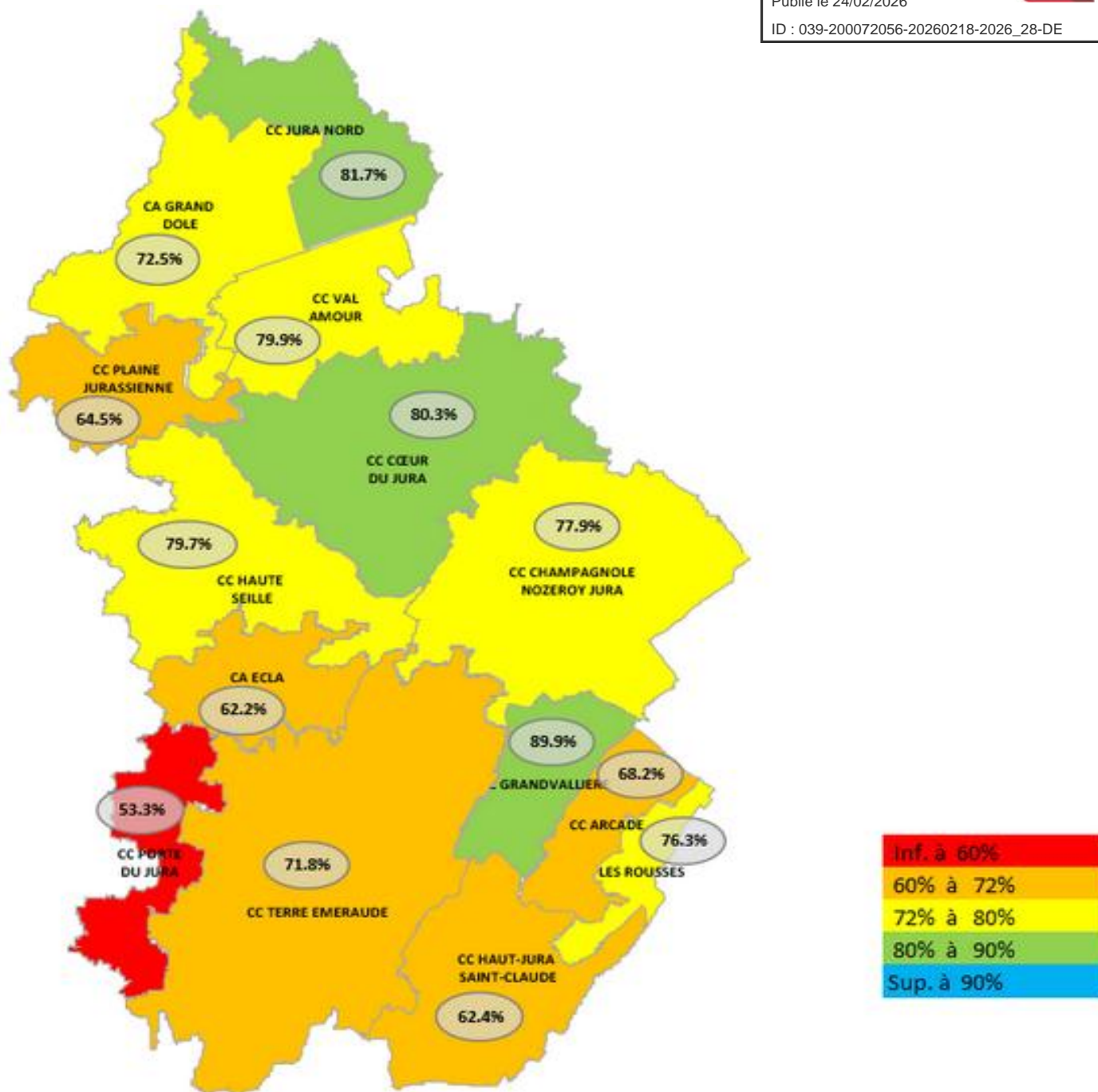
Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Enfants < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE	61	48	63	41	23	-21,6% ▼
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	78	106	163	194	223	30,0% ▲
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	31,2%	31,5%	31,5%	33,0%	33,7%	0,6 ▲
Assistants maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	401	365	347	344	333	-4,5% ▼
Enfants de 2 ans scolarisés	287	213	282	273	0	0,0% ▬
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	2 599	2 314	2 233	2 277	2 135	-4,8% ▼
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	12,9	13,7	13,8	14,4	14,8	3,6% ▲
Assistants maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE	83,4	65,9	61,5	57,5	52,9	-10,8% ▼
Assistants maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	1 503	1 380	1 277	1 229	1 141	-6,7% ▼
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	19,6	18,2	17,3	16,7	16,4	-4,3% ▼
Assistants maternelles agréées en activité au 31/12	1 284	1 160	1 100	1 041	989	-6,3% ▼

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Enfants < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE	0	0	1	1	0	0,0% 
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	0	2	3	4	11	0,0% 
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	27,3%	32,6%	21,4%	17,5%	20,0%	-1,8 
Assistants maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	12	15	9	7	7	-12,6% 
Enfants de 2 ans scolarisés	0	0	5	0	0	0,0% 
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	42	35	39	33	31	-7,3% 
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	5,5	5,5	5,5	5,6	5,2	-1,6% 
Assistants maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE	0,0	115,0	42,0	40,0	35,0	0,0% 
Assistants maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	55	50	49	50	41	-7,1% 
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	16,1	16,7	15,4	14,8	12,0	-7,1% 
Assistants maternelles agréées en activité au 31/12	44	46	42	40	35	-5,6% 

On relève que le nombre d'enfants bénéficiaires du CMG structure a sensiblement augmenté entre 2022 et 2023 sur le territoire, l'EPCI n'ayant pas de MC PAJE ce sont obligatoirement des enfants qui sont accueillis sur une structure hors Porte du Jura voir hors département.

La part des AM ayant plus de 55 ans est visuellement moins importante ce qui s'explique sans doute par le fait que certaines d'entre elles sont parties en retraite sur la période étudiée (- 6 AM entre 2020 et 2021).

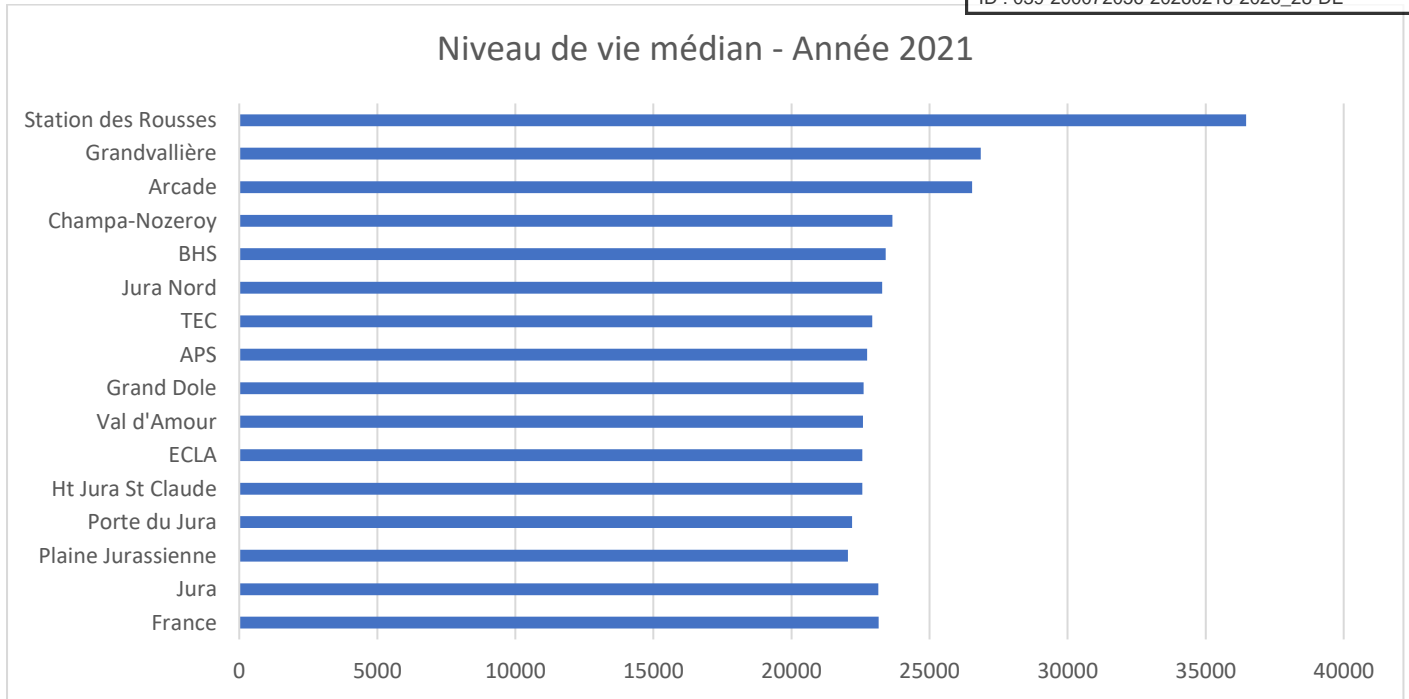
Le territoire dans tous les cas voit son nombre d'assistantes maternelles diminuer dans les mêmes proportions qu'au niveau départemental.



Le taux de couverture du territoire est de 53.3 % Le territoire est en dessous des taux nationaux (60.3%) et départementaux (72.50%). Il s'agit du seul territoire du département hautement prioritaire en ce qui concerne les besoins en mode de garde.

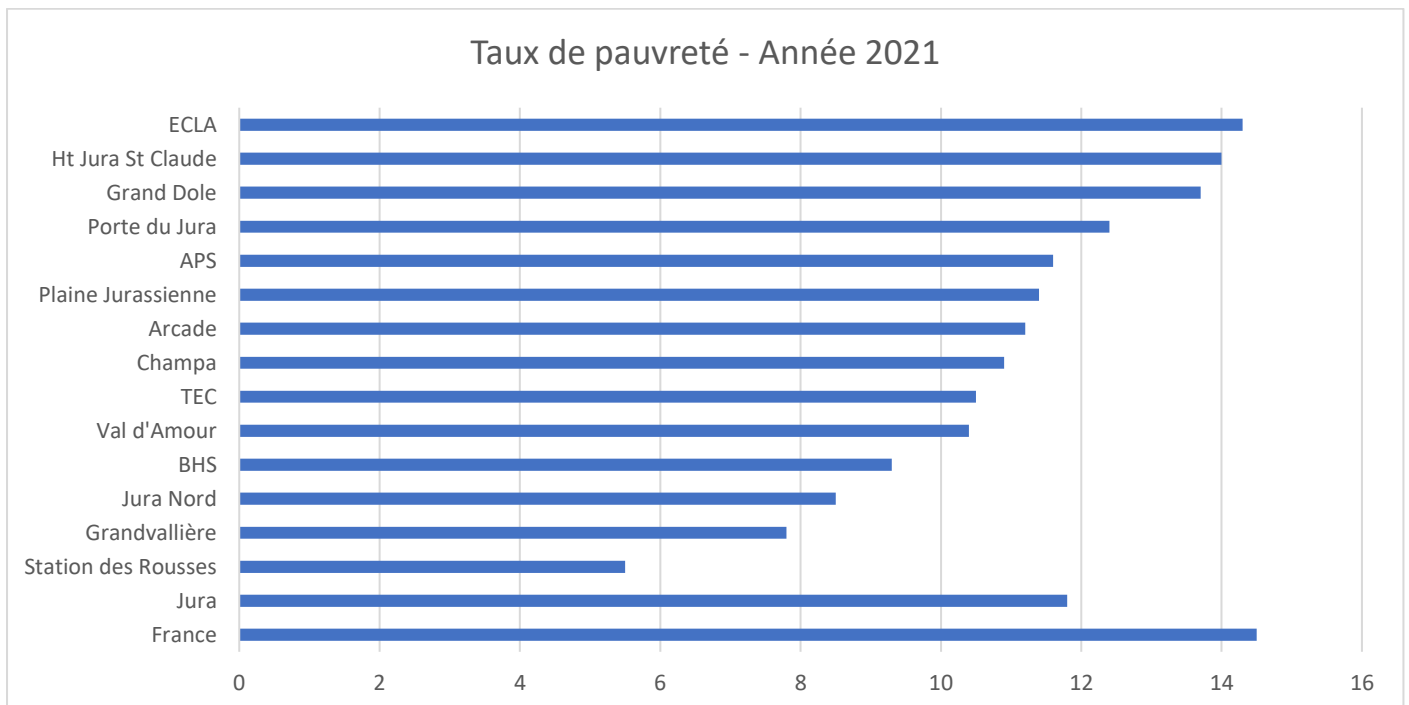


Niveau de vie médian (données 2021) : (source : données INSEE)



Avec un niveau de vie médian 2021 de 22 190 €, la CC Porte du Jura se situe bien en dessous des revenus médians départementaux (23 140 €) et nationaux (23 160 €). Il est parmi les plus bas du département.

Pauvreté (données 2021) :



Avec un taux de pauvreté 2021 de 12.4% la CC Porte du Jura se situe au-dessous du taux de pauvreté départemental (11.8%) mais bien inférieur au taux national (14.5%).

L'Offre de service de la Communauté de Communes Porte du Jura

(source : EPCI / annuaire-éducation/ Caf)

La carte scolaire : (sources : EPCI/ annuaire éducation année scolaire 2025-2026)

Commune de Saint-Amour :

- Une école élémentaire Marius Picquand : 143 élèves (34 CP, 17 CE1, 25 CE2, 33 CM1, 34 CM2) en 2025/2026 répartis dans 8 classes
- Une école maternelle : 73 élèves en 2025/2026 répartis dans 4 classes
- Un Collège Lucien Febvre 210 élèves en 2025/2026 (60 en 6è, 18 en 5è, 52 en 4è, 50 en 3è)
- Un lycée professionnel Ferdinand Fillod : 44 élèves en 2025/2026 en voie professionnelle (19 en seconde, 17 en première, 8 en terminale)

Commune de Balanod :

- Ecole primaire : 31 élèves en 2025/2026 répartis dans 2 classes (14 maternelles, 17 élémentaires)

Commune de Cousance :

- Ecole primaire : 173 élèves en 2025/2026 (64 maternelles répartis dans 3 classes, 114 élémentaires répartis dans 6 classes)

Commune de Beaufort-Orbagna :

- Ecole primaire : 167 élèves en 2025/2026 (64 maternelles répartis dans 2 classes, 103 élémentaires répartis dans 5 classes)

Commune de Val Sonnette :

- Ecole primaire : 116 élèves en 2025-2026 (43 maternelles répartis dans 2 classes, 73 élémentaires répartis dans 3 classes)

Commune d'Augisey :

- Ecole primaire : 16 élèves élémentaires en 2025/2026 répartis dans 1 classes

L'accès aux droits et inclusion numérique: (sources : EPCI)

La collectivité dispose de deux structures reconnues par l'Etat comme France Services sur les communes de Beaufort-Orbagna (locaux de la Communauté de Communes) et Saint-Amour (anciens locaux de la poste) qui proposent une offre de proximité, gratuite et de qualité à l'attention de tous les publics et ce en respectant le critère de confidentialité.

Une permanence hebdomadaire est également organisée sur la commune de Cousance.

Les France Services ont pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les habitants dans leurs démarches quotidiennes (papier ou dématérialisées) pour France travail, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les finances publiques (DGFIP), Point justice (CADA), l'Assurance retraite (CARSAT), La Poste, l'URSSAF, France rénov, le Chèque énergie, France titres et des partenaires locaux tels que la Mission Locale, le Conseil Départemental, Info Jeunes Jura, l'UDAF, le CAUE, l'AJENA, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Elan emploi, la Mutuelle intercommunale,...

Autres partenaires de la CCPJ : l'Office du tourisme, la Médiathèque, Scènes du Jura (vente de billets), Connaissance du Monde (vente de tickets), la Caborde, ...

Un conseiller numérique a été recruté à hauteur de 1 ETP. Il est mis à disposition dans le cadre de permanences dans les FS de Beaufort et de Saint-Amour, mais ils dispensent également des formations de base ou thématiques en groupes (ateliers collectifs) sur les différentes communes du territoire. Il accompagne les habitants sur les outils numériques (smartphone, tablette, ordinateur) pour les rendre plus autonomes dans la réalisation de leurs démarches.

Elle propose également un service postal, un espace public numérique, un espace de confidentialité et met à disposition un accès internet, imprimante, téléphone, photocopieuse, scanner...

La Communauté de Communes dispose également de 3 agences postales intercommunales sur les communes de Beaufort-Orbagna, Cousance et Saint-Amour. Par ailleurs, 2 agences postales communales sont situées à Balanod et Val-Sonnette.

La petite enfance : (source : données Caf et EPCI)

La Communauté de Communes a ouvert, en novembre 2017, un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants sur la commune de Saint-Amour de 15 places avec une possibilité d'extension d'agrément à 18 places. Il se situe dans les locaux de la maison de l'enfance en proximité directe avec l'ALSH et le RPE.

Son implantation favorise la mise en place de périodes passerelles pour les plus grands permettant une transition plus aisée entre l'EAJE et l'ALSH.

Un espace Snoezelen installé dans les locaux bénéficie aux enfants de l'EAJE, de l'ALSH, du LAEP mais également aux enfants gardés par les assistantes maternelles lors des temps de jeux organisés par le RPE. Cet espace conçu pour être mobile, est amené à se déplacer afin que tous les enfants du territoire puissent en bénéficier. A ce jour cette itinérance n'est pas effective.

La Communauté de Communes apporte aussi son soutien à la création de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) en particulier sur le nord du territoire dépourvu d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants.

A ce jour, 3 MAM se sont implantées sur le territoire de Beaufort, Cousance et Val-Sonnette. Une quatrième a ouvert ses portes en septembre 2025 sur la commune de Balanod.

Ses projets sont soutenus financièrement par l'EPCI sous conditions : implantation de la structure dans un rayon de 500 mètres d'une école, projet qui doit être porté par à minima 3 assistantes maternelles et l'accueil d'enfants en situation de handicap doit être possible.

Les MAM sont prévus pour l'accueil de 12 enfants (3 AM) avec une possibilité d'extension pour 16 enfants (4 AM). Seule la MAM de Cousance ne permet pas cette extension.

L'EPCI dispose également d'un Relais Petite Enfance (RPE) fonctionnant sur la base d'1 ETP. Après une gestion en régie et consécutivement au départ de l'animatrice, la collectivité a confié la gestion de cette structure à la Mutualité Française du Jura à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le siège du RPE se situe à la Maison de l'Enfance de Saint-Amour mais il fonctionne en itinérance. Il propose des temps de jeux les matins sur les communes de Beaufort-Orbagna, Cousance, Saint-Amour et Val-Sonnette, et des permanences les après-midis afin de pouvoir renseigner les parents et Assistants Maternelles (mercredi / vendredi sur Saint-Amour et mardi / jeudi sur Beaufort).

L'enfance et la jeunesse: (source : données Caf et EPCI)

La Communauté de Communes gère en direct 6 accueils de loisirs sur son territoire :

- Un accueil périscolaire et extrascolaire sur la commune de Beaufort-Orbagna
- Un accueil périscolaire et extrascolaire sur la commune de Cousance
- Un accueil périscolaire et extrascolaire sur la commune de Saint-Amour / Balanod
- Un accueil périscolaire (hors mercredi) sur la commune de Val Sonnette
- Un accueil périscolaire (hors mercredi) sur la commune d'Augisey (Alsh non déclaré)

- Un accueil périscolaire (hors mercredi) sur la commune de Balanod
- Ces 6 accueils se situent à proximité des 6 groupes scolaires du territoire.

La Communauté de Communes projette sur 2026, une délocalisation de son accueil de loisirs de Beaufort-Orbagna par la création de locaux neufs au centre bourg. Ces locaux accueilleront également le Relais Petite Enfance.

L'EPCI prévoit également une extension / construction d'un ALSH sur la commune de Val-Sonnette pour permettre d'organiser un accueil sur les temps extrascolaires. Un accueil extrascolaire en test sur la commune de Val Sonnette a été effectué l'été 2025.

La Communauté de Communes a étendu son offre en créant un secteur jeune sur la commune de Beaufort-Orbagna en 2017.

L'animation de la Vie Sociale (AVS) (sources : EPCI)

L'Espace de Vie Sociale (EVS) situé dans les locaux de la Communauté de Communes Porte du Jura accueille tous les publics et propose des activités variées, des temps thématiques de prévention, d'informations et de discussion.

Les activités proposées :

- Des activités culturelles, de loisirs, liées à la vie quotidienne
- Des sorties et vacances familiales ou des séjours seniors
- Des ateliers à destination des seniors
- Des ateliers parents-enfants
- Des actions intergénérationnelles
- Du soutien et de l'accompagnement aux initiatives et projets portés par les habitants

La parentalité

Un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) a été créé durant la précédente CTG avec une intervention sur 2 antennes positionnées sur les communes de Saint-Amour et Cousance.

Il fonctionne durant les périodes scolaires soit tous les mercredis matin de 9h à 11h30 (dans les locaux de la maison de l'enfance à Saint-Amour) et les lundis après-midi de 15h30 à 18h (dans les locaux de l'accueil de loisirs à Cousance).

Un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) a été mis en place sur la commune de Saint-Amour mais il n'a pas été maintenu.

Le tissu associatif (sources : annuaire-mairie)

La Communauté de Communes dispose d'un important tissu associatif sur son territoire puisqu'elle comptabilise plus d'une centaine d'associations intervenant dans divers domaines :

- Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles
- Clubs de loisirs, relations
- Action socioculturelle
- Préservation du patrimoine
- Sports, activités de plein air
- Chasse, pêche
- Amicales
- Éducation, formation
- Santé
- Associations caritatives, humanitaires
- Défense d'intérêts économiques
- Environnement, cadre de vie

- Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
- Sécurité, protection civile
- Armée, anciens combattants
- Information communication
- Services familiaux
- Interventions sociales
- Défense des droits fondamentaux
- Activités politiques
- Etablissements médico-sociaux
- Cercle de réflexion
- Tourisme
- Recherche

Les équipements sportifs et de loisirs (sources : EPCI)

La Communauté de Communes ne gère aucun équipement sportif en direct.

Les équipements sportifs sont ceux présents dans les communes :

Equipements	Nombre	Communes
Gymnases équipés	2	Cousance et Saint Amour
Terrain de tennis	4	Cousance et Saint Amour
Piscine découverte	1	Saint Amour
Terrain de foot	7	Augea, Balanod, Beaufort, Cousance, Digna, Saint-Amour
Terrain de basket	3	Digna, Les Trois Châteaux, Saint-Amour
Terrain de rugby	2	Saint Amour

Les plus petites communes sont pour parti équipées de terrains de foot, aire de jeux pour les enfants très utilisées par les populations, city stade ou simplement d'un terrain nu servant ponctuellement pour les animations.

Les équipements culturels (sources : EPCI)

Le service Culture-Tourisme est en charge de l'action culturelle et du développement touristique sur le territoire communautaire.

Il a la charge des établissements culturels suivants :

- **La médiathèque Firmin Gémier située sur la commune de Saint-Amour.** Il s'agit d'un pôle multimédia intercommunal. Elle permet d'accéder à une offre culturelle diverse et variée (11 000 références à consulter). Elle possède une salle dédiée aux jeux vidéo encadré par un animateur ainsi qu'un espace public numérique avec 6 postes informatiques à disposition qui permettent d'utiliser les outils bureautiques de base et de consulter internet.

Elle est également un lieu support d'animations pour le public et les écoles :

- Organisation d'expositions et interventions en tous genres
 - Bébés lecteurs : tous les enfants de 0 à 3 ans sont invités (sur inscription et gratuitement) avec leurs parents et/ou leur assistante maternelle à participer à une séance de lecture à la médiathèque (lecture, chansonnette, jeux de doigts...)
 - Soirée jeux vidéo : soirées thématiques ou dédiées à un jeu, avec un médiateur (sur inscription et gratuitement)
- **La salle de la Chevalerie :** située à Saint Amour, il s'agit d'une salle de spectacle de 209 places. Elle est équipée d'un plateau tout équipé avec ponts de lumière et système audiovisuel. Elle possède 2 loges + 1 loge rapide + deux régies (son et images) ainsi qu'un foyer avec bar.
 Il s'agit de la principale salle de spectacle du territoire.

La programmation culturelle est assurée par la Compagnie La Lune passé avec la compagnie pour assurer une dizaine de représentations. La salle sert également pour le Cinéma mensuel. Elle est utilisée par les Scènes du Jura, les établissements scolaires, les associations.

- **L'office de tourisme Porte du Jura** : le bureau principal de l'Office de Tourisme Porte du Jura est basé à Saint Amour. C'est un élément central de la chaîne de l'animation locale. L'office est l'intermédiaire de la Communauté de Communes auprès des municipalités, des associations, des habitants et des visiteurs pour l'ensemble des animations qui dépassent le cadre communal. Il assure les missions statutaires d'un office de tourisme de catégorie II ainsi que des missions spécifiques d'animations :
 - Visites de territoire
 - Visites des monuments (Prisons et Apothicairerie)
 - Direction artistique du Festival Tous Dehors !
- **La Caborde** : Aire viti-culturelle créée en 2014, la Caborde est un établissement valorisant l'art, la culture et le terroir du Revermont. Espace de découverte de 5 000 m² situé sur la commune d'Orbagna. Elle contribue à valoriser les richesses du territoire (gastronomie, patrimoine, nature, culture...) par l'organisation d'événements et une offre accessible au plus grand nombre. Son concept exploite son architecture contemporaine et son positionnement à proximité du vignoble. Elle dispose :
 - D'un espace de dégustation et de vente (Licence III)
 - D'une salle d'exposition
 - D'une salle de conférence (50 places)
 - D'une terrasse panoramique

Son rattachement avec le vignoble repose sur un partenariat avec une dizaine de vigneron du territoire. Sa mission d'animation culturelle du territoire repose sur la programmation d'une saison culturelle en régie et via le soutien d'associations culturelles locales. Sa programmation se base sur des apéros-concerts le samedi soir en saison (environ 10 par an) et des expositions d'artistes confirmés.

La Caborde est rattachée depuis début 2020 à l'Office de Tourisme Porte du Jura

Intervention financière de la Communauté de Communauté de Communes Porte du Jura

(sources : données Caf et EPCI)

	Equipement	Type de financement	
PETITE ENFANCE	MAC de St Amour	Gestion Directe – Communauté de Communes Porte du Jura	309 147 €
	MAM de Cousance	Gestion Associative	Pas de financement au titre du fonctionnement
	MAM de Beaufort	Gestion Associative	Pas de financement au titre du fonctionnement
	MAM de Val Sonnette	Gestion Associative	Pas de financement au titre du fonctionnement
	MAM de Balanod	Gestion Associative	Pas de financement au titre du fonctionnement
	RPE Porte du Jura	Gestion déléguée – Mutualité Française Jura	15 924 € dont 2 000 € de MAD
ENFANCE	Alsh extrascolaires - Beaufort-Orbagna/ Cousance /St Amour	Gestion Directe – Communauté de Communes Porte du Jura	341 741 €
	Alsh périscolaires – Beaufort- Orbagna/Cousance/Val Sonnette/ St Amour	Gestion Directe – Communauté de Communes Porte du Jura	1 257 303 €

JEUNESSE	Secteur Jeunes – Beaufort-Orbagna	Gestion Directe – Communauté de Communes Porte du Jura	72 593 €
PARENTALITE	LAEP	Gestion Directe – Communauté de Communes Porte du Jura	7 520 €
	CLAS	Gestion Directe – Communauté de Communes Porte du Jura	Pas de fonctionnement sur 2024/2025
ANIMATION DE LA VIE	EVS – Beaufort-Orbagna	Gestion Directe – Communauté de Communes Porte du Jura	63 290 €
COORDINATION	Poste de Chargé de Coopération	Gestion Directe – Communauté de Communes Porte du Jura	47 585 €

L'Offre de service de la Caf (source : données Caf)

Depuis 2009, la Cnaf a mis en place un socle national d'intervention. Le but est de proposer :

- Les mêmes interventions sur tout le territoire
- Un accompagnement aux familles confrontées à un événement de vie fragilisant
- Une complémentarité avec les Service Prestations et Action Sociale
- Un parcours attentionné et un référent unique
- Une intervention sociale individuelle et/ou collective

Les interventions dans le domaine social, les offres de service des travailleurs Sociaux :

Les travailleurs sociaux de la Caf du Jura proposent une offre de service sur le territoire à destination des familles en difficultés, des partenaires et des futurs allocataires.

Les principaux domaines d'intervention sont :

- La parentalité : séparation, séances d'informations collectives (parents près la séparation), conciliation parentale, parcours naissance, décès d'un conjoint/d'un enfant
- Le logement : impayés de loyers, décence
- L'insertion sociale : inclusion numérique, accès aux droits, jeunesse

Thématique parentalité :

Parcours séparation :

1/ Offre de service séparation : accompagnement individuel

- Proposer un accompagnement individuel social global portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives et juridiques, le budget, le logement, la parentalité. Accompagner les familles lors d'un divorce ou d'une séparation au sujet de la garde des enfants, de la pension alimentaire, de son recouvrement...

Le Public : Pour les allocataires avec charge d'enfant qui déclare ou envisage une séparation

En 2024 sur le département : 1046 parents rencontrés (stable par rapport à 2023) : 11.5% de parents ciblés (interne) ou orientés (partenaires) mais plus des 2/3 se manifestent spontanément (68.5%). Deux tiers des parents séparés ont bénéficié d'un accompagnement des TS Caf.

Dans la typologie des accompagnements, on relève une stabilité des RDV informations/conseils (800 environ sur 2023 et 2024) et des RDV accompagnement (2200). A contrario on relève une nette progression des RDV à domicile par rapport à 2023 (170 soit + 42%).

2/ Offre de service parents après la séparation : Séances d'information collectives

- Donner une information aux parents sur leurs droits, leurs devoirs et les conséquences de la séparation. Offre complémentaire de l'offre individuelle

Le Public : Pour les parents séparés ou en cours de séparation

En 2024 sur le département : Continuité de l'action menée en partenariat avec le CIDF et l'ASEAJ. 2 Séances réalisées sous forme hybride à Dole et St Claude avec 7 parents en présentiel et 3 en distanciel. 2 séances ont également été réalisées en partenariat avec Femmes Debout en présence de 7 parents.

A noter que 3 séances ont dû être annulées.

Accompagnement des familles endeuillées :

1/ Un accompagnement individuel

- Proposer un accompagnement social global portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives et juridiques, le budget, la parentalité, la prise en compte des aspects psychologiques de l'évènement

Le Public : Pour les allocataires déclarant les décès d'un enfant âgé de moins de 25 ans ou une naissance sans vie ou pour les familles endeuillées par la perte d'un parent, d'un conjoint

En 2024 sur le département : 51 familles rencontrées suite au décès d'un conjoint. Taux d'accompagnement stable. 70% ont sollicité directement les services de la Caf et la majorité des familles sont rencontrées avant l'enregistrement du décès par la Caf. 6 familles ont bénéficié d'une aide pour financer les frais d'obsèques ou un accompagnement psychologique.

31 familles rencontrées suite au décès d'un enfant dont la grande majorité sous leur impulsion, le TS caf étant bien identifié comme interlocuteur spécialisé sur cette thématique. Taux d'accompagnement stable de plus de 90% (52 dans le cadre de RDV physiques). 24 allocations décès d'enfants ont été versées.

2/ Une action collective « Ciné échange »

- Proposer la diffusion du film « Et je choisis de vivre » et un temps d'échange pour lever le tabou du deuil et mieux accompagner les familles confrontées au décès

Parcours naissance : Offre naissance

- Proposer un accompagnement individuel social global portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives et juridiques, le budget, la parentalité, l'accès aux services. Accompagner l'arrivée du premier enfant ou les naissances multiples.

Le Public : Pour les futurs parents résidant dans le Jura déclarant une première grossesse (QF < 900 €) ou une naissance multiple ou parents recueillant un enfant dans le cadre d'une adoption ou tiers recueillant un enfant.

En 2024 sur le département : 48 familles rencontrées (+17 par rapport à 2023), 73% sollicitent directement le service social de la Caf. 4 familles concernées par une naissance multiple

Parcours logement :

1/ Un accompagnement individuel « Impayé de loyer et impayé de prêt accession »

- Proposer un accompagnement social global portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives et juridiques, le budget, prévenir la suspension de l'aide au logement et l'engagement d'une procédure d'expulsion. Accompagner les familles en situation d'impayés de loyer ou d'accession à la propriété et prévenir les expulsions

Le Public : Pour les allocataires se trouvant en situation d'impayé de loyer ou de remboursement de prêt immobilier et bénéficiaires de l'allocation logement familiale (ALF) ou de l'allocation logement sociale (ALS)

En 2024 sur le département : 86 familles ont été concernées par l'offre / 75 rencontrées (30% ALS/70% ALF)

Des enquêtes expulsions sont réalisées par les travailleurs sociaux de la Caf lorsqu'ils sont intervenus dans le cadre d'impayés de loyers.

Le responsable de l'Unité des Travailleurs Sociaux participe aux Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (les CCAPEX) organisées par la préfecture sur les communes de Lons Le Saunier, Dole, Saint-Claude et Champagnole.

Réunions	Année 2022		Année 2023	
	Nombre de réunions	Nombre de dossiers	Nombre de réunions	Nombre de dossiers
DTS LONS	10	137	11	146
MDS SAINT CLAUDE	6	86	8	69
DTS DOLE	6	63	6	100
DTS CHAMPAGNOLE	5	56	6	62
	27	342	31	377

2/ Un accompagnement individuel « Offre de service décence »

- Contribuer à l'amélioration des conditions de logement et des conditions de vie quotidienne. Accompagner les familles résidant dans un logement non décent et contribuer à la lutte contre la non-décence du logement

Le Public : Pour les allocataires bénéficiaires d'ALF ou d'ALS dans le secteur locatif ou en accession occupant un logement non décent

Les commissions décence regroupent différents partenaires intervenant dans le domaine du logement (ADIL, SOLIHA, AJENA, CAF...). Le responsable UTS y participe. Cette commission permet de recenser les logements indécents du département par le renseignement de la base ORTHI.

En 2024 sur le département : 11 situations de non-décence (5 RV info-conseil, 6 accompagnements) 10 commissions décence / 29 dossiers examinés (12 logements classés non-décents, 5 classés en non-décence provisoire avec une médiation en cours ou à venir. 4 diagnostics en cours

Insertion sociale :

Accès aux droits et autonomie numérique/ Formation partenaire :

En 2024 sur le département : 19 interventions conduites, 176 personnes rencontrées avec une moyenne de 9 personnes/intervention

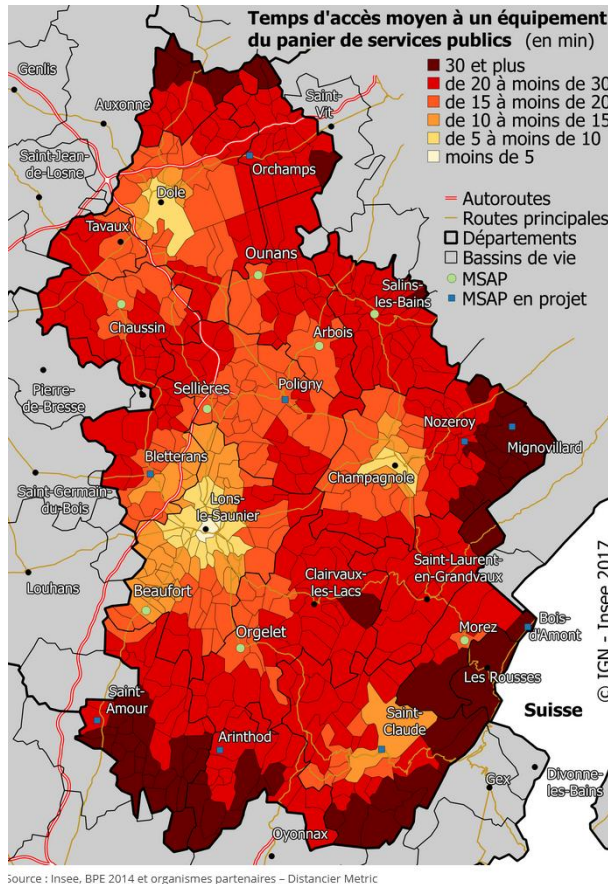
Thématique accompagnement des jeunes :

- Développer l'autonomie administrative des jeunes de 16 à 25 ans (dispositif MILO). Ce dispositif développé en partenariat avec les missions locales.

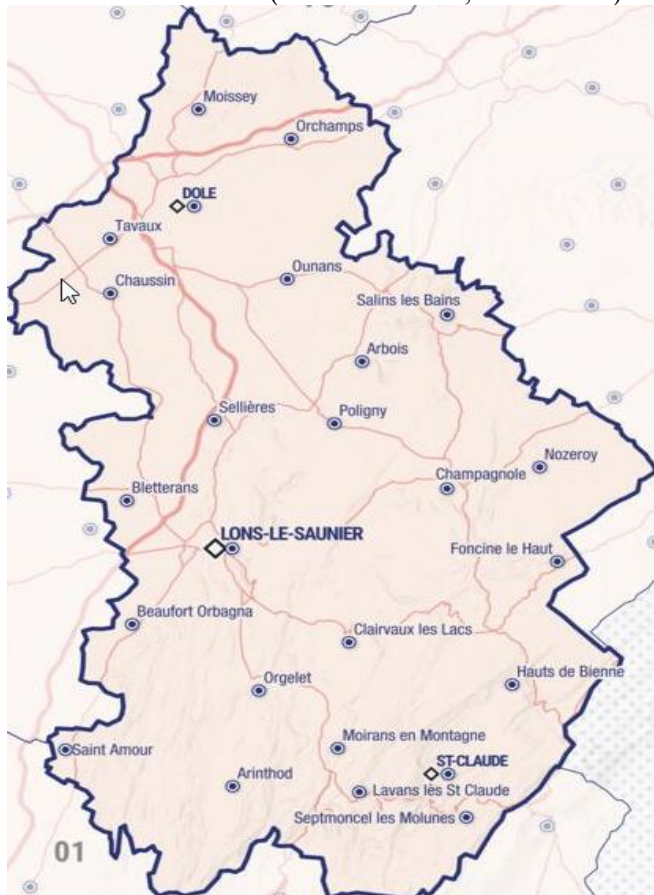
- *Le Public : Pour les jeunes qui ont des difficultés d'accès à l'emploi, d'insertion professionnelle. Ils visent également à faciliter leur accès aux droits et encourager leur autonomie dans les démarches administratives*

13 interventions conduites au titre du contrat engagement jeune (CEJ) soit 63 jeunes rencontrés. Interventions basées sur le volontariat des jeunes.

[Accès aux services :](#)



La CAF et la CPAM, implantées dans trois villes seulement (Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Claude) les territoires situés aux frontières du Jura (notamment Sud, Nord et Est) restent les plus éloignés de ces services.



L'implantation massive des France Services sur le département a nettement amélioré cette accessibilité aux services publics. Porte du Jura bénéficie de 2 France Service sur son territoire (Beaufort-Orbagna et St Amour) avec des permanences organisées notamment sur la commune de Cousance

Intervention de la Caf sur le territoire (source : données Caf)

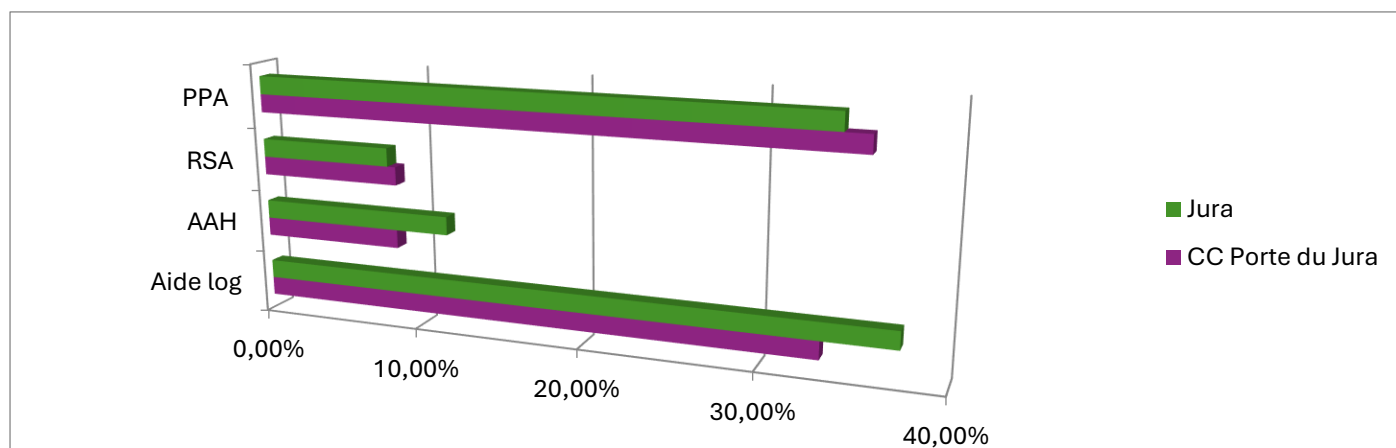


La Caisse d'Allocations Familiales a plusieurs niveaux d'intervention sur le territoire :

- Le versement de prestations légales aux allocataires
- Le versement de prestations extra-légales aux familles (aides individuelles, aides aux vacances...)
- Le versement d'aides au fonctionnement (prestations de service ou subventions) ou d'investissement (sous forme de subventions et/ou de prêts).

Les prestations légales versées aux allocataires :

	Communauté de Communes Porte du Jura		Département du Jura	
	2021	%	2021	%
Nombre d'allocataires	1 614		43 745	
Nombre d'Aides au Logement (A.L.)	538	33.30%	16 404	37.50%
Nombre d'Allocations Adultes Handicapés (A.A.H)	139	8.6%	5 167	11.80%
Nombre de Revenus de Solidarité Active (R.S.A)	140	8.70%	3 571	8.20%
Nombre de Primes Pour l'Activité (P.P.A)	575	35.60%	14 942	34.20%



Les aides au fonctionnement (prestations de service, subventions) et à l'investissement (subventions) :

Equipement	Financements perçus en 2024					Fréquentation / Activité
	Bonus territoire	PSU / PSO	Autres bonus (handicap, Mixité, mission renforcée)	Subvention de fonctionnement (FILAJ – alsh/FPT/Plan mercredi)	Familles	

PETITE ENFANCE	MAC de St Amour	66 397 €	107 684 €	1 336 €			29 enfants accueillis
	RPE Porte du Jura	4 911 €	6 847 €	0 €			1 ETP sur 4 mois
ENFANCE	Alsh extrascolaires / Beaufort-Orbagna/ Cousance /St Amour	27 499 €	24 167 €	0 €	6 911 € (Filaj)	71 140 €	39 519 HF 38 064 HR 463 enfants accueillis
	Alsh périscolaires / Beaufort-Orbagna/Cousance/Val Sonnette/ St Amour	140 870 €	106 366 €	0 €	28 695 € (Filaj) 5 091 € (PM)	462 147€	183 649 HR 828 enfants accueillis
JEUNESSE	Secteur Jeunes / Beaufort-Orbagna	3 558 €	4 552 €	0 €	850 €	12 703 €	5 027 HR 79 adolescents accueillis
PARENTALITE	LAEP	0 €	5 121€				143h15 de fonctionnement
PARCOURS	CLAS						
ANIMATION DE LA	EVS / Beaufort-Orbagna		27 020 €				12 mois de fonctionnement
COORDINATION	Poste de Chargé de Coopération	27 276 €					1 ETP

Subventions d'investissements :

2023 :

- 159 600 € accordés sur les fonds nationaux PIAJE pour la création d'une MAM sur la commune de Balanod
- 5 029 € accordés et payés sur les fonds nationaux FPT pour la création d'un espace SNOEZELEN

2021 :

- 3 622.94 € accordés et payés sur les fonds nationaux FME pour l'Amour
- 12 703.13 € accordés (12 483.46 € payés) sur les fonds nationaux FPT pour l'informatisation des Alsh

Subventions de fonctionnement :

2024 :

- 4500 € accordés et payés sur les fonds nationaux REAAP pour l'action « Être parent »

2023 :

- 4 300 € accordés et payés sur les fonds nationaux REAAP pour l'action « Ateliers parents »
- 3 184.65 € accordés et payés sur les fonds nationaux FPT pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap sur le MAC de St Amour
- 3 500 € accordés et payés sur les fonds nationaux FPT pour le séjour été Lac de Settons

2022 :

- 4 300 € accordés et payés sur les fonds nationaux REAAP
- 6 266 € accordés et payés sur les fonds nationaux FPT pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap sur le MAC de St Amour

2021 :

- 3 000 € accordés et payés sur les fonds nationaux REAAP
- 3 693.69 € accordés (1 759.81 € payés) sur les fonds nationaux FPT pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap sur le MAC de St Amour
- 2 519.44 € accordés et payés sur les fonds nationaux FPT pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les accueils de loisirs

Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AF	Allocations Familiales
AFI	Aides Financières Individuelles
ALF	Allocation de Logement à caractère Familial
ALS	Allocation de Logement à caractère Social
APL	Aide Personnalisée au Logement
ASF	Allocation de Soutien Familial
AVF	Aides aux Vacances Familiales
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CF	Complément Familial
CMG	Complément Mode de Garde
CSP	Catégorie Socio Professionnelle

DSSD	Direction des Services Sociaux du Département
EAJE	Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
EVS	ESPACE DE VIE SOCIALE
FAPT	FONDS D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC ET TERRITOIRE
FILAJ	FINANCEMENT LOCAL DES ACCUEILS DU JURA
LAEP	LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS
MAM	Maison d'Assistants Maternelles
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PLH	Programme Local d'Habitat
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPA	Prime d'Activité
PSO	Prestation de Service Ordinaire
PSU	Prestation de Service Unique
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
RPE	Relais Petite Enfance
RSA	Revenu de Solidarité Active
RUC	Revenu mensuel par Unité de Consommation
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SMIC	Salaire Minimum de Croissance
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
ZRR	Zones Revitalisations Rurales

Bilan CTG 2021/2025

Petite Enfance (0-3 ans) :

Le territoire dispose d'un seul établissement d'accueil de jeunes enfants PSU situé sur la commune de St Amour et qui fonctionne sur la base d'un agrément de 15 places. La structure fonctionne bien (taux d'occupation réel 2024 sans modulation de 68%) dans un contexte budgétaire maîtrisé. La structure disposant jusqu'à présent d'une importante liste d'attente s'est retrouvée face à une baisse drastique des demandes et une disparition de la liste. La collectivité a fait le choix d'abandonner le label écolo crèche.

La collectivité a fait le choix de ne pas créer de nouvel EAJE mais plutôt de favoriser l'implantation de MAM de façon homogène en proximité directe avec les écoles de son territoire. Elle participe largement en matière d'investissement que ce soit lors de la création des bâtiments et/ou de travaux de rénovation, d'amélioration de la qualité d'accueil. Durant la CTG deux nouvelles MAM ont vu le jour sur les communes de Val-Sonnette et de Balanod, elles sont implantées dans des maisons neuves financées par la Communauté de Communes (et par la caf pour le projet de Balanod uniquement) et regroupent 3 assistantes maternelles (dont 1 nouvellement agréée sur Val-Sonnette et 2 sur Balanod) avec une possibilité d'extension dans l'hypothèse où une 4^e AM se grefferait au projet. Réflexion en cours sur les MAM de Beaufort-Orbagna et Cousance.

La communauté de Communes souhaite, en contrepartie du soutien financier apporté, que les 4 MAM de son territoire répondent aux besoins des familles à horaires atypiques, qu'elles accueillent les enfants en situation de handicap et qu'elles fonctionnent toutes avec à minima 3 AM.

A ce jour pas de MC PAJE sur le territoire mais un projet pourrait voir le jour sur la commune des 3 Châteaux (extrémité sud du territoire) et un projet a été évoqué sur la commune de Beaufort-Orbagna.

Le territoire est couvert par l'implantation d'un RPE itinérant fonctionnant (Temps Plein). Après une gestion en régie et consécutivement au départ de l'animatrice en poste et une fermeture de près d'un an, la collectivité a fait le choix de confier la gestion de son RPE à la Mutualité Française du Jura. Durant la CTG, l'itinérance du RPE a été étendue à Val-Sonnette en complément des temps collectifs de Cousance, Beaufort-Orbagna et St-Amour. Le RPE s'est également engagé sur la mission visant à promouvoir le métier d'Assistante Maternelle pour répondre à la problématique de diminution importante et régulière du nombre de professionnelles. Il a, à ce titre, mené plusieurs actions notamment des réunions et/ou actions d'informations à destination de personnes sans emploi, des journées portes ouvertes sur le métier d'AM, ... La CCPJ également sensible au maintien des AM dans leur profession a créé un espace snoezelen sur St-Amour qu'elle rend accessible aux AM dans le cadre du RPE lors des temps de jeux et ainsi, leur permet d'être formées sur la méthode Snoezelen. A noter qu'initialement cet espace était prévu pour être itinérant. La mission de guichet unique n'a pas été mise en place.

Enfance (3-11 ans) :

Le territoire est bien doté en matière d'accueil de loisirs proposant un accueil péri et extrascolaire sur les communes de Beaufort-Orbagna, Cousance et St-Amour. Uniquement un accueil périscolaire sur Val-Sonnette. A noter que sur cet accueil, il était prévu de proposer un accueil extrascolaire car on relevait une « fuite » des enfants de ce secteur sur les accueils situés sur ECLA (Messia, Montciel...). Durant la CTG cette action n'a pas pleinement abouti mais une phase de test a été mise en place sur 2 semaines en juillet 2025 avec une vingtaine d'enfants accueillis. Fort de ce constat, la mise en place pérenne de l'extrascolaire pourra être envisagé notamment une fois les travaux d'extension réalisés, l'étude d'opportunité étant toujours en cours.

Le territoire comptabilise également deux ALSH non déclarés sur les communes d'Augisey et Balanod.

L'activité des sites a été maintenue et on relève une importante progression d'activité sur le périscolaire (+ 60000h environ entre 2021 et 2024 soit + 46% d'augmentation) et les charges augmentent de façon proportionnelles (+ 350 000 € soit + 39%). En ce qui concerne l'extrascolaire, l'activité et les charges sont relativement stables.

Le projet de construction de l'ALSH de Beaufort n'a pas été mené à son terme sur cette CTG. Les appels d'offres sont en cours.

Jeunesse (12-17 ans) :

L'activité du secteur Jeunes de Beaufort-Orbagna a été maintenue sur toute la durée de la CTG avec un noyau dur d'une vingtaine de jeunes qui participe régulièrement.

Des actions répondant aux besoins et attentes des jeunes ont été mises en place telle que la réalisation de séjours, d'un projet vidéo, d'un escape game ou encore de sorties.

La structure fonctionne 1 vendredi par mois, les samedis et durant les vacances scolaires.

L'activité a progressé entre 2021 et 2024 de 1100 h environ soit 28% alors que les charges ont presque doublé sur ladite période. Ce que l'on peut expliquer par l'augmentation de l'activité, la diversification des actions proposées comme cela avait été fléché sur la CTG et par le renfort de l'encadrement sur les temps fort (séjours, sorties) en accord avec la volonté de la collectivité d'assurer un accueil de qualité et en cohérence avec les priorités retenues sur la CTG 2021/2025.

Des temps d'animation, des actions passerelles ont également été mises en place au collège de St Amour suite notamment au renfort d'encadrement à compter de septembre 2024. Des temps d'animation sont proposés aux collégiens durant la pause méridienne et les heures d'études.

Les jeunes ont également pu bénéficier de formations baby sitting, BAFA/BAFD/BPJEPS proposées dans le cadre d'une politique pluriannuelle de formation afin de notamment leur permettre d'accéder à un premier job et de pouvoir le cas échéant pouvoir venir renforcer les équipes d'animation sur le temps des vacances (renfort CEE)

Parentalité :

La communauté de Communes disposait d'un LAEP sur son territoire mais le conventionnement a été abandonné et le LAEP a été intégré comme étant une action du projet EVS.

L'arrivée de la conseillère parentalité à la CAF du Jura a permis de reposer le cadre du dispositif et cela a donné lieu à conventionnement LAEP à part entière dès janvier 2024.

En parallèle de cette convention des actions de formation à destination des bénévoles et de l'animatrice EVS ont été mises en place (formation accueillantes, snoezelen...) et l'activité du LAEP n'a cessé de se développer sur les deux dernières années de la CTG avec notamment la mise en place d'une itinérance sur la commune de Cousance.

Des actions spécifiques sur la parentalité ont été menées sur les 5 années : des conférences sur thématiques variées (parentalité, utilisation des écrans avec 1 jeu en famille...), des ateliers (communication bienveillante, Faber et Mazlich...), un café des parents, des journées et sorties familles ou encore l'organisation d'une semaine de la petite enfance/parentalité à l'échelle du territoire. Certaines actions ont pu être menées dans le cadre du chapiteau implanté par le collectif Comme un Gant.

Suite à une présentation du dispositif aux enseignants, un CLAS a vu le jour sur la commune de St-Amour pour 2 collectifs durant l'année scolaire 2023/2024 sur l'école Marius Picquand. Cette action n'a pas perduré au-delà de cette année scolaire du fait d'une précipitation dans la mise en place et d'un manque de bénévoles. Il n'est pas exclu d'envisager une nouvelle expérience sur la future CTG si les élus du territoire en expriment le besoin et en font une priorité.

Handicap/Inclusion :

La désignation d'un référent handicap n'a pas été mise en œuvre sur cette CTG puisque le conventionnement avec l'IME de Perrigny bien que toujours d'actualité n'a pas encore abouti.

Des actions de sensibilisation handicap ont été menées à destination des équipes de direction des ALSH par l'IME de Perrigny en 2022 et de formation handicap pour les animateurs de l'ALSH de Cousance par la SDJES.

On note néanmoins le partenariat permanent avec l'IME puisqu'un éducateur est mis à disposition pour renforcer les équipes ALSH sur les temps des mercredis et des vacances scolaires.

Les actions de sensibilisation / formation au handicap devaient être étendues aux ATSEM, au personnel de crèche mais cela n'a pas pu se concrétiser sur ces 5 années. A noter néanmoins qu'un enfant lourdement handicapé a pu être accueilli sur le MAC de St-Amour par un accompagnement renforcé et spécialisé qui a par ailleurs pu être financé dans le cadre des fonds nationaux Caf FPT.

Accès aux droits /inclusion numérique :

Le territoire est bien maillé en ce qui concerne l'implantation des France Services puisqu'il comptabilise deux points d'accueils situés à Beaufort et St-Amour. Ce dernier a ouvert durant la CTG.

La collectivité consciente de sa dimension rurale et des problèmes de mobilité sur son territoire a poursuivi le développement de l'offre dans ce domaine en mettant en place de nouveaux partenariats, en développant les RDV, en organisant de nouvelles permanences et en mettant en place des permanences hebdomadaires sur la commune de Cousance (le mardi matin), le développement d'une permanence itinérante le jeudi matin devrait prochainement être mise en place.

La collectivité a également procédé au recrutement d'un conseiller numérique (1ETP) dès 2021 qui a pu mettre en place des ateliers collectifs itinérants, proposer des RDV individuels notamment dans le cadre de permanences hebdomadaires sur les communes de Beaufort et Saint-Amour.

Espace de Vie Sociale (EVS) :

La collectivité dispose d'un Espace de Vie Sociale (EVS) implanté sur la commune de Beaufort-Orbagna dont le projet a été validé par la Caf sur la durée de la CTG. Ce projet a été l'occasion de relancer les activités EVS qui ont été mises à mal avec le contexte sanitaire et suite à un relatif turnover au niveau de l'animation. L'animatrice qui a écrit le projet a par ailleurs quitté ses fonctions courant 2024 ; une nouvelle animatrice a été recrutée en septembre de la même année.

De nombreuses activités ont été menées : ateliers, sorties, visites, voyage... et des actions ont été également proposées sous le chapiteau implanté par le collectif comme un gant sur les communes de Val-Sonnette (2024), Graye et Charnay (2023) et Augisey (2022).

Le territoire étant relativement étendu le but de l'EVS sur la durée du projet était d'aller au plus près des habitants, en étendant ses actions sur tout le territoire et notamment la partie Sud ce qui a été fait dans la mesure du possible et dans tous les cas dans le cadre de la programmation du collectif comme un Gant.

La collectivité apporte un soutien financier et matériel aux associations locales par le versement de subventions, la mise à disposition de locaux et/ou de mini bus. Un forum des associations est organisé chaque année avec l'assistance de l'animatrice de l'EVS.

Chargé de coopération :

La Caf finance 1 ETP de chargé de coopération pour la mise en place et le suivi des actions ciblées dans la CTG. Le calibrage de l'ETP paraissait faible pour les actions prévues et une demande de valorisation (+0.50 ETP) avait été envisagé mais non mis en place durant la CTG.

Problématiques/ Enjeux / Objectifs

Le diagnostic et les échanges avec le partenaire ont permis de faire émerger les problématiques suivantes :

Petite Enfance (0-3 ans) :

Multi-accueil :

L'équipe de la structure est stable. La directrice en poste depuis l'ouverture a fait valoir son droit à la retraite avec un départ progressif à compter de septembre 2025 ce qui permet d'organiser dans des conditions satisfaisantes le tuilage avec la nouvelle directrice en poste depuis septembre, nouvelle directrice qui par ailleurs a été animatrice du RPE pendant 1 an.

La dernière commission d'attribution de places a mis en évidence une diminution importante du nombre de demandes de la part des familles qui peut être expliquée en partie par la baisse de la natalité mais aussi par une commission unique d'attribution de places trop tardive (mai/juin) dans l'année conduisant les parents à se tourner vers d'autres modes de garde voir hors EPCI (Ain, Saône et Loire). Ainsi sur 22 demandes formulées cette année : 7 familles se sont tournées vers des AM dont 5 sur le territoire (3 St Amour, 1 MAM Cousance et 1 Beaufort) mais 2 en Saône et Loire (1 Condal, 1 Joudes). Il paraît opportun d'augmenter le nombre de commissions (2 / an) et de bien choisir leur temporalité. Demandes en baisse puisqu'en 2024, 29 demandes ont été formulées et 38 en 2023.

A ce jour, la structure n'est pas complète mais devrait l'être dans les mois qui viennent avec l'arrivée programmée de bébés. Comme toutes les structures, le MAC de St Amour connaît des temps creux dans la semaine (lundi, mercredi, vendredi) qui peut nécessiter de recourir un peu plus à l'accueil occasionnel et par conséquent ouvrir un peu plus la structure aux parents qui ne travaillent pas. Pour cela, **il faudra possiblement déconstruire la vision que la crèche est pleine et pas accessible à tous et cela passe par une communication large et/ou par**

la création d'un livret d'accueil pour les nouvelles familles. Les critères de priorisation sont à ce jour les parents qui travaillent ou qui sont en recherche d'emploi, le label AVIP pourrait donc également être envisagé.

Le MAC fonctionne sur une amplitude d'ouverture classique et n'est donc pas en capacité de répondre aux familles qui ont des besoins de garde sur des horaires atypiques notamment les familles du territoire qui travaillent dans le milieu médical (infirmiers, aides-soignants...) principalement sur Bourg en Bresse. L'organisation des temps de travail et de la vie familiale se complexifient et la question des horaires atypiques est très souvent soulevée. De façon globale les structures qui ouvrent sur des horaires élargis peinent à faire le plein, cela concerne en définitive très peu d'enfants. Face à ce constat et avant d'envisager l'augmentation de l'amplitude **il convient d'évaluer le besoin des familles dans ce domaine, de recenser les besoins qui apparaissent comme non couverts (questionnaire famille), de questionner les MAM et d'analyser les éventuels refus d'accueil en la matière puisque la CCPJ a fait le choix justement d'orienter les parents avec ce type de besoins vers les MAM.**

MC PAJE et SPPE :

Le territoire jusqu'alors non concerné par l'implantation de MC PAJE commence à voir apparaître des projets de la part de particulier. Un projet est par ailleurs quasi abouti sur la commune des 3 Châteaux. Ce type de projet renvoie à la **question de l'autorité organisatrice (AO) mise en place au 1^{er} janvier 2025 en lien avec la création du SPPE (Service Public de la Petite Enfance).** Cette mission d'AO dévolue aux communes leur permet de se prononcer sur l'implantation de ce type de structure et de l'autoriser ou non (>3500 habs). Cette mission peut être confiée à l'EPCI par les communes au même titre que ces dernières ont transféré la compétence petite enfance. Cela permettrait à l'EPCI de disposer de l'intégralité des compétences en matière de PE, d'avoir la main sur le développement de l'offre sur son territoire en cohérence avec les objectifs qu'elle s'est fixée.

Depuis le 1^{er} janvier 2025 et la mise en place du SPPE, la collectivité a le devoir de :

- **Recenser les besoins des familles et les modes de garde disponibles sur son territoire**
- **Informé et accompagner les familles (rôle du RPE)**

Si l'EPCI est désigné AO et étant donné qu'il a plus de 10 000 habitants, il devra également :

- Planifier le développement des modes d'accueil (impliquant de rendre des avis sur l'implantation des structures privées) et dans ce cadre élaborer et **mettre en œuvre un schéma pluriannuel de développement de l'offre**
- **Soutenir la qualité des modes d'accueil en lien avec les missions RPE**

RPE :

Le RPE fonctionne en DSP (Délégation de Service Public) avec la Mutualité Française depuis le 1^{er} septembre 2024. L'animatrice recrutée et en poste durant une année (bascule au MAC au 1^{er} septembre 2025) a bien relancé le fonctionnement de la structure à la suite de la fermeture d'un an.

Le recrutement de la nouvelle animatrice s'est fait sans rupture dans le fonctionnement. La nouvelle animatrice a une casquette handicap ce qui pourrait être un vrai plus pour la collectivité dans le cadre de la mise en place d'une référence handicap notamment pour le secteur petite enfance. Il s'agit de sa première expérience en termes d'animation RPE mais elle est malgré tout très à l'aise pour aller à la rencontre des AM et dans l'organisation des temps collectifs.

La couverture du RPE est optimale sur le territoire depuis la mise en place d'un temps de jeux sur Val-Sonnette, organisé dans les locaux de l'école. Néanmoins, ce temps de jeux est maintenant fréquenté uniquement par les AM de la MAM, en effet à cause de problèmes relationnels certaines AM préfèrent aller sur d'autres temps de jeux.

Compte tenu de l'organisation petite enfance du territoire (compétence petite enfance à l'échelle de l'intercommunalité, gestion en régie du MAC de St Amour, la participation financière de la collectivité au niveau de l'investissement dans les MAM, **il paraît opportun d'envisager un positionnement du RPE en tant que guichet unique.**

Le siège du RPE situé dans les locaux de la Maison de l'Enfance de Saint-Amour va aussi bénéficier de locaux dans le futur accueil de loisirs de Beaufort, ce qui lui permettra également de bénéficier d'une mutualisation de certains espaces.

MAM et AM :

L'implantation des MAM est cohérente et il subsiste la possibilité, si le besoin se fait sentir et si des AM sont intéressées, d'augmenter la capacité d'accueil des MAM à 4 AM (donc 16 places) hormis sur celle de Cousance pour lesquels les locaux ne le permettent pas. **Une réflexion sera probablement menée sur la durée de la CTG concernant la possibilité de transplanter la structure dans d'autres locaux ou d'en construire.**

La baisse du nombre d'AM est un sujet de préoccupation puisque l'arrivée de nouvelles AM ne suffit pas à compenser les départs en retraite. Le renouvellement des AM qui travaillent à domicile est compliqué. A noter néanmoins que la création des 2 MAM a permis l'implantation de 3 nouvelles AM.

Les difficultés commencent à se faire sentir aux seins des MAM puisqu'actuellement les MAM de Val-Sonnette et Cousance fonctionnent à 2 AM. Un important turnover est relevé au sein de la MAM de Cousance depuis sa création. Cela met en exergue la difficulté des AM à travailler ensemble : ce n'est pas forcément facile pour des personnes qui ont l'habitude de travailler seule de se retrouver en équipe, difficile pour des AM qui sont depuis longtemps dans le métier de travailler avec des AM nouvellement agréées. Il est nécessaire de prendre de la hauteur mettre en place un soutien pour aider les AM en MAM à surmonter leurs difficultés à travailler en équipe / conflits entre elles, donc envisager un accompagnement extérieur (psychologue) ou proposer de **l'analyse de la pratique professionnelle (APP)**. Les temps d'APP, obligatoires pour les EAJE, ne le sont pas pour les AM. **Les RPE peuvent s'engager dans le cadre d'une mission supplémentaire à la mise en place de temps d'APP pour les AM.**

Le suivi de formation et/ou de temps d'APP sont souvent un problème pour les AM puisque cela nécessite de bousculer leurs habitudes, de sortir de leurs murs et de suivre ces temps souvent dédiés en dehors de leurs temps de travail. Les AM expriment le besoin de suivre des formations, s'inscrivent et ne font pas l'effort de s'y rendre, ce qui conduit à l'annulation des formations par manque de participants.

On relève aussi un changement dans les choix des parents qui ont de plus en plus d'exigences. Certains font le choix de recourir à une AM qui exerce à son domicile car le temps d'accueil possible jusqu'à 6 ans permet une continuité d'accueil et peut simplifier l'organisation des familles en cas de fratrie.

A contrario des parents font le choix de recourir aux MAM qui s'apparentent plus à de l'accueil collectif et font parfois le choix de rester à la MAM même si l'AM n'y est plus.

On relève aussi une évolution dans le quotidien des AM qui font le choix des familles avec qui elles contractualisent : enfants en bas âges, horaires classiques, pas d'accueil les week-ends...

Les contraintes PMI sont également un frein au maintien dans l'emploi et à l'implantation de nouvelles AM tant au niveau de la délivrance des agréments que des contraintes bâtementaires.

La collectivité souhaite maintenir une diversité des modes d'accueil sur son territoire pour permettre aux parents de choisir le mode d'accueil qui leur convient le mieux et améliorer le service offert aux habitants de son territoire.

La collectivité a sollicité des temps d'échanges avec les services de PMI (mais visiblement il y a un blocage au niveau de la hiérarchie PMI). Elle est favorable à la possibilité de pouvoir mettre la journée dédiée aux AM en journée de formation afin de leur éviter un manque à gagner, et de permettre aux AM d'avoir un accompagnement extérieur (psychologue) ou de l'APP (incitation des familles et de la PMI), et n'exclut pas un portage et/ou un financement d'actions à destination des AM y compris celles en MAM. Elle envisage d'impliquer la PMI (puéricultrice de secteur) dans les temps de jeux du RPE ou dans le cadre des animations EVS, de **multiplier les actions de communication vis-à-vis des familles et de façon plus large du public (JPO dans les MAM, témoignages vidéos des AM en MAM, exposition photos...)**

Enjeux /objectifs :

1. Optimiser voire augmenter l'offre de service petite enfance du territoire

- Identifier les besoins de garde des familles sur les horaires atypiques et analyser les refus d'accueil des MAM (sur les horaires atypiques, les enfants porteurs de handicap)

- Optimiser le fonctionnement de la structure collective (nombre d'attribution de places, recours à l'occasionnel, labélisation AVIP), partenariat (collectivités, entreprises, commerces)
 - Améliorer la connaissance des structures des services auprès des habitants, des partenaires (site internet, livret d'accueil)
 - Promouvoir le métier d'Assistantes Maternelles (JPO dans les MAM, vidéos, témoignages, exposition photos)
 - Envisager le cas échéant l'augmentation du nombre de places d'accueil en MAM (passage de 3 à 4 AM, travaux d'extension des locaux)
 - Délocaliser le RPE dans de nouveaux locaux de l'ALSH sur la commune de Beaufort-Orbagna
- 2. Maintenir / soutenir une offre d'accueil petite enfance de qualité**
- Soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur fonction (accompagnement extérieur par une psychologue, de temps d'analyse de la pratique professionnelle, de journées dédiées)
 - Permettre aux assistantes maternelles d'utiliser du matériel spécifique type snoezelen
 - Accompagner les AM dans le cadre d'accueil d'enfants porteur de handicap (formation, prêt de matériel)
 - Améliorer les conditions d'accueil MAM et du MAC (réalisation de travaux, achat de matériel et/ou mobilier)
 - Etudier les possibilités de transplantation de la MAM de Cousance dans des locaux neufs ou plus adaptés
 - Favoriser la transversalité, l'interconnaissance des acteurs petite enfance du territoire (temps d'échanges avec la PMI, association de la puéricultrice de secteur dans les temps collectifs du RPE ou les actions de l'EVS)
- 3. Engager la mise en place du SPPE**
- Clarifier l'échelle d'exercice de l'autorité organisatrice (transfert à l'échelle de l'intercommunalité)
 - Informer et accompagner les parents et/ou futurs parents en renforçant le positionnement du RPE (guichet unique)
 - Planifier et élaborer un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil

Enfance (3-11 ans) :

La couverture en termes d'accueil de loisirs est quasi optimale puisque chaque école du territoire dispose d'un alsh périscolaire. De l'extrascolaire est à ce jour organisé sur les sites de St-Amour, Beaufort-Orbagna et Cousance.

L'organisation mise en place précédemment consistant à organiser une alternance dans les sites d'accueil sur les petites vacances a été abandonnée, désormais chaque site ouvre les 2 semaines des vacances. Les parents demandent à avoir au moins un site ouvert durant les vacances de Noël et soulèvent également la problématique des réunions périscolaire des animateurs pour la rentrée où à ce jour tous les sites sont fermés en même temps.

Une problématique est d'emblée soulevée en ce qui concerne les horaires d'ouverture des accueils qui sont différents entre le périscolaire et l'extrascolaire, ce qui ne correspond pas aux besoins des familles qui travaillent.

Un besoin s'était déjà fait sentir sur la précédente CTG d'organiser un accueil extrascolaire sur Val-Sonnette et à cette fin, une expérience a été menée durant 15 jours sur les vacances d'été 2025. L'expérience ayant été concluante, il convient de réfléchir à une organisation plus régulière d'ici l'été 2026, ce qui va nécessiter des travaux d'aménagement.

Malgré la bonne expérience soulevée par les équipes, la mutualisation des locaux entre l'école et l'ALSH est perçue comme une force (travail de proximité) mais également comme une faiblesse (nécessite de la manutention).

Hormis sur Val-Sonnette, du fait de la mutualisation des locaux, il n'existe pas de fonctionnement optimisé entre les écoles et les accueils de loisirs, la communication est bonne mais il n'existe pas de temps d'échanges formalisés et les directeurs d'écoles relèvent une certaine méconnaissance des accueils de loisirs et de leur fonctionnement.

Ce besoin d'échanger est d'autant plus impératif sur le site de Cousance qui dispose d'une classe ULIS afin de garantir une bonne inclusion des enfants. Cela nécessite de former les équipes mais ce n'est pas forcément inné

pour tout le monde. Les formations (SDJES et IME) ne sont à ce jour pas suffisamment pertinentes d'avoir un référent, ayant la formation adéquate ou issu du milieu « handicap » pour accompagner les équipes en interne mais aussi les familles et faire le lien avec l'extérieur.

Au-delà de la nécessité de formaliser des temps d'échanges, la continuité éducative pourrait être facilitée par la mise en place d'actions passerelles entre les accueils petite enfance (EAJE, MAM, AM), l'école et les accueils de loisirs.

La problématique du harcèlement est de plus en plus prégnante et le dispositif PHARE mis en place dans le cadre scolaire apporte des outils de prévention et de gestion des cas de harcèlement (existence d'un groupe référent harcèlement au niveau du collège = ambassadeurs). Les écoles doivent être labélisées et il existe plusieurs niveaux de labellisation. Néanmoins ce dispositif se cantonne aux écoles/collèges/lycées et pour être optimal il est nécessaire de l'étendre aux accueils de loisirs (à voir avec SDJES). Pour faciliter la prévention des cas de harcèlement il est également **nécessaire de sensibiliser les parents par l'organisation de conférences sur le harcèlement** sur les temps où ces derniers sont disponibles, le harcèlement ne se limitant pas aux temps d'accueil collectif mais également en dehors en étant grandement facilité par les réseaux sociaux.

Il est également nécessaire de sensibiliser dès le plus jeune âge (entrée à l'école maternelle) avec des rappels tout au long du cursus scolaire à l'occasion des rentrées scolaires et/ou à des âges/passages charnières (entrée au collège, au lycée). A ce titre **cette sensibilisation doit être étendue à tous les modes d'accueil (AM, MAM, EAJE..)**.

La problématique du transport est également un point à souligner puisqu'à ce jour le transport scolaire existe encore sur le temps méridien mais une crainte que ce ne soit plus le cas dans un futur proche. Le cas échéant cela pourrait nécessiter la mise en place de service supplémentaire de restauration avec tous les problèmes de logistique que cela engendre (repas fournis par le restaurant municipal de Lons, pas de self).

Il n'y a pas de service de bus à St-Amour sur la pause méridienne et de façon générale sur le territoire, un problème d'accompagnateurs dans le bus.

Conscient des problèmes de mobilité sur le territoire et en lien avec la problématique du transport scolaire, le Pôle Enfance de la CCPJ engage des réflexions sur la mise en place de mobilité douce (vélo). Des actions ont déjà été mises en place sur certains ALSH (St-Amour et Augisey) mais pas sur tous les ALSH. Il est possible de mettre en place le même type d'actions sur toutes les structures et de les proposer également aux plus petits.

Les configurations actuelles des accueils de loisirs méritent des améliorations notamment au niveau des extérieurs pour réaménager les cours et donner plus d'espaces aux enfants.

Des travaux de plus grandes ampleurs sont projetés puisqu'il est prévu la délocalisation de l'accueil de loisirs de Beaufort-Orbagna dans de nouveaux locaux et une extension du site de Val-Sonnette.

La présence sur le territoire d'une conseillère numérique est une belle opportunité pour développer des activités autour du numérique que ce soit pour la **mise en place de temps de sensibilisation ou d'ateliers ludiques (sensibilisation IA, Imprimantes 3D, robots pédagogiques, ...)**. **Outils déclinables pour des interventions possibles sur le harcèlement, la parenté numérique...** Activités qui verront le jour dès 2026 avec la programmation dans un premier temps d'une conférence à destination des CM2/6èmes.

En concertation avec le pôle culture, il sera également possible de proposer des visites virtuelles de musée (Microfolies) afin de rendre l'art accessible à tous via le numérique.

Le territoire n'est pas confronté à une pénurie d'animateurs, ni de problématique de recrutement. Il est simplement relevé un problème de qualification sur Val-Sonnette qui devrait se résoudre par la mise en place de formations BAFA/BAFD financées par l'EPCI et organisées en local. De manière générale, la CCPJ arrive à trouver des animateurs (malgré les contraintes imposées par le métier comme le temps partiel ou horaires en coupé) mais éprouve des difficultés à trouver des diplômés ou personnes qualifiées.

Enjeux/ objectifs :

- Maintenir /restructurer l'offre de service sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles**
 - Créer de nouveaux locaux ALSH sur la commune de Beaufort-Orbagna
 - Mettre en place un accueil extrascolaire pérenne sur la commune de Val-Sonnette

- Réaliser des travaux d'extension des locaux de Val-Sonnette
- Aligner les horaires d'ouverture extra et périscolaire
- Envisager l'ouverture d'un site sur les vacances de Noël et le jour de la réunion de rentrée
- Anticiper l'arrêt prévisible des transports scolaires méridiens (analyser la fréquentation des bus le midi et analyser le besoin des familles si les transports sont supprimés)

2. Maintenir une offre de service de qualité

- Aménager les cours (végétalisation) des structures
- Développer de nouvelles activités en lien avec le numérique
- Prévenir les cas de harcèlement (sensibilisation enfants, équipes et parents)
- Prévoir des temps d'échanges transversaux (équipes ALSH/ école/familles)
- Former les équipes (BAFA/BAFD) par la mise en place de temps de formation en local
- Développer la mobilité douce

Jeunesse (12-17 ans) :

Beaucoup d'adolescents venaient de Beaufort mais ce n'est plus le cas désormais puisque les enfants viennent de partout. Les enfants de St-Amour viennent sur Beaufort.

Le secteur ados s'est fortement développé mais les locaux sont peu utilisés, peu identifiés par les jeunes. Cela peut s'expliquer en partie du moins par un problème de mobilité. Quelques actions sont délocalisées.

Utilisation de la structure majoritairement pour les sorties, facilitée par la mise en place de navettes.

Intervention sur le collège de St-Amour, les mardis et vendredis de 14h à 16h pendant les temps d'études (sports, jeux de sociétés...)

La conseillère numérique envisage de développer des activités spécifiques pour les jeunes qui par la suite pourront être transposables aux enfants des accueils de loisirs. Dans un premier temps, **il sera proposé des ateliers Fablab qui pourront le cas échéant être réalisés en itinérance si le besoin se fait sentir**. Le matériel mis à disposition par le réseau Canopée pourra être mutualisé entre les structures enfance, jeunesse du territoire.

Au même titre que sur les ALSH, il sera possible de proposer des temps de sensibilisation ou des ateliers ludiques (sensibilisation IA, Imprimantes 3D, robots pédagogiques...). Outils déclinables pour des interventions possibles sur le harcèlement (avec une association envisageable des parents), la parenté numérique...

1. Développer les actions/ l'offre d'accueil à destination des adolescents :

- Améliorer la connaissance de la structure auprès du public jeunes (actions, locaux, partenariat Mission locale)
- Réfléchir sur l'accessibilité de la structure par tous les jeunes du territoire (problème de mobilité, mise en place de navettes plus systématiques les temps périscolaires)
- Développer des actions en itinérance
- Proposer des actions répondant aux attentes des jeunes (Fablab, ateliers ludiques...)
- Réfléchir à la mise en place d'une PS (prestation de service) Jeunes

Handicap/Inclusion :

Pas d'enfants porteurs de handicap déclarés sur les accueils du territoire, en lien avec la mise en place du bonus handicap, ce qui s'explique par la non-fourriture du justificatif ad-hoc par les familles. CDAP devrait évoluer pour permettre aux structures d'identifier les enfants bénéficiaires Aeeh. Il apparaît néanmoins important de sensibiliser les familles sur l'intérêt de communiquer sur ce type d'information (octroi de financements caf qui permettent d'embaucher du personnel supplémentaire pour l'accompagnement de leurs enfants).

A noter que les parents peuvent demander que l'éducatrice accompagne leur enfant à l'ALSH mais ce n'est pas systématique. La perspective de pouvoir mobiliser les AESH sur les ALSH n'a malheureusement pas aboutie.

Les structures, en particulier les ALSH, sont également confrontés à des difficultés lors de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques et pourtant non reconnus comme porteurs de handicap.

La création d'une référence handicap avait été ciblée comme action de la précédente CTG mais elle n'a pas abouti. La mise en place du pôle ressources handicap (PRH) à l'échelle départementale conforte la nécessité d'avoir des référents à l'échelle des EPCI, des relais.

La formation handicap de l'animatrice du RPE semble la désigner pour occuper cette fonction de référente au niveau de la petite enfance.

Un directeur d'accueil de loisirs ou un animateur pourrait assumer cette fonction pour ce qui concerne l'enfance /jeunesse puisque les équipes d'animation ne se sentent pas forcément armées pour gérer tout type de situation malgré les formations mises en place.

Les référents pourront être en appui interne des équipes en place mais également un relais entre les familles, les structures d'accueil, les écoles et le PRH.

Enjeux/objectifs :

1. Garantir l'accueil et l'intégration de tous les enfants y compris ceux avec des besoins spécifiques

- Communiquer auprès des familles sur les possibilités d'accueil de leurs enfants et la nécessité de transmettre les informations nécessaires à cet accueil (justificatifs AEEH...)
- Accompagner la montée en compétence des équipes (sensibilisation aux handicap, échanges de pratiques)
- Mettre en place des protocoles d'accueil (fiche suivi, protocole d'accueil...)
- Réunir les parents et les équipes au début de l'accueil pour faciliter l'accueil (immersion et définition d'un planning d'accueil et d'activité types, identification des besoins spécifiques)

2. Garantir un accueil de qualité aux enfants à besoins spécifiques

- Organiser des temps d'échanges communs et réguliers pour favoriser l'inclusion (école/structures/parents)
- Accompagner la montée en compétence des équipes (sensibilisation aux handicap, échanges de pratiques)
- Identifier des personnes ressources (référents handicap) susceptibles de faire le lien entre les acteurs : familles/collectivité/équipes/PRH (Animatrice RPE pour la PE/ un directeur ALSH ou animateur pour la partie jeunesse)
- Accompagner les parents dans les démarches (orientation PRH)
- Renforcer les équipes le cas échéant
- Aménager les locaux et /ou acheter le mobilier/le matériel pédagogique adéquats le cas échéant

Accès aux droits /inclusion numérique :

Deux France Services sur le territoire (Beaufort-Orbagna et St-Amour) avec une amplitude hebdomadaire d'ouverture de 25h chacune. Une permanence hebdomadaire à Cousance (3h). Dun guichet unique regroupant aujourd'hui 12 administrations.

Les France services apportent des réponses de premier niveau et peuvent le cas échéant, orienter les personnes vers les partenaires identifiés, qui parfois organisent des permanences dans les locaux FS ou vers des travailleurs sociaux.

Les usagers sont satisfaits des accompagnements des France Services mais ce sont des outils/des services qui ne sont malgré tout pas assez exploités par la population. Ceci s'explique par une certaine méconnaissance de ce que l'on peut y faire, y trouver, le dispositif manque de visibilité et la configuration du territoire fait que certains usagers ne peuvent possiblement pas y recourir par manque de mobilité.

La collectivité émet le souhait de proposer le même niveau de service à toute la population et de développer l'aller-vers, l'accès aux droits étant un enjeu important.

Dans un premier temps, il apparaît nécessaire de recenser les publics « invisibles » (femmes ou hommes seul(e)s isolé(e)s, personnes âgées, personnes éloignées du numérique...) et d'identifier les freins (méconnaissance, peur du jugement et ou des institutions, barrière de la langue, barrière du langage administratif et numérique, complexité des démarches, France Connect, mobilité...) et de cibler les besoins des habitants pour définir les actions à mettre en place qui peuvent être de plusieurs ordres :

- Développement de la communication pour améliorer l'identification vis des habitants, des associations, des mairies, avec une communication ciblée (campagne nationale à renouveler et à relayer sous de multiples canaux) et l'organisation de portes ouvertes,
- Soutien des associations locales type épiceries solidaires (panier du cœur, secours catholique, croix rouge) pour expliquer les missions FS par la programmation de permanences FS et/ou conseillère numérique (1 fois tous les 2 mois). Attention, néanmoins aux critères inhérents au fonctionnement des FS (espace de confidentialité, logo) qui nécessite un travail commun et transversal en termes de communication
- Développement des animations partenaires (une animation annuelle par partenaire), informations ou ateliers par thématique avec une invitation à étendre aux associations. Des informations globales permettant de limiter le traitement de dossiers au cas par cas
- Développement du maillage territorial (nouvelles permanences FS itinérantes sur des communes les plus éloignées des 2 espaces France Services du territoire, comme Augisey/ Val d'Epy.
- Renforcement du maillage en utilisant les ressources locales pour les usagers comme les secrétaires de mairies (mise en contact, mise à disposition d'un ordinateur, prise de rendez-vous, organisation de temps visio avec des Conseillères FS, scan de documents, ...)
- Mise en place d'ateliers collectifs avec la conseillère numérique sur des thématiques précises en lien avec FS (ex : création d'une adresse mail, création d'une identité numérique, ...)

En termes de fonctionnement, il apparaît que les partenaires font de moins en moins l'effort de se déplacer ou fonctionne sous mode de rendez-vous ou visio ce qui peut freiner une partie de la population. Cette organisation a été mise en place pour limiter l'afflux de personnes aux permanences. Il faudrait pouvoir trouver un compromis et imposer à minima des temps de permanences aux partenaires, même si pas de RDV fixés en amont, pour améliorer la réponse aux usagers. **Une rencontre des partenaires sera à programmer pour faire le point sur les présences réelles.**

Suite à un appel à projet, les locaux de FS Beaufort-Orbagna vont faire l'objet de travaux pour différencier l'entrée de FS de l'entrée de la CCPJ pour créer un accès direct à FS et permettre l'accès plus aisé à l'espace numérique où des ordinateurs sont mis à disposition de la population.

La permanence FS de Cousance a été délocalisée dans les locaux de l'agence postale (ancienne poste) au lieu d'être dans la Mairie, ce qui permet de toucher plus de monde.

Enjeux/objectifs :

1. Renforcer le maillage territorial et l'intervention des France Service sur le territoire

- Améliorer la connaissance (missions) et l'identification (locaux) des FS
- Améliorer la communication pour plus de lisibilité et visibilité FS (panneau pocket intercommunalité)
- Identifier les publics invisibles pour limiter les non-recours aux droits
- Renforcer la coordination avec les associations locales pour le partage d'informations et/ou la mise en place de permanences et/ou ateliers collectifs
- Mailler les zones blanches par la mise en place de nouvelles permanences itinérantes (ex : Val d'Epy / Augisey / ...)
- Maintenir les ateliers numériques en itinérance sur les différentes communes du territoire
- Inciter les partenaires FS à maintenir leurs permanences (pas exclusivement que sur RDV)
- Développer les animations/actions avec les partenaires
- Utiliser les ressources locales (secrétaires de mairies) pour l'organisation de visio avec un agent FS
- Partenariat avec une structure de reconditionnement pour proposer à la population des ordinateurs de seconde main.

Espace de Vie Sociale (EVS) :

L'Espace de Vie sociale est bien déployé sur l'intégralité du territoire du fait d'un portage par l'EPCI et par ailleurs, celui-ci est identifié comme étant un service de l'intercommunalité. Des actions sont menées en itinérance sur les communes de Beaufort, Cousance, Val-Sonnette et St-Amour voire au plus près des habitants (ex : intervention sur Val d'Epy à la demande d'une association) et notamment dans le cadre du partenariat avec le

collectif comme un gant qui a été mené jusqu'en 2024 et qui n'a pas été renouvelé. Le collectif est mis en attente et il est en recherche d'un mode de fonctionnement plus léger.

Les actions menées viennent souvent en doublonnage d'activités menées par des associations locales ou des autres partenaires. Cela met en exergue la nécessité de travailler en transversalité entre EVS et associations. La volonté de tous étant de créer du lien et de s'ouvrir à tous.

Le public qui fréquente l'EVS est majoritairement du public sénior. Un voyage est par ailleurs proposé uniquement pour eux.

Autres types d'actions menées : journées cuisine avec la Croix Rouge (fin des ateliers car fonctionnement avec le CADA mais ateliers qui pourraient être remis en place avec les Paniers du cœur le cas échéant), action REAAP sur St-Amour, projet d'un partenariat avec le service culture pour le festival « Tous dehors », semaine de la petite enfance...

Il faut se réinventer, innover, trouver des actions (ateliers de transmission de savoirs faire et/ou des actions type Fablab, impression 3D, découpe laser, robot... en lien avec la conseillère numérique,) qui pourraient intéresser un public plus large et malgré la fin du partenariat avec Comme un Gant, continuer à travailler avec le collectif pour porter une offre culturelle sur le territoire (Microfolies : musée numérique, réalité virtuelle). La communication doit être améliorée pour que l'EVS soit bien identifié et ses actions connues du plus grand nombre. La transversalité doit être recherchée avec notamment toutes les associations locales qui proposent des actions ou activités aux habitants, pour être complémentaires et/ou réaliser des actions communes.

De nouveaux locaux pourraient être investis et repensés pour des actions transversales : création d'un tiers lieu / Fablab dans une aile de l'ancien collège de St-Amour laissée vacante ou encore les locaux de l'ancienne gare pour créer un tiers lieu alimentaire mais qui pourrait aussi être utilisé pour faire du multi-associatif.

Le territoire a été labellisé « guide asso » en 2025 et le portage via l'EVS a conduit ce dernier à devenir un véritable relais, soutien pour les associations locales, pour l'organisation du forum, pour tout renseignement et notamment dans le cadre d'une création et pour la recherche de nouveaux bénévoles (diffusion sur les réseaux). Dispositif possiblement pas encore très connu, puisque 6 nouvelles associations sur le forum se sont créées seules, sans l'aide du dispositif « guid'asso ».

Malgré une présence généralisée sur le territoire de la multiplication des partenariats, il reste difficile de toucher tous les publics, beaucoup d'invisibles.

Le comité d'usagers qui dès sa création s'était réuni une fois par mois n'est plus représentatif aujourd'hui, les bénévoles s'investissent mais pas forcément sur la durée. Pourtant nous avons trouvé des bénévoles qui s'investissent pleinement dans le cadre du LAEP sur St-Amour et Cousance (depuis cette année).

Dans le cadre du renouvellement du projet EVS, l'animatrice a établi un questionnaire (en ligne, via les agences postales et France services, les cahiers des enfants, médiathèque, ...) afin d'évaluer la connaissance de l'EVS par les habitants, recenser leurs besoins, mais aussi mesurer leurs attentes et volontés de s'investir dans les actions menées. Des réunions à destination des habitants seront également organisées à la suite des retours questionnaires.

Enjeux/objectifs :

1. Maintenir et optimiser le fonctionnement de l'EVS

- Clarifier les missions de l'EVS auprès des habitants et des acteurs locaux
- Ecrire le nouveau projet en fonction des attentes identifiées dans le questionnaire et dans le cadre des réunions
- Favoriser la transversalité des actions par une complémentarité ou un co-portage des actions avec les associations locales et les partenaires locaux
- Renforcer la composition et le rôle du comité d'usagers
- Travailler sur l'après « Comme un gant » pour permettre aux habitants d'accéder à un lieu de découverte et de partage tant du domaine social que culturel.
- Développer les actions en itinérance, au plus près des habitants, développer le « aller-vers »
- Aménager des locaux pour créer des tiers lieux

Parentalité :

Le LAEP a été relancé sur St-Amour durant la CTG et étendu sur Cousance en 2025. Mais il reste à mailler la partie nord du territoire (Beaufort-Orbagna et/ou Val-Sonnette).
Deux salariées et 7 bénévoles interviennent sur le LAEP.

À ce jour, quel que soit le site, il n'y a pas d'ouverture durant les vacances scolaires. Les familles sont donc à la recherche de lieux et d'activités sur cette période.

Le LAEP fonctionne bien sur Cousance avec les bénévoles (4) mais le créneau choisi n'était pas opportun car il tombait sur le temps de la sieste des enfants. Le créneau a donc été décalé de 30 minutes pour toucher le plus de familles possibles (15h30-18h au lieu de 15h -17h30).

Au niveau de la fréquentation, ce sont souvent les mêmes mamans qui fréquentent le LAEP, ce qui **nécessiterait de faire une promotion de la structure**. Il y a une méconnaissance de ce qu'est un LAEP de la part des parents, mais aussi de la part des professionnels (les psychomotriciens, les orthophonistes, les infirmières puéricultrices du secteur...).

Cela **nécessité de multiplier les canaux de diffusion et de façon globale de promouvoir les structures, les dispositifs du territoire à destination des parents et des futurs parents**.

Un besoin d'avoir un lieu accueillant des enfants de plus de 6 ans se fait sentir : les LAEP accueillent uniquement les enfants de moins de 6 ans.

A noter qu'une infirmière puéricultrice et une sage-femme du secteur animent également des temps d'échange parents/enfants sur le territoire pour les accompagner dans leur rôle de parents.

L'accompagnement des parents passe également par la mise en place de conférences sur des thématiques spécifiques telles que le harcèlement, l'utilisation des écrans... ou de temps d'échanges sur différents sujets liés à la parentalité.

Il apparaît nécessaire également d'accompagner les « nouveaux parents » qui ont des enfants qui arrivent en petite section : visite des structures, écoles voire organiser des demi-journées d'accueil (immersion) pour les enfants (actions passerelles).

Le CLAS de St-Amour a été mis en place sur une année scolaire mais globalement dans la précipitation avec un manque de formation pour les accompagnants qui a conduit à l'abandon du dispositif. Il paraît nécessaire de prévoir dans un premier temps de mobiliser tous les acteurs (EN, ALSH) pour reclarifier le dispositif pour voir s'il en envisageable de remettre l'action en place.

Enjeux/objectifs :

1. Optimiser voire augmenter l'offre de service parentalité du territoire

- Améliorer la connaissance de la structure LAEP, travail en transversalité avec les structures et acteurs/partenaires du territoire
- Développer l'activité du LAEP sur la partie nord du territoire
- Proposer des temps d'accueil LAEP sur les vacances scolaires
- Modifier les horaires du LAEP sur Cousance pour toucher plus de familles
- Étendre l'accueil LAEP aux enfants de plus de 6 ans

2. Accompagner les parents ou futurs parents dans leur rôle au quotidien

- Organiser des actions parentalité destinées à l'ensemble des parents du territoire (conférences thématiques, accompagnement parentalité numérique...)
- Prévoir la mise en place d'actions passerelles (visite, immersion)
- Sensibiliser les parents à la prévention du harcèlement

Chargé de coopération :

En déclinaison du contrat Enfance Jeunesse, la fonction de coordination a été transférée à hauteur de 1 ETP.

A ce jour, le chargé de coopération n'est pas spécifiquement dédié au pilotage des actions déclinées dans le cadre de la CTG.

Une réflexion devra être menée dès 2026 soit sur un recentrage des fonctions de l'actuel chargé de coopération, soit sur le positionnement d'une autre personne dédiée voire sur un nouveau recrutement ainsi que sur le calibrage nécessaire en termes d'ETP.

Le choix de scinder le pilotage des actions sur plusieurs personnes bien que non souhaité pourra être envisagé en fonction des actions retenues, des personnes identifiées...

Enjeux/objectifs :

- Clarifier les missions du chargé de coopération
- Identifier la/les personne(s) désignée(s) chargé de coopération (recrutement ?)
- Calibrer les ETP nécessaires
- S'approprier et utiliser l'outils de suivi des CTG – coopération

ANNEXE 1 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DU JURA	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	MAC la Hulotte –Maison de l'Enfance - 7, Allée des Capucins – 39160 SAINT-AMOUR
Maisons d'assistants maternels	MAM « Les Crocos Rigolos » - 150, Rue des Ecoles -39190 COUSANCE
Maisons d'assistants maternels	MAM « Les P'tits Poulets » - 25, Rue de la Burille – 39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Maisons d'assistants maternels	MAM « Les P'tites Abeilles » - 6C, Rue des Teppes – 39190 VAL SONNETTE

Maisons d'assistants maternels	MAM « Les P'tits Mômes » - Route de 39160 BALANOD
RPE	RPE – 10, Grande Rue – 39190 BEAUFORT-ORBAGNA
LAEP	LAEP – Maison de l'Enfance – 7, Allée des Capucins – 39160 SAINT-AMOUR
Alsh périscolaire	Accueil de Loisirs « Les P'tits Montagnards »-5, Chemin Près Bourgeois-39270 AUGISEY
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Accueil de loisirs « Les Savanturiers »- 4, Rue de la Gare- 39190 COUSANCE
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Accueil de Loisirs « Le Château» - 16, Grande rue – 39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Accueil de Loisirs « La Paillotte» - 7, Allée des Capucins – 39160 SAINT-AMOUR
Alsh périscolaire	Accueil de Loisirs « Le Tipi» - 7, Rue des Teppes – 39190 VAL-SONNETTE
Accueil de jeunes	Secteur Jeunes – 13, Grande Rue – 39190 BEAUFORT- ORBAGNA
Espace de vie sociale	EVS – 10, Grande Rue-39190 BEAUFORT-ORBAGNA

ANNEXE 3 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- L'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- L'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- La mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- La conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 039-200072056-20260218-2026_28-DE



**ANNEXE 4-1 – DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAF DU
JURA EN DATE DU 09 DECEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 039-200072056-20260218-2026_28-DE



**ANNEXE 4-2 – DECISION DU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES PORTE DU JURA EN DATE DU 21 JANVIER 2026**